Ministère de l'Environnement

Rapport annuel 1983-1984

Québec

Le contenu de cette publication
a été rédigé par le
ministère de l'Environnement

Cette édition a été produite par la
Direction générale des
publications gouvernementales

Dépôt légal — 4e trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-09838-6
ISSN 0228-4952

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Environnement du Québec pour l'exercice financier 1983-1984.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Environnement,

Adrien Ouellette

Table des matières 5

Partie I

Présentation 7

Présentation du Ministère 7

Organigramme au 31 mars 1984 32

Titulaires des fonctions au 31 mars 1984 9

Budget 1983-1984 11

Partie II

Activités par programme 13

Secrétariat du Ministère 13

Les relations intergouvernementales 13

Direction de la conception et de l'évaluation des politiques 13

Direction des communications et de l'éducation 14

Service juridique 15

Programme 01

Protection du milieu 17

01 — Normalisation 17

— Direction de la normalisation environnementale 17

02 — Contrôle 18

— Direction du contrôle 18

— Service du milieu hydrique 19

03 — Protection de la nature 20

— Direction générale de la protection de l'environnement et de la nature 20

— Direction des évaluations environnementales 20

— Service de l'analyse des études d'impact 20

— Service des études spécialisées 21

— Service de la Baie-James et du Nord québécois 21

— Direction des réserves écologiques et des sites naturels 22

Programme 02

Amélioration du milieu ambiant 23

01 — Milieu aquatique 23

— Direction générale de l'amélioration et de la restauration du milieu aquatique 23

— Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau 23

— Direction des ouvrages hydrauliques 24

• Service des études hydrauliques et écologiques 25

• Service des projets et travaux 26

• Service de l'exploitation des ouvrages 26

— Direction de l'assainissement de l'eau 27

• Service de l'étude du milieu aquatique 27

• Service de l'assainissement urbain 28

• Service de l'assainissement agricole 29

• Service de l'assainissement industriel 31

02 — Milieu atmosphérique et terrestre 31

— Direction générale de l'amélioration et de la restauration des milieux atmosphérique et terrestre 31

— Direction de l'assainissement de l'air 34

— Direction de la gestion des déchets dangereux 35

— Groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination des déchets dangereux (GERLED) 36

— Direction de la récupération et du recyclage 37

Programme 03

Connaissance 39

01 — Inventaires 39

— Direction générale des inventaires et de la recherche 39

— Direction des inventaires 40

• Service de la qualité des eaux 40

• Service de la météorologie 41

• Service des eaux souterraines 42

• Service des eaux de surface 42

• Service des inventaires écologiques 43

02 — Laboratoires et recherche 44

— Direction des laboratoires 44

— Direction de la recherche 45

Programme 04

Gestion interne et soutien 47

01 — Direction et administration centrale 47

Administration 47

— Direction du personnel 47

— Direction des finances et des systèmes 47

• Service de la programmation budgétaire 48

• Service de la gestion financière et du contrôle des revenus 48

• Service des systèmes de gestion 48

— Direction des services auxiliaires 48

02 — Administration régionale **49**

Service Urgence-Environnement **50**

01 — Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine **51**

02 — Direction régionale du Saguenay et du Lac-Saint-Jean **52**

03 — Direction régionale de Québec **53**

04 — Direction régionale de la Mauricie et des Bois-Francs **54**

05 — Direction régionale de l'Estrie **55**

06 — Direction régionale de Montréal **56**

07 — Direction régionale de l'Outaouais **58**

08 — Direction régionale de l'Abitibi et du Témiscamingue **59**

09 — Direction régionale de la Côte-Nord **60**

10 — Direction régionale du Nouveau-Québec **61**

03 — Organismes-conseils **47**

Partie III

Annexe **63**

Lois et règlements administrés par le Ministère **63**

Partie I
Présentation

Présentation du Ministère

Créé en novembre 1979 par la Loi du ministère de l'Environnement (L.Q., c. M-15.2), le ministère de l'Environnement du Québec a essentiellement une mission de sauvegarde du milieu naturel et humain.

En effet, l'article 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement confère au ministre de l'Environnement la responsabilité d'élaborer et de proposer au Gouvernement une politique de protection de l'environnement, de la mettre en oeuvre et d'en coordonner l'exécution; de surveiller et de préserver la qualité de l'environnement, de promouvoir son assainissement et de conseiller le Gouvernement, ses ministères et organismes en vue de prévenir la détérioration de l'environnement et de protéger les espèces vivantes et les biens.

En vertu de l'article 11 de la Loi du ministère de l'Environnement, le Ministre assure en outre la gestion du domaine hydrique public et de l'eau en tant que richesse naturelle et assume la responsabilité des réserves écologiques.

La structure du Ministère est articulée autour de trois objectifs principaux:

— la prévention des détériorations susceptibles d'engendrer des conséquences néfastes sur le milieu, particulièrement la surproduction, la surexploitation et le gaspillage;

— la restauration et l'amélioration des milieux aquatique, atmosphérique et terrestre;

— l'amélioration des connaissances sur l'environnement.

Principales activités

Les principales préoccupations du Ministère au cours de l'année 1983-1984 ont porté sur quatre grandes priorités:

— l'assainissement des eaux;

— la gestion des déchets dangereux;

— la récupération et le recyclage;

— les précipitations acides.

L'assainissement des eaux

Des modifications importantes ont été apportées en novembre 1983 au volet urbain du programme d'assainissement des eaux pour en accélérer la réalisation:

— la participation financière du Gouvernement a été augmentée de 10 %, jusqu'au 31 mars 1986, réduisant ainsi de 50 % la facture des municipalités pour les ouvrages d'assainissement. Cette modification porte la contribution moyenne du gouvernement du Québec à 90 % des coûts;

— d'importants rabais de tarifs hydro-électriques pouvant atteindre 55 % sont accordés aux municipalités;

— l'éventail des options de réalisation offert aux municipalités participantes a été élargi pour inclure la formule « clé en main ».

Ces mesures, qui font partie du plan d'action gouvernemental pour la relance de l'économie, ont déjà commencé à produire leurs effets sur le rythme de réalisation du programme.

Au 31 mars 1984, 379 municipalités, incluant les trois communautés urbaines, étaient inscrites à la programmation. De ce nombre, 182 avaient déjà signé une convention tandis que 197 en étaient à l'étape des études d'avant-projets et des négociations.

Le coût total des ouvrages prévus aux conventions signées se chiffre à 2 231 100 000 $; au 31 mars 1984, des travaux ont été réalisés pour un montant de 976 000 000 $.

En 1983-1984, de nouvelles conventions ont été signées avec 71 municipalités, 35 ont été modifiées et les investissements ont été de l'ordre de 165 000 000 $.

La réalisation du volet industriel du programme d'assainissement des eaux s'est aussi accélérée.

Au cours de 1983-1984, 973 usines ont été inventoriées portant le total, au 31 mars 1984, à 5 808 dont 1 257 sont considérées comme polluantes. Les travaux sont engagés ou terminés dans 167 de ces usines et des négociations sont engagées avec 409 autres; 681 usines feront l'objet d'interventions futures.

Les usines de pâtes et papiers inscrites au programme de modernisation ont investi plus de 200 millions de dollars pour l'assainissement de leurs eaux usées au cours de la dernière année, ce qui porte les investissements totaux dans ce secteur à près de 500 millions sur un total prévu de 1 080 000 000 $.

Pour ce qui est du volet agricole du programme d'assainissement des eaux, les inventaires des bassins des rivières Chaudière, Yamaska et L'Assomption sont presque complétés.

Le projet de règlement modifiant le règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale a été publié pour consultation, dans la *Gazette officielle* le 9 novembre 1983. Les fonctionnaires du Ministère y apportent présentement les dernières modifications avant sa présentation pour adoption par le Conseil des ministres.

La gestion des déchets dangereux

Le Ministère a formé le Groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination des déchets dangereux (GERLED) avec mandat d'inventorier, dans toutes les régions du Québec, les lieux où ont été éliminés des déchets potentiellement dangereux et de proposer un plan de restauration lorsqu'il y a lieu.

D'ici la fin du printemps 1984, le GERLED aura complété la caractérisation préliminaire de ces lieux afin de les classifier en termes de risque pour la santé publique et l'environnement. Au 31 mars 1984, 296 lieux avaient été inventoriés, en collaboration avec les directions régionales. Au cours du printemps 1984, des conférences de presse seront tenues dans chacune des régions concernées pour faire connaître la liste complète de ces lieux.

Les lieux inventoriés sont classés dans trois catégories :

— les lieux présentant un danger ou un potentiel élevé de risque pour la santé publique et l'environnement ;

— les lieux présentant un risque pour la santé publique et l'environnement ;

— les lieux présentant un très faible risque pour la santé publique et l'environnement.

En 1984-1985, le GERLED procèdera à la caractérisation exhaustive des lieux présentant un potentiel élevé de risque. Il sera alors en mesure de déterminer le type d'interventions nécessaires pour corriger la situation.

En matière de prévention, le Ministère a choisi, après l'étude de 13 projets, une solution pour le traitement des déchets organiques. Celui de la firme Serdoq a été retenu. Depuis, une directive a été émise à la compagnie pour l'étude d'impact qui doit être déposée en 1984-1985.

Ce projet de la compagnie Serdoq complétera la gamme de solutions techniques permettant l'élimination des déchets dangereux au Québec.

Le Ministère a préparé le projet de règlement sur les déchets dangereux qui sera soumis au Conseil des ministres en 1984-1985.

La récupération et le recyclage

La conférence sectorielle sur la récupération et le recyclage du papier et du verre, tenue les 28, 29 février et 1er mars 1984, est venue confirmer la volonté du Ministère de favoriser cette approche en matière de gestion des déchets. La forte participation à cette conférence indique que l'idée de récupérer et de recycler fait son chemin.

Le Ministère s'emploiera en 1984-1985 à établir de nouvelles mesures favorisant la récupération et le recyclage du papier et du verre. Le choix de ces mesures s'appuie sur les principaux consensus dégagés lors de la conférence. Le suivi de ce sommet est assuré par un secrétariat organisé au sein du Ministère.

Les précipitations acides

L'objectif de combattre le phénomène des précipitations acides en s'attaquant à la source du problème, c'est-à-dire aux sources des contaminants précurseurs, notamment l'anhydride sulfureux, demeure une préoccupation importante du ministère de l'Environnement.

Les sources québécoises rejetaient 1 085 000 tonnes métriques d'anhydride sulfureux (SO_2) dans l'atmosphère en 1980. De 1980 à 1984, le Québec a réalisé une diminution permanente d'environ 20 pour cent de ses rejets d'anhydride sulfureux, ce qui représente une diminution de 200 000 tonnes métriques par année.

Il importe de souligner que 75 pour cent des rejets de SO_2 proviennent de l'extérieur du Québec. Le Ministère ne ménage donc aucun effort pour coordonner ses interventions avec les gouvernements voisins dans le but de diminuer les rejets de SO_2 sur tout le continent nord-américain.

C'est pourquoi le Québec est partie à l'accord intervenu le 6 mars 1984, entre les ministres de l'Environnement des provinces et du fédéral dans le but de diminuer de 50 pour cent les rejets d'anhydride sulfureux provenant de l'est du Canada, d'ici 1994. Les détails de cette stratégie d'assainissement seront mis au point au cours des prochains mois et le Ministère prendra une part active à ces négociations.

Le Québec a aussi participé à la Conférence internationale sur les précipitations acides qui a eu lieu à Ottawa du 19 au 21 mars 1984, alors que dix pays, dont le Canada, ont signé une déclaration sur la pollution atmosphérique transfrontière où ils s'engagent notamment à réduire d'au moins 30 pour cent, au plus tard d'ici 1993, leurs émissions annuelles de composés sulfureux.

L'eau potable

Le programme de contrôle de la qualité des eaux de consommation fera l'objet de règles plus précises avec l'entrée en vigueur, prévue pour l'été 1984, du projet de règlement sur l'eau potable publié pour consultation dans la *Gazette officielle* le 20 juillet 1983. Le Québec innove avec cette mesure puisqu'il est la première province canadienne à adopter un règlement en cette matière.

Réorganisation administrative

La Direction du Ministère a entrepris une réorganisation administrative afin que la structure du Ministère réflète mieux ses priorités et permette d'atteindre pleinement ses objectifs environnementaux.

Tout en optimisant les ressources et les expertises disponibles, le projet de réorganisation, qui sera soumis au Conseil du trésor d'ici l'été 1984, devrait permettre d'accroître les responsabilités assumées en région, d'accentuer l'importance des préoccupations de planification, d'assurer une gestion intégrée de la ressource « eau » et de viser à une intégration plus grande des activités d'acquisition de connaissances du Ministère dans ses programmes d'action.

Étant donné l'importance des dossiers environnementaux sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, le Ministère a nommé en 1983 un coordonnateur des activités du Ministère qui assure la liaison avec la Commission de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal.

Titulaires des fonctions au 31 mars 1984

Ministre
Adrien Ouellette

Sous-ministre
Pierre B. Meunier

Sous-ministre adjoint aux opérations centrales
Jean-Pierre Gauthier

Sous-ministre adjoint à l'assainissement des eaux
Michel Lamontagne

Sous-ministre adjointe aux opérations régionales
Claire Monette

Sous-ministre adjoint à l'administration
Raymond Conti

Secrétaire du Ministère
Georges Boulet

Direction de la conception et de l'évaluation des politiques
Jean Piette

Direction des communications et de l'éducation
Paul Cliche

Service juridique
Yves Campeau

Opérations centrales

Direction de la normalisation environnementale
Normand Trempe

Direction générale de la protection de l'environnement et de la nature
Guy Audet

Direction du contrôle
Clément Audet

Service du milieu hydrique
Gilles Plante

Direction des évaluations environnementales
Yves L. Pagé

Service des études d'impact
Gilles Coulombe

Service des études spécialisées
Conrad Anctil

Direction des réserves écologiques et des sites naturels
Léopold Gaudreau

Direction générale de l'amélioration et de la restauration des milieux atmosphérique et terrestre
Raymond Perrier

Direction de l'assainissement de l'air
André Harvey

Direction de la gestion des déchets dangereux
Michel Gauvin

Direction de la récupération et du recyclage
Louis-Paul Grenier

Direction générale des inventaires et de la recherche
Jean A. Roy

Direction de la recherche
Gaston Paulin

Direction des inventaires
Claude Pesant

Service de la qualité des eaux
Henri Saint-Martin

Service de la météorologie
Michel Ferland

Service des eaux souterraines
Raymond Roy

Services des eaux de surface
Jean Aumont

Service des inventaires écologiques
Jean-Pierre Ducruc

Direction des laboratoires
Aristide Bouchard

Laboratoire de Québec
Guy Longpré

Laboratoire de Montréal
Donald Colgan

Milieu aquatique et assainissement de l'eau

Direction générale de l'amélioration et de la restauration du milieu aquatique
Gaston Couillard

Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau
Tony Le Sauteur

Direction des ouvrages hydrauliques
Maurice Masse

Service des études hydrauliques et écologiques
Albert-Réal Tremblay

Service des projets et travaux
Jacques Lapointe

Service de l'exploitation des ouvrages
Pierre Gagnon

Direction de l'assainissement de l'eau
Robert Tétreault

Service de l'étude du milieu aquatique
Denise Gouin

Service de l'assainissement urbain
Gilles Pineault

Service de l'assainissement industriel
Jean Guénette

Service de l'assainissement agricole
Yvon Gosselin

Opérations régionales

Service Urgence-Environnement
Jacques Bilodeau

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Jean Vachon

Direction régionale du Saguenay et du Lac-Saint-Jean
Roger Sirois

Direction régionale de Québec
André Chamberland

Direction régionale de la Mauricie et des Bois-Francs
Jean-Claude Déry

Direction régionale de l'Estrie
Michel A. Provencher, par intérim

Direction régionale de Montréal
Florent Poirier

Direction régionale de l'Outaouais
Guy Demers

Direction régionale de l'Abitibi et du Témiscamingue
Antonio Flamand

Direction régionale de la Côte-Nord
Raymond Guérin

Direction régionale du Nouveau-Québec
Antonio Flamand, par intérim

Administration

Direction du personnel
Arthur Mercure

Direction des finances et systèmes
Michel Bordeleau

Service de la programmation budgétaire
Louis Bissonnette

Service de la gestion financière et du contrôle des revenus
Jean-Claude Delaunière

Service des systèmes de gestion
Robert Cloutier, par intérim

Direction des services auxiliaires
Pierre Fabi

Budget et effectifs en 1983-1984

Crédits votés	1982-1983	1983-1984
Programmes		
01 — Protection du milieu	10 454 200 $	9 649 400 $
02 — Amélioration du milieu ambiant	77 025 900	90 538 700
03 — Connaissance	11 634 600	10 788 900
04 — Gestion interne et soutien	11 570 100	11 259 400
Total	**110 684 800**	**122 236 400**

Dépenses	1982-1983	1983-1984
Programmes		
01 — Protection du milieu		
01 — Normalisation	2 287,5 $	2 227,7 $
02 — Contrôle	6 678,6	6 366,1
03 — Protection de la nature	998,9	897,1
sous-total	**9 965,0**	**9 490,9**
02 — Amélioration du milieu ambiant		
01 — Milieu aquatique	61 901,7	74 162,3
02 — Milieu atmosphérique et terrestre	18 063,1	17 328,2
sous-total	**79 964,8**	**91 490,5**
03 — Connaissance		
01 — Inventaires	6 691,0	6 725,2
02 — Laboratoires et recherche	4 325,5	4 301,9
sous-total	**11 016,5**	**11 027,1**
04 — Gestion interne et soutien		
01 — Direction et administration centrale	6 837,7	7 761,0
02 — Administration régionale	2 313,9	2 268,6
03 — Organismes-conseils	1 285,1	1 414,1
sous-total	**10 432,7**	**11 443,7**
Total	**111 379,1**	**123 452,2**

Revenus	1982-1983	1983-1984
Droits et permis	102,3	97,0
Revenus divers	595,2	1 223,0
Recouvrement	212,9	490,4
Transfert du gouvernement du Canada	2 591,8	2 099,3
Total	**3 502,2**	**3 909,7**

Effectifs

Catégories	Autorisés	En poste au 31 mars 1984						
	Réguliers	Réguliers			Occasionnels			
		Temps complet	Temps partiel	Total	Temps complet	Temps partiel	Total	Pers./année Temps complet
Hors cadres	11	11		11				
Cadres supérieurs	59	56		56				
Professionnels	349	336	2	338	52		52	79.2
Agents de maîtrise (fonctionnaires)	30	30		30				
Agents de maîtrise (ouvriers)	1	1		1				
Techniciens et assimilés	391	391		391	77		77	61.4
Employés de bureau et assimilés	219	216	4	220	29	1	30	37.7
Ouvriers	26	26		26	11		11	26.9
Étudiants								23.0
Total	**1 086**	**1 067**	**6**	**1 073**	**169**	**1**	**170**	**228.2**[1]

1 Ce chiffre regroupe une centaine d'étudiants et autres employés occasionnels saisonniers.

Partie II
Activités par programme[1]

Secrétariat du Ministère

Le Secrétariat du Ministère fournit le support administratif au Bureau du sous-ministre et au Comité de gestion, assure le suivi de certains dossiers nécessitant l'intervention des autorités du Ministère et maintient les communications avec le Secrétariat général et le Greffe du Conseil exécutif de même qu'avec le Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation. Il assure aussi la liaison entre le Bureau du sous-ministre et le Cabinet du ministre.

Le Comité de gestion est un lieu d'échanges sur les grandes orientations du Ministère. Ces échanges ont pour but de définir et de diriger les interventions du Ministère ayant une portée à moyen et long termes tels des politiques, projets de loi, règlements et directives.

Le Comité de gestion est composé du Ministre et du directeur de cabinet, du sous-ministre et des sous-ministres adjoints, du directeur de la conception et de l'évaluation des politiques, du directeur des communications et de l'éducation et du secrétaire. Le Comité de gestion a tenu trente-trois réunions au cours du dernier exercice financier.

Les relations intergouvernementales

Au niveau international, le Ministère concentre ses efforts surtout sur les deux dossiers majeurs que constituent les précipitations acides originant des États-Unis et la gestion qualitative et quantitative des eaux des Grands Lacs qui alimentent le fleuve Saint-Laurent.

Au niveau canadien, le Ministère accorde une attention soutenue aux activités du Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement. Le Québec a accédé en septembre 1983 au Conseil d'administration de cet organisme.

Direction de la conception et de l'évaluation des politiques

Rôle

Cette Direction a pour fonctions d'élaborer des orientations et des objectifs environnementaux qui permettent au Ministère d'accomplir adéquatement sa mission gouvernementale.

Elle est également chargée de préparer des politiques environnementales dans des dossiers identifiés comme prioritaires ou dans des secteurs nouveaux ou pour certains problèmes environnementaux ponctuels.

Réalisations

Ses principales réalisations ont consisté en:

— l'élaboration et la gestion d'un plan d'action visant à réorganiser le Ministère à la lumière de l'expérience acquise depuis 1979-1980 et des nouvelles orientations et priorités identifiées par les autorités du Ministère;

— l'élaboration d'une politique ministérielle sur les précipitations acides;

— l'élaboration d'une politique d'application des lois et règlements du Ministère;

— sa participation au Comité d'orientation du sommet sur la récupération et le recyclage;

— l'élaboration d'une politique ministérielle dans le cadre de l'enquête publique tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement relativement aux problèmes de gestion des eaux du lac Noir (Saint-Jean-de-Matha);

— la coordination de la politique et des priorités législatives du Ministère;

— un rôle-conseil dans l'élaboration de politiques sectorielles;

— la définition de la mission du Ministère ainsi que d'une grille d'objectifs environnementaux généraux et spécifiques pour le Ministère.

Activités prévues en 1984-1985

Cette Direction compte procéder:

— à l'élaboration d'une politique de planification au Ministère et à la mise en place d'une structure administrative appropriée pour la réaliser;

1 Ce rapport annuel est présenté par programmes et éléments de programme, mais, pour respecter de plus près la structure administrative du Ministère, les chapitres relatifs au Secrétariat du Ministère et aux relations intergouvernementales, à la Direction de la conception et de l'évaluation des politiques, à la Direction des communications et de l'éducation et au Service juridique qui font partie de l'élément 01 du programme 04, sont présentés en premier lieu.

— à la coordination de la mise en oeuvre de la politique ministérielle sur les précipitations acides;

— au suivi du dossier de la dérivation des eaux des Grands Lacs aux États-Unis.

Direction des communications et de l'éducation

Rôle

Le mandat de cette Direction consiste principalement:

— à concevoir, à élaborer et à réaliser des programmes de communications (information, relations publiques, rétroinformation, édition, renseignements et accueil);

— à concevoir, à élaborer et à réaliser des programmes d'éducation propres à favoriser une prise de conscience et à développer le sens de la responsabilité chez les clientèles visées (internes et externes);

— à assurer aux employés du Ministère l'accessibilité à toute l'information pertinente à la réalisation des objectifs et des programmes d'action de l'organisme;

— à gérer un Centre de documentation pour diffuser l'information scientifique et technique relative à l'environnement.

Objectifs visés

La Direction a pour objectifs généraux de contribuer:

— à améliorer les relations entre le Ministère et les citoyens, groupes et organismes concernés par ses programmes de communications;

— à créer et à développer une conscience écologique dans la société par ses programmes d'éducation;

— à améliorer la motivation des employés du Ministère et à développer leur sentiment d'appartenance en collaborant à la conception et à la mise en oeuvre d'une politique de communications internes;

— à assurer la coordination des actions du Ministère en matière de communications.

Réalisations

L'information et les relations publiques

Le premier point d'ancrage a consisté à axer les activités sur les programmes sectoriels prioritaires du Ministère.

L'assainissement des eaux: la Direction a collaboré à la conception et à la réalisation de la première phase du programme de communications qui a donné lieu à une campagne de publicité nationale au début de 1984. La Direction a coordonné les activités du Mois de l'environnement 1983 et participé à la préparation de *l'Opération eau propre* lancée en mai 1984.

La récupération et le recyclage: la réalisation d'un programme de communications a contribué au succès de la conférence socio-économique sur la récupération et le recyclage du papier et du verre.

Les précipitations acides et les déchets dangereux: la Direction a publié une brochure et produit un logiciel pour les jeunes sur les précipitations acides. De plus elle a publié une brochure pour la clientèle adulte sur les déchets dangereux.

Les expositions et la publicité: la Direction a réorienté sa participation aux expositions et ses placements publicitaires en fonction des clientèles-cibles visées par les programmes prioritaires du Ministère. Elle a participé à 24 événements (expositions, congrès, séminaires et colloques).

L'édition: la Direction a normalisé ses publications de manière à en réduire les coûts. Ces publications seront regroupées dans quelques collections. La Direction a assuré la révision linguistique, la production et la diffusion de quelque 95 imprimés pour les diverses unités administratives du Ministère, dont 43 rapports techniques et scientifiques, 26 brochures et cinq dépliants. Elle a assuré la distribution de quelque 720 000 documents de toute nature édités par le Ministère.

Les relations avec les médias: la Direction a apporté une attention particulière à ses relations avec les médias en nommant un responsable des relations avec la presse.

Les renseignements généraux: le service de renseignements généraux au public, assuré par la Direction, est par ailleurs accessible sans interruption de 8 à 17 heures.

Les services-conseils: on a aussi assisté à une réorganisation des services-conseils fournis aux différentes unités administratives par l'affectation d'agents d'information auprès de chacune d'elles.

La Loi 65: le directeur des communications et de l'éducation agissant comme responsable ministériel pour l'application de la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi 65), les dispositifs nécessaires pour l'entrée en vigueur des principales dispositions de cette loi le 1er juillet 1984, ont été mis en place.

Les communications internes: enfin, la Direction a publié 10 numéros du journal interne *De bonne source* et a complété sa revue de presse par l'adjonction d'une revue de la presse électronique reproduisant les émissions d'affaires publiques et d'actualité ayant trait à l'environnement.

L'éducation

La phase de conception et de production d'instruments pour la clientèle adulte est terminée.

La Division de l'éducation a rédigé une série de dossiers sur l'eau destinés aux intervenants municipaux et a commencé l'expérimentation d'une approche didactique d'éducation en matière d'environnement destinée à cette clientèle ainsi qu'aux groupes environnementaux (sessions de simulation et de jeux de rôles).

Elle a produit et diffusé les rapports d'une recherche intitulée *L'environnement vu par les producteurs agricoles*.

La documentation

Le Centre de documentation a pour mandat de rendre la documentation relative à l'environnement accessible aux clientèles du Ministère.

Il offre les services suivants:

— une recherche documentaire personnalisée: quelque 350 recherches documentaires ont été effectuées;

— la production de banques documentaires automatisées: le Centre produit et diffuse la banque Envirodoq qui regroupe plus de 6 000 études et rapports sur l'environnement québécois. Il a poursuivi la réalisation d'une banque documentaire spécialisée pour le Bureau d'information Québec – New York sur les précipitations acides (Acidoc). Le Centre a aussi préparé deux thésaurus;

— les bulletins signalétiques: le Centre a produit et diffusé 26 bulletins d'information sur les nouvelles parutions à l'intention de clientèles spécialisées.

Enfin, il a publié la première édition du *Répertoire des publications scientifiques et techniques* du Ministère.

Activités prévues en 1984-1985

Un accent particulier sera mis sur la définition et la mise en oeuvre d'un plan de communications internes où l'amélioration du contenu et de la présentation du journal *De bonne source* jouera un rôle important.

La priorité sera aussi accordée à la mise en place et au fonctionnement de mécanismes de concertation avec les agents d'information régionaux. L'application de la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi 65) constituera une autre priorité.

Sur le plan sectoriel, une deuxième phase du programme de communications de l'assainissement de l'eau devrait être réalisée; *l'Opération eau propre* qui se déroulera toute l'année donnera lieu à la réalisation de plusieurs activités destinées à associer les Québécois à la protection de cette ressource. La Direction mettra l'accent sur les communications relatives aux objectifs du sommet sur la récupération et le recyclage du papier et du verre ainsi que sur les secteurs de la gestion des déchets dangereux et des précipitations acides.

Dans le domaine de l'édition, on étendra aux rapports scientifiques et techniques la normalisation des publications du Ministère entreprise en 1983-1984.

Dans le domaine du renseignement et de l'accueil, la Direction envisage de produire une banque de données sur les services et programmes du Ministère.

On projette aussi d'aménager une aire d'accueil dans les nouveaux locaux qu'occupera le Ministère.

La Division de l'éducation produira par ailleurs des brochures relatives à l'eau et à l'assainissement des eaux usées à l'intention des intervenants municipaux. Elle produira aussi des documents éducatifs destinés à la protection des espaces verts et des arbres en milieu bâti.

Le Centre de documentation prévoit inaugurer la banque documentaire informatisée sur les précipitations acides.

Service juridique

Ce Service agit à titre de conseiller juridique auprès du Ministère et des autres organismes qui relèvent du ministre de l'Environnement. Sur le plan administratif, les avocats du Service juridique relèvent toutefois du ministère de la Justice.

Le Service a assisté le Ministère lors des diverses étapes de préparation du projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement.

Par ailleurs, le Service a participé à la préparation de quelques dispositions de projets de lois émanant d'autres ministères et touchant des sujets reliés aux activités du Ministère.

Le Service a notamment collaboré à la préparation de projets de règlements. Ces derniers sont énumérés dans la partie du présent rapport qui traite de la Direction de la normalisation environnementale.

Quinze ordonnances et cinq avis préalables à l'émission d'ordonnance en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ont été rendus à l'intention de corporations municipales, entreprises et individus dont les activités portaient atteinte à la qualité de l'environnement ou dont on exigeait certaines mesures afin de corriger des problèmes de gestion des eaux, de gestion des déchets et d'assainissement du milieu. Ces ordonnances ont porté principalement sur:

— l'augmentation de la capacité du système d'approvisionnement en eau, à Châteauguay;

— l'alimentation en eau potable dans la région de Saint-Hyacinthe;

— l'acquisition par la municipalité de Mirabel du réseau de Jardins Mirabel inc., afin qu'il fournisse une eau potable en tout temps;

— la restauration du terrain de l'ancienne usine LaSalle Coke, à Montréal;

— l'échantillonnage des odeurs et des gaz émis par l'usine d'équarrissage Alex Couture inc., à Charny;

— la diminution des bruits provenant d'un centre de tir, à Saint-Joseph, comté de Soulanges;

— l'enlèvement et l'entreposage de déchets liquides et semi-liquides provenant de Gaz métropolitain inc.;

— l'émission des contaminants (eau contaminée par de l'arsenic) provenant de Mines d'or Eldorado inc., à Duparquet;

— l'émission de contaminants dans l'environnement par Carrière Landreville inc., à Boucherville.

Le Service a intenté 203 poursuites pour infractions aux lois et règlements du Ministère. Ces poursuites avaient trait principalement à la contamination de l'eau (43), à l'élimination de déchets dans un endroit non autorisé (39), à la gestion de déchets solides (58) et aux travaux ou exploitations sans certificat d'autorisation (32).

Par ailleurs, les jugements obtenus au cours de la même période ont amené l'imposition d'amendes totalisant 49 352,00 $. Ces jugements se regroupent de la façon suivante:

Nature de l'infraction	Chefs d'accusation où il y a eu condamnation
Dépôt illégal de déchets	58
Gestion de déchets solides	47
Pollution par les établissements de production animale	41
Système illégal de gestion des déchets	27
Gestion de déchets liquides	13
Activités sans certificat d'autorisation	5
Pollution par le bruit	4
Pollution de l'atmosphère	4
Activité non conforme à une autorisation	3
Aqueduc illégal	3
Cessation illégale du service d'un système de distribution d'eau	2
Rejet d'eaux usées par une résidence isolée	2
Déversement illégal d'un contaminant	1
Exploitation illégale d'une sablière	1
Grand total	**211**

Parmi ces jugements, on peut souligner plus particulièrement Carrière Landreville inc., Modern Septic Tank ainsi que M. et G. Desmeules.

L'affaire Carrière Landreville inc. a trait à 30 chefs d'accusation reprochant à la compagnie d'avoir, de mars 1979 à juillet 1980, illégalement exploité un lieu de dépôt définitif de déchets sans l'autorisation prévue. Le 7 décembre 1983, la Cour supérieure du Québec, dans le cadre de l'appel de la décision rendue par la Cour des sessions de la paix, renversait le jugement de première instance et reconnaissait la culpabilité de la compagnie sur 27 chefs d'accusation tout en lui imposant une amende de 8 100,00 $. La preuve a été faite que Carrière Landreville inc. avait reçu illégalement, au cours de cette période, des déchets de la compagnie Nacan Products Ltd de Montréal, qui avait déjà été condamnée à des amendes totalisant 20 000 $ pour avoir illégalement porté des déchets au dépotoir Landreville. Ce dépotoir est fermé depuis octobre 1981, à la suite d'une injonction obtenue par le ministère de l'Environnement. La carrière fait présentement l'objet d'un programme de décontamination.

Dans l'affaire Modern Septic Tank, il s'agit de deux chefs d'accusation reprochant à la compagnie d'avoir déposé des boues de fosses septiques dans un endroit non autorisé par le sous-ministre de l'Environnement, contrairement aux dispositions des articles 20 et 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. La preuve a démontré que ces boues de fosses septiques avaient été déposées dans une ancienne sablière près d'un lac, sans qu'aucune mesure ne soit prise pour limiter les effets de ce déversement. Cette compagnie a alors été déclarée coupable et condamnée à payer une amende de 5 600 $ pour ces deux chefs d'accusation.

Enfin, dans l'affaire M. et G. Demeules, plusieurs poursuites ont été intentées contre cette compagnie pour avoir omis de fermer et désaffecter le dépotoir qu'elle exploitait, et pour avoir déposé des déchets dans un endroit non autorisé, contrairement aux dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement et du règlement sur les déchets solides. La compagnie a été déclarée coupable et condamnée à payer des amendes totalisant 5 400 $ pour des infractions survenues au cours des années 1982 et 1983.

Programme 01
Protection du milieu

Ce programme vise à prévenir la détérioration du milieu ambiant par l'énoncé des normes de rejets, la surveillance des agents qui affectent le milieu ambiant et la réalisation de mesures de protection.

Les interventions du Ministère favorisant la protection du milieu sont regroupées sous trois éléments de programmes:

Élément 01 — Normalisation

Élément 02 — Contrôle

Élément 03 — Protection de la nature

Élément 01
Normalisation

Direction de la normalisation environnementale

Rôle

Cette Direction est principalement responsable de l'étude et de la préparation des dossiers normatifs du Ministère.

Objectifs visés

L'objectif premier de cette Direction est d'assurer une cohérence de l'approche du Ministère dans ses diverses interventions normatives (lois, directives, normes).

Un second objectif consiste à mesurer et à évaluer l'impact de ces interventions au point de vue économique, environnemental, social, technique ou administratif.

Réalisations

La Direction a travaillé à la préparation des règlements suivants, adoptés par le Conseil des ministres au cours de l'année 1983-1984 et publiés dans la *Gazette officielle*:

— le règlement sur la réserve écologique Ernest-Lepage (publié le 18 mai 1983)

— le règlement sur la réserve écologique de Ristigouche (publié le 18 mai 1983)

— le règlement modifiant le règlement sur les déchets liquides (publié le 29 juin 1983)

— le règlement concernant la signature de certains documents du ministère de l'Environnement (publié le 17 août 1983).

Elle a aussi participé à l'élaboration des projets de règlements suivants publiés pour consultation dans la *Gazette officielle*:

— le projet de règlement sur l'eau destinée à la consommation humaine (publié le 20 juillet 1983)

— le projet de règlement modifiant le règlement sur les entreprises d'aqueduc et d'égout (publié le 20 juillet 1983)

— le projet de règlement modifiant le règlement sur la salubrité dans les endroits publics (publié le 20 juillet 1983)

— le projet de règlement modifiant le règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale (publié le 9 novembre 1983)

Dans un esprit de cohérence et de rationalisation de ses normes et afin que les critères et exigences du Ministère soient connus de tous, un *Répertoire des directives environnementales* a été élaboré.

Les directives suivantes sont entrées en vigueur en 1983-1984:

— 001 – le captage et la distribution de l'eau

— 006 – la formation des opérateurs

— 010 – les cimetières, mausolées et crématoriums

— 015 – l'apiculture

— 025 – les études d'impact

— 026 – les lacs et étangs artificiels

De plus, les directives suivantes ont été publiées pour consultation:

— 003 – l'accréditation des laboratoires
— 004 – les réseaux d'égout
— 007 – la gestion des boues de fosses septiques
— 027 – les pisciculturres
— 039 – la procédure officielle de prélèvement
— 017 – les pesticides
— 019 – l'industrie minière

La Direction a été très active dans le domaine de l'aménagement du territoire, notamment en préparant 54 avis pour faciliter l'élaboration des schémas d'aménagement de municipalités régionales de comté et en étudiant et commentant plus de 200 règlements de contrôle intérimaire. Elle a en outre préparé des dossiers pour les sommets économiques des régions de Québec et du Saguenay — Lac-Saint-Jean.

La Direction a été appelée à fournir une expertise économique spécialisée dans plusieurs dossiers dont:

— l'implantation d'usines pilotes pour le traitement du fumier de porc;
— le financement, la tarification et le développement de nouveaux volets du programme d'assainissement des eaux.

Enfin, cette Direction a participé à l'élaboration de lignes directrices sur l'élimination des neiges usées et s'est préoccupée de certains dossiers particuliers telles la lutte aux inondations et l'utilisation des pesticides.

Activités prévues en 1984-1985

La Direction traitera certains dossiers réglementaires et plus particulièrement le règlement sur les déchets dangereux et le règlement modifiant le règlement sur les déchets solides.

La Direction prévoit également travailler sur les projets de directives suivants:

— les neiges usées;
— les tourbières;
— les gazoducs;
— les ports de plaisance;
— le traitement de l'eau;
— l'entreposage des fumiers;
— la protection contre les odeurs provenant des établissements de production animale;
— les établissements des produits de la viande;
— la mise en contenant des fruits et légumes;
— les industries de préparation du poisson.

Élément 02
Contrôle

Direction du contrôle

Rôle

Cette Direction doit, à l'intérieur d'une stratégie d'actions à caractère préventif, élaborer des méthodes de contrôle et coordonner l'action des directions régionales du Ministère dans l'application de ces méthodes. Les secteurs prioritaires sont la qualité des eaux de consommation, l'efficacité d'opération des usines d'épuration des eaux usées et la gestion du domaine public en milieu hydrique.

Objectifs visés

Obtenir une image globale et constante de la qualité bactériologique et physico-chimique des eaux de consommation distribuées à travers la province, et intervenir de la façon appropriée lorsque des anomalies sont décelées par les systèmes de surveillance.

Réalisations

La qualité des eaux de consommation

Le contrôle systématique de la qualité bactériologique des eaux de consommation a été poursuivi sur la même base que par les années passées en étroite collaboration avec les directions régionales. Ce programme vise les réseaux communautaires, les foyers pour personnes âgées, les écoles et les hôpitaux; 1 375 réseaux ont fait l'objet d'un échantillonnage systématique par les laboratoires de Québec et Montréal et par quelques autres laboratoires satellites; 90 pour cent de la population du Québec a été desservie par ce programme.

Au cours de l'année, l'Institut Armand-Frappier a complété le mandat qui lui avait été confié par le Ministère et a déposé son rapport final sur l'étude de la qualité virologique des eaux de consommation dans sept municipalités de la grande région de Montréal. Ce rapport conclut notamment que:

— la situation concernant les eaux de consommation n'est pas inquiétante;
— les faibles doses de virus retrouvées dans les eaux de consommation ne sont pas la source d'un problème de santé publique lorsque le traitement de l'eau est effectué correctement; elles sont souvent moindres que les autres modes de contamination tels que les poignées de main, les éternuements, etc.;

— les hautes concentrations en virus détectées dans l'eau brute proviennent des rejets municipaux et de l'industrie de l'élevage; il est donc important de réaliser le programme d'assainissement des eaux.

Le programme de surveillance systématique de la qualité physico-chimique des eaux de consommation a été poursuivi et même intensifié.

On mettra l'accent en 1984-1985 sur l'analyse des micropolluants organiques dans les eaux servant à l'alimentation des réseaux de distribution et susceptibles de recevoir des contaminants industriels.

La surveillance des usines d'épuration des eaux usées

La Direction du contrôle a fourni aux sept municipalités qui en ont fait la demande une assistance technique dans le but de diagnostiquer les troubles nuisant à l'efficacité de leur usine d'épuration et de les aider à effectuer les correctifs appropriés.

En collaboration avec la Direction de l'assainissement de l'eau, la Direction assure le suivi de la construction de certaines usines d'épuration prévues au programme d'assainissement des eaux.

Toujours en collaboration avec la Direction de l'assainissement de l'eau, la Direction du contrôle a amorcé au cours de l'année la conception d'un programme de rénovation de huit usines construites avant le début du programme d'assainissement des eaux usées, et d'un programme de surveillance systématique destiné aux usines construites depuis l'application du programme d'assainissement et qui sont déjà en opération, de même qu'aux futures usines.

Activités prévues en 1984-1985

L'année 1984-1985 en sera une de transition en ce qui concerne notamment les systèmes de surveillance et le nouveau règlement sur l'eau potable devant entrer en application.

La Direction continuera de fournir l'expertise aux directions régionales qui en feront la demande pour le traitement de l'eau de consommation.

Service du milieu hydrique

Rôle

Ce Service est responsable de la gestion du domaine public foncier en milieu hydrique et, avec les directions régionales, du contrôle de la stabilité des barrages privés. Il est chargé de l'application de la loi sur le régime des eaux.

Objectifs visés

L'objectif général du Service est d'assurer une saine gestion de la propriété collective qu'est le domaine hydrique public et d'apporter une protection adéquate contre les dangers éventuels du bris d'un ouvrage de rétention des eaux. Il répond aussi aux besoins des citoyens et des organismes, en autorisant l'utilisation des cours d'eau et la construction de réservoirs artificiels.

Réalisations

La gestion du domaine public foncier en milieu hydrique

Ce Service a traité 508 dossiers relatifs à des empiétements de cours d'eau. De ce nombre, 204 ont donné lieu à l'émission de certificats d'autorisation, soit 122 par le Service et 82 par les directions régionales, tandis que 79 mises en réserve de terrains étaient effectuées en faveur de Bell Canada; des 304 cas restant, 79 ont fait l'objet de l'émission de documents légaux (permis ou baux), 190 sont encore à l'étude et 35 ont été refusés. De plus, 81 demandes de délimitations de propriétés et 41 demandes de transferts de terrains formulées par différents ministères du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada ont été traitées.

Le Service a aussi répondu à plus de 414 demandes relatives au droit de propriété sur les lits des cours d'eau et émis plus de 532 documents légaux (baux, permis, lettres patentes, etc.) pour légaliser les cas d'empiétement sur le domaine public, en plus d'exiger la démolition de 12 empiétements jugés inacceptables. Ces demandes ont exigé 259 inspections.

Il a aussi complété la révision du loyer des 1 600 baux émis avant l'adoption en 1976 du règlement actuellement en vigueur.

Enfin, il a procédé au relevé systématique de la topographie et des aménagements des rives du fleuve Saint-Laurent à Repentigny, des rives du lac du Huit à Sainte-Anne-du-Lac et des rives du lac Mégantic à Lac-Mégantic. Ce programme a permis de relever 29 kilomètres de rives, soit plus de 900 propriétés riveraines.

Le relevé préliminaire des rives du lac Saint-Louis, de Châteauguay à Dorion, et du lac des Deux Montagnes, de Dorion à Hudson, a aussi été réalisé, ce qui représente 48 kilomètres de rives.

La surveillance des plans d'eau et des barrages privés

Cette activité est maintenant réalisée par les directions régionales suivant des programmes établis. Par ailleurs, le Service maintient à jour une banque de données informatisées relative à tous les barrages privés; il coordonne, avec les régions, leur surveillance suivant des cycles de révision préétablis et procède à l'examen des plans et devis qui doivent être soumis pour approbation au Gouvernement. À ce titre, onze recommandations ont été formulées au cours de l'année.

Activités prévues en 1984-1985

Les activités déjà commencées en 1983-1984 se poursuivront au cours du prochain exercice financier mais le Service mettra l'accent sur le relevé systématique de la topographie et de l'aménagement des rives.

Élément 03
Protection de la nature

Direction générale de la protection de l'environnement et de la nature

Les activités de cette Direction générale sont spécifiquement axées sur la prévention et le contrôle des problèmes environnementaux de même que sur la conservation et la sauvegarde du milieu naturel et humain.

Cette Direction générale doit:

— veiller à ce que la plupart des nouveaux projets publics et privés soient planifiés, conçus et construits de façon à minimiser les impacts sur l'environnement;

— assurer le respect et l'intégrité du domaine public foncier en milieu hydrique en tant que territoire indispensable à un équilibre naturel;

— promouvoir et, dans certains cas, assurer la conservation de sites naturels exceptionnels pour des fins de protection, de connaissance, de recherche, d'éducation et de contact avec la nature;

— maintenir un programme systématique de surveillance de la qualité de l'eau potable pour l'ensemble du Québec;

— maintenir un programme de contrôle des usines d'épuration.

La Direction générale est composée de trois Directions: évaluations environnementales, contrôle, réserves écologiques et sites naturels.

Direction des évaluations environnementales

Cette Direction s'assure qu'une étude d'évaluation environnementale sera faite pour tout projet susceptible d'affecter l'environnement et, avant son acceptation, demande, s'il y a lieu, les modifications nécessaires afin que la réalisation du projet ne menace pas l'écologie et la qualité de vie des citoyens.

Elle est formée du Service de l'analyse des études d'impact et du Service des études spécialisées.

Service de l'analyse des études d'impact

Rôle

Ce Service assure l'administration du règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement.

Objectif visé

L'objectif du Service consiste à incorporer le plus large éventail possible de préoccupations environnementales à la gestion d'un projet, depuis la conception jusqu'à l'exploitation, en passant par la planification et la réalisation.

À cette fin, il prépare les directives nécessaires pour permettre aux promoteurs d'effectuer les études d'impact exigées par le règlement.

Réalisations

Le Service a préparé 47 directives décrivant la nature, la portée et l'étendue des études d'impact à préparer. Au 31 mars 1984, 174 projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement étaient en cours de traitement.

Le Service a reçu et traité 38 études d'impact sur l'environnement et a participé à des audiences publiques pour un certain nombre de ces projets. Les études d'impact qui ont retenu particulièrement son attention sont:

— la ligne de transport d'énergie vers la Nouvelle-Angleterre;

— la stabilisation des berges du lac Saint-Jean;

— l'implantation de ports de refuge sur le fleuve Saint-Laurent;

— l'épandage aérien d'insecticide contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette;

— le projet de la route forestière Les grands-jardins.

Activités prévues en 1984-1985

Les projets suivants retiendront particulièrement l'attention du Service:

— la stabilisation des berges du lac Saint-Jean;

— le métro de surface de Montréal;

— le remblayage sur les battures de Beauport (CUQ);

— l'usine de traitement des déchets organiques Serdoq;

— l'aménagement des berges des rivières Gatineau et Outaouais.

Service des études spécialisées

Rôle

Ce Service analyse et évalue les projets industriels qui ne sont pas soumis au règlement relatif à l'évaluation et à l'examen des études d'impact sur l'environnement.

Objectifs visés

Le Service a pour objectifs d'empêcher l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement.

Réalisations

Le Service s'est assuré que les projets industriels autorisés respectent le mieux possible l'environnement. Ainsi, par exemple, l'aluminerie Péchiney sera construite avec le procédé le plus moderne et les meilleurs équipements d'assainissement de l'air. L'éolienne de Cap-Chat, projet de recherche important pour Hydro-Québec, attirera le tourisme dans la région de la Gaspésie; des dispositifs ont été prévus pour éviter que les oiseaux migrateurs ne se frappent sur la structure et que les citoyens ne soient dérangés par le bruit.

Plusieurs projets de gazoducs ont été analysés et tous les tracés ont été choisis afin d'éviter le plus possible les dommages à la flore et à la faune.

Plusieurs constructions de postes et lignes électriques de 120 et 230 kW dont le Service a étudié les avant-projets serviront à renforcer le réseau d'Hydro-Québec. Pour les postes, des aménagements paysagers ont été prévus, de même que des équipements permettant de respecter la norme du bruit déterminée par le Ministère. Les tracés de lignes ont été choisis en prenant soin d'éviter les dommages aux prises d'eau, à la flore et à la faune tout en s'intégrant adéquatement.

Le Service a évalué les impacts environnementaux de nombreux projets tels les forages pétroliers dans le golfe Saint-Laurent, l'usine de traitement de silice à Gaspé et l'usine de méthanol, à Saint-Juste-de-Bretonnière.

Activités prévues en 1984-1985

Le Service entend compléter son projet de politique de prévention dans le domaine de la foresterie et la directive sur l'autorisation des projets miniers.

Service de la Baie-James et du Nord québécois

Rôle

Le Service de la Baie-James et du Nord québécois est responsable de l'application de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social, au nord du 55e parallèle.

Avant qu'une décision ne soit prise sur un projet, les autochtones sont consultés par l'intermédiaire de leurs représentants aux comités. Sur le territoire de la Baie-James, les Cris participent aux travaux du Comité d'évaluation et du Comité d'examen; au nord du 55e parallèle, les Inuit siègent à la Commission de la qualité de l'environnement Kativik.

Objectifs visés

Le Service assure la coordination du travail de ces Comités et s'assure que les recommandations faites au sous-ministre soient conformes aux objectifs du régime de l'environnement nordique et aux politiques du Ministère; il s'assure que la Direction régionale du Ministère veille au respect des décisions lors de la réalisation des projets.

Le Service gère une quarantaine de projets dont la plupart doivent franchir les étapes de l'émission des directives d'études d'impact et de la révision de l'étude préparée par un promoteur.

Réalisations

En territoire cri, les projets à l'étude concernaient surtout les installations ou les voies d'accès des exploitations minières et forestières. Le contrôle environnemental des seuils construits sur les rivières Eastmain et Opinaca s'est également poursuivi.

Les principaux projets étudiés en territoire inuit avaient trait essentiellement au traitement des eaux usées, à l'alimentation en eau potable et à l'élimination des déchets domestiques. On a aussi émis des directives lors de l'ouverture du nouveau village d'Unukjuak, près du lac Guillaume-Delisle et de la réfection des installations aéroportuaires des communautés.

Outre la procédure des études d'impact, le régime d'environnement en milieu nordique fait appel à la participation du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James et du Comité consultatif pour l'environnement Kativik chargés de conseiller les gouvernements sur les programmes et politiques en vigueur sur ces territoires. Le Service participe à leur bon fonctionnement, informe le Ministère des sujets à leur soumettre et analyse leurs recommandations.

Activités prévues en 1984-1985

À la suite du lancement du programme gouvernemental de relance de l'industrie minière, plusieurs projets devraient être soumis au Service. L'avenir de l'étude du complexe hydro-électrique Grande-Baleine peut également exiger un travail important.

Direction des réserves écologiques et des sites naturels

Rôle

Cette Direction se préoccupe de la conservation des habitats naturels et des espèces vivantes de la faune et de la flore ainsi que de la prévention de leur détérioration. Son action s'étend de la protection intégrale de sites ou d'espèces vivantes en pleine nature à la sauvegarde de l'arbre isolé en milieu urbain.

Cette Direction:

— est responsable de l'implantation et du fonctionnement d'un réseau de réserves écologiques;

— voit à l'identification de sites naturels à sauvegarder et s'assure qu'ils soient protégés;

— participe à divers programmes de gestion de la végétation urbaine et de protection d'espaces verts et d'arbres;

— assure une présence du Ministère et la défense des objectifs de prévention environnementale à l'égard des milieux naturels sur divers dossiers interministériels d'orientation, de planification et d'aménagement.

Objectifs visés

Par rapport aux réserves écologiques, la Direction vise:

— l'application de règles mieux définies et plus articulées dans la gestion, tant administrative qu'écologique, des réserves écologiques;

— l'intensification de la relation avec les divers intervenants du milieu naturel afin que les réserves écologiques puissent s'insérer adéquatement dans l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne les sites naturels et les espaces verts, la Direction vise à:

— apporter une aide technique aux municipalités régionales de comté, aux municipalités et aux particuliers dans la gestion de la végétation urbaine et la protection des espaces verts ou des arbres;

— s'engager activement dans des dossiers interministériels de politique, de développement et d'aménagement, tels le projet Archipel dans sa facette aménagement des rives, les projets de politique sur les parcs urbains et celui sur la protection des habitats fauniques ainsi que l'aménagement des terres alluviales du lac Saint-Pierre et le développement d'un parc régional sur le Massif du sud dans la région de Québec.

Réalisations

Deux réserves écologiques ont été constituées: la réserve écologique Ernest-Lepage et celle de Ristigouche, toutes deux en Gaspésie. Par ailleurs, le Gouvernement a autorisé le Ministère à procéder aux acquisitions des terrains nécessaires à la constitution des réserves écologiques de l'Île-Brion (Îles-de-la-Madeleine) et de la Chênaie-Bleue (sur le Richelieu).

La Direction a procédé à l'élaboration de plans de conservation dans le cas des onze réserves écologiques déjà constituées. Un premier est en cours de réalisation pour la réserve écologique de Micocoulier.

La Direction a préparé une réglementation qui fixe les normes et les conditions régissant la mise en valeur des réserves écologiques et la recherche qui s'y effectue.

Enfin, la Direction a fait réaliser une étude sur le concept, la classification et la régionalisation des tourbières et des terres humides au Québec.

Le programme d'aide de la Direction en matière de sauvegarde, de gestion et d'aménagement des espaces verts en milieu municipal a permis de répondre aux requêtes d'une vingtaine de municipalités régionales de comté, de plus de 35 municipalités et de nombreux individus. On peut mentionner le dossier du Bois-de-Papineau à Laval, celui du Bois-de-l'Île-des-Soeurs à Verdun, la grotte de Saint-Elzéar en Gaspésie, la Station multiair à Frampton et l'amélioration des espaces verts à l'Île-Verte.

La Direction a amorcé la préparation et la publication de *Guides verts* pour la protection et la mise en valeur des espaces verts et des arbres en milieu urbain.

Un projet de réglementation-type, à titre incitatif pour les municipalités et visant la protection des espaces boisés et des arbres, a été complété et a fait l'objet de consultations.

Les espèces menacées

La Direction a entrepris une vaste campagne d'information auprès du public pour le sensibiliser entre autres à la préservation de l'ail des bois.

Le projet Archipel

La Direction a procédé à l'identification, la classification, la cartographie et la hiérarchisation de tous les sites naturels riverains. De plus, elle a, de concert avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, préparé un projet d'aménagement de parc régional pour la rivière des Mille Îles. Il s'agit d'un concept nouveau de parc régional, centré à la fois sur les aspects terrestres et aquatiques d'un milieu et concernant tant les ministères du Québec que les municipalités.

Activités prévues en 1984-1985

La Direction redéfinira sa programmation triennale en matière de constitution des réserves écologiques. Des orientations sur la recherche scientifique et sur l'éducation dans les réserves écologiques seront élaborées.

L'accent sera mis sur la gestion des réserves écologiques constituées et ce, sur des bases nouvelles, tant administratives, financières, qu'humaines. La Direction s'emploie à la constitution des réserves écologiques sur l'île René-Levasseur (Côte-Nord), au lac Shawinigan, au lac Arcand et au lac Édouard (Mauricie-Bois-Francs), sur la rivière Huron (Lotbinière) et à Chicobi (Abitibi-Ouest).

Programme 02
Amélioration du milieu ambiant

Ce programme vise à améliorer et à restaurer les composantes du milieu ambiant de façon à leur redonner les caractéristiques qualitatives et quantitatives qui les rendent aptes à être utilisées pour les usages requis.

Les interventions du Ministère relatives à l'amélioration du milieu ambiant sont regroupées sous deux éléments de programme:

Élément 01 — Milieu aquatique

Élément 02 — Milieu atmosphérique et terrestre

Élément 01
Milieu aquatique

Direction générale de l'amélioration et de la restauration du milieu aquatique

Rôle

Cette Direction générale a pour mandat de participer à l'élaboration des politiques du Ministère en matière d'amélioration et de restauration du milieu aquatique, d'approuver les programmations et de coordonner les différents programmes relatifs à l'aménagement des lacs et des cours d'eau et aux ouvrages hydrauliques, tout en s'assurant de la cohérence des programmes par rapport au respect de la qualité du milieu.

Elle comprend deux directions: la Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau et la Direction des ouvrages hydrauliques.

Direction de l'aménagement des lacs et des cours d'eau

Rôle

Cette Direction a pour tâche:

— de concevoir, mettre en oeuvre et opérer différents programmes visant à améliorer la qualité des eaux des lacs et des cours d'eau en zones de villégiature;

— d'élaborer et diffuser des programmes de formation à l'intention des inspecteurs municipaux;

— d'élaborer des plans correctifs dans le but d'assainir les lacs et cours d'eau et supporter les intervenants concernés dans la mise en oeuvre de ces plans;

— de fournir un support technique et sensibiliser la population en matière de protection de l'environnement des lacs et cours d'eau.

Objectifs visés

Les divers programmes relatifs à l'aménagement des lacs et des cours d'eau visent leur dépollution et la protection de leur encadrement de façon à en préserver ou à en restaurer les usages.

Réalisations

Cette Direction est responsable des programmes suivants:

Programme des lacs

Développé pour les bénévoles des associations pour la protection de l'environnement des lacs, ce programme vise à dépolluer les eaux et à protéger les rives et l'encadrement forestier des lacs des

régions touristiques et rurales. Des services techniques sont offerts aux associations de citoyens pour identifier les problèmes et définir des solutions. Les travaux correctifs sont par la suite amorcés par les citoyens, en collaboration avec les autorités municipales, et avec les conseils techniques et l'appui de la Direction.

Pour l'année 1984-1985, 589 lacs étaient inscrits au programme des lacs; de ce nombre 254 étaient sur la liste d'attente. Des relevés furent effectués sur 30 lacs.

Programme de protection des rives et du littoral

Ce programme vise uniquement les cas isolés de dégradation de même que les travaux d'aménagement d'accès publics. L'objectif est de protéger les rives contre l'érosion, et les aménagements artificiels et le littoral contre les empiétements.

Au cours de l'année, 770 cas ont ainsi été contrôlés et des correctifs ont été apportés pour arrêter l'érosion et rétablir la couverture végétale en bordure des rives sur 53 cours d'eau et 110 lacs. Près de 180 000 arbustes indigènes ont été plantés pour rétablir le caractère naturel des rives.

Programme de régénération des rives

Développé pour les bénévoles des associations pour la protection de l'environnement des lacs, ce programme vise à rétablir la couverture végétale des rives détruites par les remblayages, le déboisement et les aménagements artificiels.

Deux pépinières spécialisées, à Lanoraie et à Saint-Étienne-de-Lauzon, sont mises au service des associations de citoyens qui doivent par ailleurs offrir des milliers d'heures de bénévolat annuellement pour la production des boutures et les transplantations sur les différents lacs. Ainsi la Direction a mobilisé 415 travailleurs bénévoles provenant de différentes associations de protection des lacs qui ont participé à ce programme et ont produit 1 143 680 plants. 36 lacs ont été touchés par le programme de régénération des rives par la transplantation de 101 626 arbustes.

Avec la collaboration de quelques associations locales, la Direction a aussi amorcé la régénération des rivières Bécancour, Delisle, Magog, du Loup, Ontaritzi et Yamaska avec 89 661 arbustes.

Programme d'aide technique aux inspecteurs municipaux

Ce programme porte sur la formation des inspecteurs dans les domaines de la construction des installations septiques et de la protection des rives.

Des cours ont été donnés dans dix régions du Québec à 469 inspecteurs, conseillers municipaux et entrepreneurs et l'équipe de spécialistes a répondu à plusieurs centaines d'appels d'aide technique sur le terrain.

Des cours de dépannage ont aussi été dispensés à New-Richmond, Amqui, Montréal, Gaspé, Sainte-Anne-des-Monts et Cap-aux-Meules; des cours de base ont été donnés à Drummondville, Cap-à-l'Aigle, Baie-Comeau, Sept-Îles, Matane, New-Richmond, Sorel, Saint-Georges-de-Beauce et Iberville.

Programme des plages

Ce programme porte sur la surveillance de la qualité des eaux pour assurer des plages saines aux Québécois des différentes régions. En 1983, 15 plages étaient inscrites au programme de la région de Montréal et 40 dans la région de Québec.

Éducation

Ces programmes sont menés en étroite collaboration avec des associations de citoyens. Pour aider les citoyens à se former en association, à s'inscrire aux différents programmes et à les amener à y participer de façon active, la Direction dispose de conférenciers et d'une série de brochures spécialisées.

Activités prévues en 1984-1985

Cette Direction poursuivra son action auprès des associations de citoyens afin de leur offrir le soutien technique nécessaire pour la protection des lacs non encore touchés par le programme.

Direction des ouvrages hydrauliques

Rôle

Cette Direction a pour tâche de:

— mettre en valeur la ressource « eau » en régularisant les débits ou les niveaux des plans d'eau;

— gérer les barrages et autres ouvrages appartenant au Ministère;

— procéder à des études hydrauliques et proposer des solutions aux problèmes de dérèglement;

— préparer les plans et devis des barrages et autres ouvrages du Ministère, les construire et voir à leur entretien;

— appliquer la politique d'utilisation des plaines d'inondation;

— procéder à des études écologiques relatives à la mise en valeur de la ressource.

Objectif visé

Elle a pour objectif d'empêcher les dérèglements naturels ou accidentels du régime des cours d'eau de perturber la vie des citoyens et de causer des dommages matériels.

Réalisations

Ses interventions les plus importantes ont été la réglementation relative à la construction dans les zones inondables, la signature d'une entente Canada — Québec pour la construction d'un ouvrage de contrôle à l'entrée de la rivière des Mille Îles, la mise en place de la Commission de planification et de régularisation de la rivière des Outaouais, la construction d'un ouvrage de contrôle des glaces sur la rivière Saint-Charles et d'une estacade sur la rivière du Berger; ces dernières réalisations ont été faites en collaboration avec le gouvernement fédéral et la Ville de Québec.

Soulignons aussi la réalisation, en collaboration avec l'Office de planification et de développement du Québec, de travaux ayant un impact économique régional intéressant telles la reconstruction du barrage du lac Ouareau, du lac Brome et la dérivation partielle du bassin versant du lac Vachon, à Chandler.

Activités prévues en 1984-1985

La Direction prévoit commencer la construction de l'ouvrage de contrôle prévu sur la rivière des Mille Îles, réaliser des travaux d'endiguement à Richmond et faire des études de faisabilité pour les municipalités de Sainte-Marie-de-Beauce, Baie-Saint-Paul, Fabreville et Laval-Ouest. Elle compte aussi:

— négocier des protocoles de gestion des barrages qui sont la propriété du Québec avec les municipalités ou entreprises concernées afin d'assurer le respect des objectifs des gens du milieu en tenant compte des contraintes existantes;

— compléter les études entreprises en vue de la construction d'un barrage à la sortie du lac aux Écorces, d'une meilleure régularisation de la rivière Chicoutimi et la rivière au Sable ainsi qu'une stabilisation plus grande, en été, du plan d'eau du réservoir Kénogami;

— continuer les études requises pour établir la rentabilité et l'intérêt respectif du Gouvernement et des compagnies dans le bassin de la Lièvre et pour construire un barrage réservoir au lac Nemiscachingue;

— revoir les interventions possibles au niveau des barrages-réservoirs situés dans le bassin de la rivière des Outaouais, en collaboration avec la Commission de planification et de régularisation de cette rivière, en vue d'augmenter leur capacité utile aux fins de contrôle des inondations et de soutien des étiages;

— mettre au point, en collaboration avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, un programme de gestion des barrages maintenus à des fins d'aménagement, de conservation et d'exploitation des ressources fauniques et situés à l'extérieur des parcs et réserves fauniques gérés par le gouvernement du Québec.

La Direction comprend trois services:

Service des études hydrauliques et écologiques

Rôle

Ce Service fournit une expertise technique dans le domaine de l'eau.

Objectifs visés

Il réalise ou fait réaliser des études pour corriger les problèmes d'inondation, de pénurie d'eau, de sédimentation et d'érosion. Il participe aussi à l'élaboration de plans d'aménagement pour accroître la disponibilité de la ressource et la rendre apte à satisfaire les attentes des différents utilisateurs.

Réalisations

Au cours de l'année, le Service a été particulièrement actif à l'intérieur du programme fédéral-provincial de lutte contre les inondations.

— Le Comité Canada — Québec des ouvrages de contrôle des crues, région de Montréal, a complété son mandat et l'enveloppe budgétaire de 16 055 000 $ est maintenant épuisée.

— Le Comité de cartographie des zones inondables a procédé à la désignation de la rivière Yamaska et il est à compléter le processus pour les rivières Nicolet et Bécancour. Il a aussi mené des études hydrologiques et hydrauliques sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec; les montants dépensés sont de 330 000 $.

— Le Comité de mise en oeuvre d'ouvrages de contrôle des glaces sur les rivières Saint-Charles et du Berger, à Québec, a permis la réalisation d'un barrage et d'une estacade sur ces rivières pour un montant global légèrement supérieur à 800 000 $.

— Le Comité de mise en oeuvre de la convention pour la rivière des Mille Îles a commencé ses activités en décembre dernier, à la suite de la signature d'une entente Canada — Québec. La construction du barrage à l'entrée de la rivière

des Mille Îles nécessitera des déboursés de 13 000 000 $. Au cours de l'exercice 1983-1984, 600 000 $ ont été dépensés.

— Le Comité de mise en oeuvre des endiguements à Richmond a mené les négociations pour la réalisation d'un projet de 4 370 000 $.

Au programme du projet Archipel de Montréal, le Service a complété les études hydrauliques relatives à l'efficacité des ouvrages de contrôle projetés aux exutoires du lac des Deux Montagnes.

Activités prévues en 1984-1985

Au programme de lutte contre les inondations, les efforts du Service porteront principalement sur le projet de barrage à l'entrée de la rivière des Mille Îles et sur le projet d'endiguement à Richmond.

Service des projets et travaux

Rôle

Ce Service prépare et réalise les projets d'ouvrages et de travaux en cours d'eau ou reliés à leur exploitation.

Objectifs visés

À titre de propriétaire d'un grand nombre d'ouvrages hydrauliques, le Ministère doit s'assurer du bon fonctionnement de ses équipements pour la sécurité du grand public et pour en prolonger la vie utile.

De façon plus particulière, il favorise l'accès aux plans d'eau par le biais des ouvrages dont il est propriétaire.

Compte tenu de son expertise technique, il procède pour et au nom du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche à l'entretien et la réparation de nombreux barrages situés dans les parcs et réserves fauniques du Québec.

Réalisations

Le Service a terminé les plans et devis en vue de la construction d'un ouvrage de contrôle à l'entrée de la rivière des Mille Îles et procédé à l'attribution des premiers contrats. De plus, il a amorcé la préparation des plans et devis relatifs à la reconstruction du barrage Allard.

Au plan des projets, le Service a réalisé des travaux d'entretien et des réparations majeures à plus de 20 barrages; barrages de régularisation appartenant au Ministère et barrages situés dans les parcs et réserves fauniques dont la juridiction relève du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Il a de plus réalisé les travaux requis pour la première étape du projet de reconstruction du barrage Allard.

Dans les projets à frais partagés avec le gouvernement fédéral ou avec les villes de Québec, Saint-Donat, Notre-Dame-de-la-Merci, Lac-Brome et Bromont, le Service a procédé à la réalisation des barrages sur les rivières Saint-Charles et du Berger et a amorcé la reconstruction des barrages du lac Ouareau et du lac Brome.

Dans le secteur des relevés, le Service s'est activement engagé dans la délimitation des plaines inondables et dans l'identification des empiètements en milieu hydrique.

Activités prévues en 1984-1985

La programmation prévoit des interventions d'entretien et de reconstruction à 14 ouvrages appartenant au ministère de l'Environnement et au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ainsi que l'achèvement des travaux entrepris en 1983-1984.

Service de l'exploitation des ouvrages

Rôle

Ce Service est responsable de l'entretien et de l'opération de 170 ouvrages hydrauliques, propriété de l'État soit: les ouvrages de régularisation (47), de stabilisation de plans d'eau (111), de contrôle des glaces (3) et les ouvrages spécifiques (9) qui servent à des besoins particuliers tels que l'aération, la canalisation, le contrôle des sédiments et les endiguements.

Objectifs visés

Les réserves et les plans d'eau doivent donc être gérés le mieux possible en fonction de ces différents besoins. La sécurité et le bon fonctionnement des ouvrages doivent également être assurés en tout temps. Le Service doit enfin effectuer la gestion des titres immobiliers, des droits et des servitudes requis pour l'exploitation.

Réalisations

Les activités les plus significatives se résument ainsi:

— l'analyse de divers plans de gestion du lac Saint-Jean envisagés dans l'étude d'impact relative au projet de stabilisation des berges;

— la mise au point d'un modèle informatique de simulation pour la gestion intégrée d'ouvrages hydrauliques multiples;

— l'évaluation de divers plans d'équipements et de gestion au projet Archipel;

— la signature d'une entente avec la Société d'électrolyse et de chimie Alcan pour le remboursement de quelque 100 000 $, soit d'une partie importante des coûts d'amortissement et d'exploitation au barrage du lac des Commissaires; la Société a acquitté un montant de 350 000 $ à titre d'arrérages dus pour la période 1974 à 1984;

— la mise au point et l'essai d'un nouveau système d'aération au réservoir Choinière;

— l'installation d'instruments de mesure et de surveillance aux barrages Allard, Portage-des-Roches, Morin et Matane.

Activités prévues en 1984-1985

Le Service prévoit négocier de nouvelles ententes avec les bénéficiaires de l'emmagasinage des eaux au lac Saint-François, à la suite de la reconstruction du barrage Allard.

Direction de l'assainissement de l'eau

Rôle

La Direction assure la bonne marche du programme d'assainissement des eaux, détermine les orientations, priorités et objectifs d'interventions et voit à l'élaboration de la planification du programme. Elle coordonne en outre les composantes du programme, assure le suivi des différentes interventions et le contrôle des subventions accordées au programme d'assainissement des eaux.

Dans la mise en oeuvre du programme, l'accent est mis sur la négociation avec les intervenants et la stratégie de réalisation retenue prévoit que la réalisation des projets est la responsabilité des pollueurs.

Objectifs visés

Le programme d'assainissement des eaux vise deux objectifs fondamentaux:

— améliorer, restaurer et conserver la qualité des eaux pour satisfaire les besoins de la population, telles l'alimentation en eau, la baignade et la récréation en général, et conserver l'esthétique des milieux aquatiques;

— obtenir et maintenir des milieux aquatiques équilibrés permettant aux ressources biologiques d'évoluer normalement.

Réalisations

Le cadre de gestion relatif aux projets municipaux du programme d'assainissement des eaux a été révisé en mai 1983 et en février 1984 afin d'y inclure les mesures annoncées le 21 novembre 1983 dans le cadre de la relance économique. Ces décisions concernent notamment la prime à l'accélération, les rabais des tarifs d'électricité, l'approche « clé en main » et les études d'avant-projet.

La programmation englobe en tout 58 bassins de drainage ou zones cibles comprenant 376 municipalités et trois communautés urbaines. Plus de 5 500 industries sont situées dans ces zones d'intervention dont plus de 1 200 ont été identifiées comme étant potentiellement polluantes. Ces industries sont situées à l'extérieur du territoire de la Communauté urbaine de Montréal. La majorité des établissements de productions animales du Québec est située dans les régions cibles du programme.

Un groupe de travail ayant comme mandat d'accentuer les efforts de programmation des activités ainsi que le contrôle des réalisations a été mis en place au cours de 1983-1984.

Activités prévues en 1984-1985

La révision du plan d'équipement prévoit l'inscription au programme d'assainissement des eaux de 174 nouvelles municipalités dont 14 agglomérations inuit. Les coûts de l'ensemble de ces projets sont évalués à 300 millions de dollars et leur réalisation s'échelonnera sur plusieurs années.

La Direction complétera les modifications administratives nécessaires pour inclure dans les projets d'assainissement la nouvelle approche de gestion de projet « clé en main », en collaboration avec les autres intervenants, dont la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE).

La Direction vise également une utilisation élargie des firmes d'ingénieurs-conseils pour la réalisation des études d'avant-projets par le biais de la SQAE: l'objectif 1984-1985 est de réaliser des études pour un montant de 2 500 000 $.

Par ailleurs, les efforts de planification et de contrôle des activités seront accentués notamment par l'instauration d'un système d'information et la création d'une unité administrative qui en aura la responsabilité.

La Direction comprend quatre services:

Service de l'étude du milieu aquatique

Rôle

Le rôle du Service est de s'assurer que les projets d'assainissement urbain, industriel et agricole permettront la récupération des usages dans les cours d'eau. Le Service définit les exigences de base et s'assure qu'elles sont respectées durant

l'élaboration des projets d'assainissement. Après la mise en opération des ouvrages d'assainissement, il vérifie si la récupération des cours d'eau est bien celle qui a été prévue durant les études.

Objectifs visés

Les objectifs visés par le Service sont de maximiser l'efficacité des interventions d'assainissement en termes de récupération et de protection d'usages spécifiques et globaux, tout en assurant le respect des paramètres environnementaux, lors de la conception et de la réalisation des travaux d'assainissement.

Réalisations

Le Service a produit trois rapports techniques, par bassin hydrographique, qui résument les informations disponibles à l'échelle d'un bassin et contiennent les recommandations préliminaires de traitement pour chaque municipalité du bassin. Il a aussi produit neuf rapports techniques sur des études spécifiques à une municipalité ou une industrie; 116 rapports de directives environnementales aux municipalités; 15 rapports d'information aux conseillers municipaux et à la population en général ainsi qu'environ 180 cartes vulgarisées et 180 notes techniques destinées aux chargés de projet.

Ce Service a mis au point une méthode colorimétrique permettant de simuler un rejet d'eaux usées et d'en mesurer l'impact quantitatif potentiel sur l'environnement.

À la suite des études de simulation réalisées en 1982, le Service a élaboré un devis d'étude pour le suivi environnemental des effets du déversement des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), à l'Île-aux-vaches, et a confié l'étude à un consultant.

Plusieurs visites et échantillonnages ont été effectués pour vérifier l'effet des travaux d'assainissement sur les cours d'eau et de nombreuses rencontres publiques ont été tenues.

Activités prévues en 1984-1985

La programmation annuelle préliminaire touche quelque 40 nouveaux tronçons de cours d'eau, plus de 150 nouvelles municipalités et un nombre encore indéterminé d'industries. Le Service aura donc à acquérir l'information permettant de formuler des recommandations spécifiques aux 150 municipalités et aux industries importantes situées hors réseau.

Service de l'assainissement urbain

Rôle

Ce Service gère les projets d'assainissement des eaux usées des municipalités inscrites au programme d'assainissement des eaux. Il coordonne et voit à la réalisation des études d'avant-projets et des analyses de l'étude des eaux parasitaires d'infiltration et de captage (ÉPIC) relatives aux projets d'intervention. Il négocie avec les municipalités des ententes d'assainissement conformément à la programmation et aux normes fixées. Il assure le suivi des travaux d'assainissement urbain sur les plans technique, administratif et financier, notamment en approuvant les *design* préliminaires, plans et devis des projets et en statuant sur l'admissibilité des travaux. Le Service offre également une assistance technique au maître des ouvrages lors de la réalisation des projets d'assainissement de l'eau et évalue les performances techniques des ouvrages d'assainissement après leur mise en opération. Le Service offrira en outre dans le futur l'assistance technique aux directions régionales pour le contrôle des usines de traitement des eaux usées municipales.

Objectif visé

L'objectif du Service est d'éliminer la pollution d'origine urbaine afin de récupérer les usages des cours d'eau et de satisfaire les besoins de la population.

Réalisations

Le cadre de gestion

En vue de faciliter et d'accélérer la mise en oeuvre du programme d'assainissement des eaux, diverses mesures ont été mises de l'avant au cours de l'année 1983-1984. Ainsi, le cadre de gestion relatif à la réalisation des projets municipaux a été modifié de manière à inclure les objectifs d'assainissement dans les conventions d'assainissement et à préciser la procédure de réalisation des études d'avant-projets. Celles-ci sont entreprises dès l'inscription d'une municipalité à la programmation, sont réalisées par l'entreprise privée et financées à 100 % par le Gouvernement. De plus, le processus d'autorisation de l'inscription à la programmation a été simplifié pour les municipalités de 10 000 habitants et moins.

Les incitations financières

Au chapitre des incitations financières, le Gouvernement, dans le cadre de la relance économique, offre aux municipalités une réduction de 50 % de la facture municipale reliée aux investissements pour

des ouvrages d'assainissement des eaux réalisés entre le 1er décembre 1983 et le 31 mars 1986. Il faut préciser que les communautés urbaines et les municipalités du bassin de la rivière Yamaska sont exclues de cette mesure, ayant antérieurement bénéficié et bénéficiant toujours d'une aide financière spéciale.

Enfin, pour aider les municipalités dans l'opération des usines d'épuration, d'importants rabais de tarifs d'électricité leur seront consentis selon les modalités suivantes:

— les municipalités bénéficient du tarif grande puissance d'Hydro-Québec pour l'opération des usines de traitement, ce qui diminue leur facture d'électricité de 25 %;

— les municipalités, dont les installations d'épuration sont entrées ou entreront en opération durant la période allant du 1er décembre au 31 mars 1987, profiteront de rabais additionnels jusqu'à la fin de 1991.

Les études d'avant-projets

Au niveau des études d'avant-projets, le Service a supervisé 27 contrats, confiés à des firmes privées, touchant quelque 97 municipalités. Quinze de ces contrats au coût de 846 000 $, ont été complétés en mars 1984; les douze autres, pour un coût d'environ 1 255 000 $, se termineront successivement entre juin et novembre 1984. Au cours du mois de mars 1984, 21 contrats, pour un montant de 1 300 000 $ et visant 61 municipalités, ont également été octroyés à diverses firmes de consultants et ce, selon la procédure gouvernementale.

Les conventions

En 1983-1984, 379 municipalités, incluant les trois communautés urbaines, faisaient partie de la programmation du programme d'assainissement des eaux. De ce nombre, 182 municipalités ont signé une convention d'assainissement avec le Gouvernement, tandis que 197 en sont à l'étape des études d'avant-projets et des négociations.

Parmi les 182 municipalités et communautés urbaines ayant signé une convention, 94 ont signé une entente avec la Société québécoise d'assainissement des eaux pour la réalisation et le financement des ouvrages; environ 80 ont commencé les travaux et plus d'une vingtaine ont complété leur projet.

Le coût total des ouvrages prévus aux conventions signées se chiffre à 2 231 100 000 $ tandis que le montant des travaux réalisés jusqu'à maintenant s'élève à 976 000 000 $.

En 1983-1984, de nouvelles conventions ont été signées avec 71 municipalités, 35 ont été modifiées et les investissements ont été de l'ordre de 165 000 000 $.

Activités prévues en 1984-1985

La réalisation des études d'avant-projets permettra de compléter la préparation des conventions d'assainissement pour l'ensemble des municipalités déjà inscrites au programme ainsi que pour les 174 municipalités qui seront inscrites à la programmation 1984-1985, et de signer des conventions d'assainissement avec la majorité de ces municipalités.

L'objectif d'investissements pour la prochaine année budgétaire est de 367 millions de dollars.

Service de l'assainissement agricole

Rôle

Le rôle du Service est d'identifier et de caractériser les diverses sources de pollution agricole provenant de l'exploitation des productions animales et végétales, plus spécifiquement de l'élimination des fumiers, de l'utilisation de fertilisants et des pesticides, de l'application des différentes pratiques culturales et de l'installation de réseaux de drainage souterrains et de surface.

Le Service doit également élaborer des plans correctifs, négocier des ententes avec les producteurs agricoles, faire l'analyse et le suivi des différents projets de recherche et de développement sur le traitement des fumiers et mettre en place la politique sur les pesticides.

Objectifs visés

Les objectifs du Service sont de solutionner les problèmes reliés à la pollution d'origine agricole et de synchroniser le rythme de ses interventions avec les autres volets du programme d'assainissement des eaux afin de récupérer les usages des cours d'eau.

Réalisations

Réglementation

À la suite de négociations avec les divers intervenants du milieu agricole, un projet de règlement modifiant le règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale a été publié dans la *Gazette officielle* du Québec le 9 novembre 1983.

Un projet de directive sur l'aménagement des structures d'entreposage du fumier provenant des exploitations de production animale a aussi été rendu public et soumis pour consultation.

Au cours de la période de consultation sur le projet de règlement, le Service a reçu des avis et commentaires d'une quinzaine d'organismes et de spécialistes. Cette consultation a été complétée par une rencontre spéciale d'échanges avec les principaux intervenants le 23 février 1983.

Les inventaires

Le Service a été chargé d'assurer la programmation, la planification, la méthodologie et la coordination des travaux d'inventaire. Leur réalisation a été confiée aux directions régionales.

L'inventaire du bassin de la rivière Yamaska a été complété auprès de 845 producteurs agricoles, ce qui porte à 4 786 le nombre de producteurs rencontrés dans ce bassin. Ailleurs, le nombre de producteurs agricoles dont les établissements ont été inventoriés s'établit comme suit: 186 dans la région de Rimouski, 1 061 dans la région de Québec, 2 151 dans la région de Sherbrooke, 325 dans la région de Trois-Rivières, 337 dans la région de Montréal et 237 dans la région de Hull, pour un total de 4 297.

Les interventions

Malgré un rythme plus lent en raison de la révision du règlement, 594 interventions ont été entreprises auprès d'autant de producteurs agricoles, dont 374 dans les trois bassins sous moratoires, (L'Assomption, Yamaska et Chaudière).

Une opération spéciale visant les exploitations porcines du bassin de la rivière L'Assomption a été menée du 24 au 31 janvier 1984. Sur les 145 producteurs visités, 55 ne respectaient pas la réglementation en vigueur et ont reçu des avis de correction.

La conservation des sols

Le Service a travaillé à l'élaboration d'un projet de politique sur la conservation des sols et le contrôle de l'érosion.

De plus, un modèle mathématique pour le calcul des charges agricoles provenant de l'ensemble d'un bassin versant a été mis en application.

Aménagements hydro-agricoles

Une méthode cartographique d'évaluation des impacts sur l'environnement des travaux d'aménagement hydro-agricoles a été développée.

Gestion des boues d'usines d'épuration

Au programme d'implantation du plan de gestion des boues d'usine d'épuration, le Service a procédé à l'évaluation des pratiques actuelles de valorisation et amorcé la préparation d'un guide de bonnes pratiques.

Les pesticides

L'homologation du dibromure d'éthylène (DBE) ayant été suspendue au Canada, les utilisateurs éventuels de ce produit devront désormais obtenir, au préalable, un certificat d'autorisation du Ministère.

Le Service a procédé à l'analyse de 23 projets de pulvérisations de pesticides assujettis à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, ce qui a donné lieu à l'émission de 18 certificats d'autorisation. Une directive administrative a de plus été préparée pour faciliter la tâche du promoteur qui doit présenter une demande de certificat.

Un code des pratiques professionnelles d'extermination a été produit. L'entente avec le Conseil agrochimique du Québec (CACQ), relativement au contrôle de la vente de l'herbicide alidochlore, a été prolongée en 1983.

Dans le secteur de l'éducation, le Service a complété, en collaboration avec la Télé-université (Université du Québec), un cours de formation d'un crédit sur les pesticides et l'environnement et un cours de trois crédits sur l'utilisation rationnelle des pesticides dans les bâtiments.

Le bilan des ventes agricoles de pesticides au Québec a été complété en collaboration avec Environnement Canada et le Conseil agro-chimique du Québec.

Activités prévues en 1984-1985

Le règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale sera complété et proposé au Gouvernement pour adoption. Le Service entend également mener à terme la directive relative aux structures d'entreposage.

Le Service poursuivra l'inventaire, augmentera le nombre d'interventions au niveau des correctifs et accentuera son programme de contrôle et de surveillance.

Le Service prévoira des lieux de valorisation agricole des boues d'usine d'épuration et des lieux de démonstration au niveau des aménagements hydro-agricoles. Des programmes de sensibilisation et de promotion seront également mis sur pied.

Une attention particulière sera apportée au contrôle de l'érosion des sols et à l'implantation de la politique relative aux pesticides.

Service de l'assainissement industriel

Rôle

Le rôle de ce Service est d'identifier toutes les activités industrielles circonscrites dans un secteur hydrographique inscrit au programme d'assainissement des eaux, incluant celles localisées hors des limites des municipalités inscrites à la programmation, d'évaluer chaque problème d'eaux usées lié à ces activités et d'y remédier.

Toutefois, la Communauté urbaine de Montréal ayant depuis déjà longtemps un Service d'assainissement des eaux, l'action du Service pour ce territoire se limite à l'émission des certificats requis par la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le Service est par ailleurs responsable de l'administration du règlement sur les fabriques de pâtes et papiers.

Objectif visé

L'objectif du Service est de s'assurer que, lors de la négociation des plans correctifs avec les industries concernées, l'échéancier permette de respecter les contraintes liées à la mise en opération des ouvrages municipaux et, dans tous les cas, que les objectifs de récupération du cours d'eau récepteur soient atteints.

Réalisations

Progression des travaux

En 1983-1984, 973 usines ont été inventoriées, ce qui porte le total, au 31 mars 1984, à 5 808 dont 1 257 sont des usines considérées comme potentiellement polluantes. Les travaux sont engagés ou terminés dans 167 de ces usines et les discussions se poursuivent dans 409 autres; 681 usines feront l'objet d'interventions futures et ce, en fonction de la progression du programme d'assainissement des eaux.

Les sommes prévues pour la réalisation des travaux engagés ou terminés sont de 29 277 500 $.

Ces coûts sont entièrement supportés par les entreprises.

Secteur des pâtes et papiers

Dans le secteur des pâtes et papiers, 41 des 58 usines ont signé avec le Ministère des accords de principe relatifs à l'assainissement de leurs effluents au programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers. Sept des 58 usines ne sont pas soumises au règlement sur les pâtes et papiers.

On estime à environ 200 000 000 $ les sommes dépensées pour assainir les effluents en 1983-1984. Au chapitre de la conformité aux normes sur les matières en suspension dont l'échéancier se terminait le 31 décembre 1983, près de 50 000 000 $ ont été dépensés. Ces investissements ont permis à un peu plus de 30 usines de se conformer au règlement et de réduire d'environ 90 tonnes par jour la charge de matières en suspension dans les effluents. Les charges en demande biochimique d'oxygène après cinq jours (DBO_5) ont aussi été réduites d'environ 100 tonnes par jour à la suite du changement des procédés chimiques utilisés dans la préparation des pâtes et papiers. Cette opération est estimée à 1 008 000 000 $ pour la période 1979-1986, dont 200 000 000 pour les matières en suspension et le reste pour la demande biochimique d'oxygène et la dépollution atmosphérique; un montant de près de 500 millions de dollars a déjà été dépensé.

Activités prévues en 1984-1985

Le Service veut maintenir la cadence de réalisation maintenant atteinte, soit la réalisation d'environ 80 programmes à la fois. Il vise à ce que la répartition de ces travaux progresse de pair avec les autres volets du programme d'assainissement des eaux.

Élément 02
Milieux atmosphérique et terrestre

Direction générale de l'amélioration et de la restauration des milieux atmosphérique et terrestre

Cette Direction générale a pour mandat de participer à la définition des politiques du Ministère en matière d'amélioration et de restauration des milieux atmosphérique et terrestre; d'approuver la programmation et de coordonner les différents programmes relatifs à la qualité de l'air, à la restauration des sols et à la gestion des déchets, en mettant davantage l'accent sur la récupération et le recyclage. Elle doit s'assurer de la cohérence des programmes par rapport au respect de la qualité du milieu et de la protection des citoyens contre les rayonnements dangereux.

Elle regroupe les Directions de l'assainissement de l'air, de la gestion des déchets dangereux et de la récupération et du recyclage.

Elle comprend aussi la Division de la radioprotection qui est responsable du contrôle des sources de rayonnement telles que les matières radioactives, les appareils à rayons X, les rayons ultra-violets, infra-rouges, les lasers, les micro-ondes, les champs électriques et magnétiques, les plasmas et certains agents physiques dans l'industrie, les institutions de

Structures administratives au 31 mars 1984

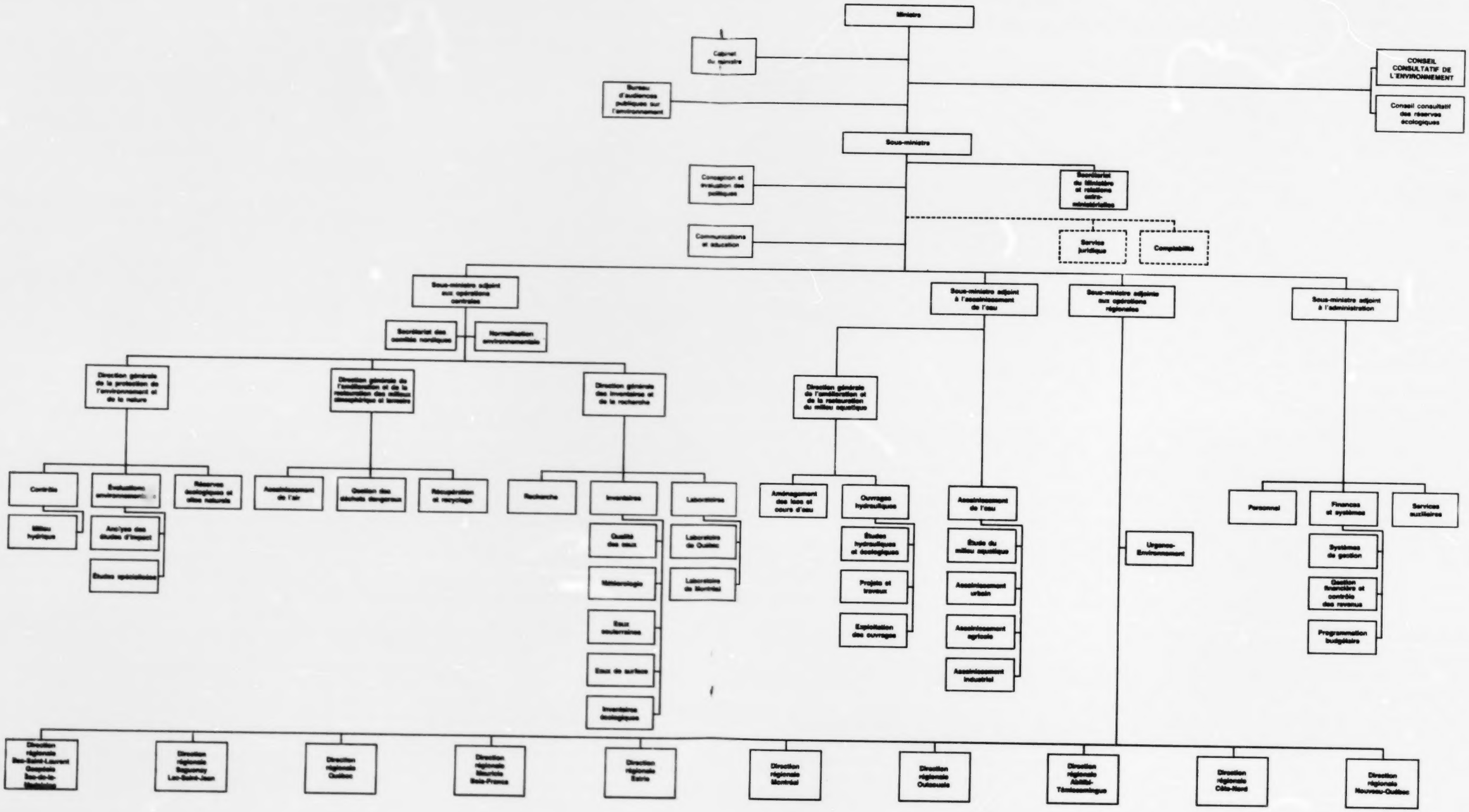

* sujet à approbation du conseil du Trésor

santé, d'enseignement ou de recherche, dans les mines, etc.

Les dossiers traités durant l'année par cette Division ont porté sur les activités relatives à l'émission de certificats d'autorisation (57), au contrôle et à la surveillance (746) consistant principalement en enquêtes, inspections ou prélèvements d'échantillons d'air à la suite de plaintes, ainsi que sur divers travaux (1 164) d'information, travaux techniques spéciaux, etc.

Direction de l'assainissement de l'air

Rôle

Cette Direction a pour mandat de connaître la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire québécois, de prévenir la pollution atmosphérique et d'engager les actions nécessaires pour assurer une qualité de l'air acceptable pour les Québécois. Elle doit aussi surveiller et contrôler le bruit communautaire.

Objectif visé

Assurer un niveau de qualité de l'air acceptable pour la santé et le bien-être des Québécois, ainsi que pour la vie animale et végétale.

Réalisations

Connaissance

La connaissance de la qualité de l'air ambiant repose sur l'exploitation d'un réseau de postes d'échantillonnage répartis dans 18 agglomérations du Québec; 28 des 105 postes en exploitation sont sous la juridiction de la Communauté urbaine de Montréal.

Les données recueillies ont été publiées dans le bulletin mensuel *Surveillance de la qualité de l'air ambiant au Québec*.

La Direction a réalisé une étude d'optimisation du réseau; une unité mobile d'échantillonnage a été constituée et sept postes d'échantillonnage sont maintenant dotés d'un système d'acquisition automatique des données.

L'inventaire des plus importantes sources de pollution au Québec a été poursuivi plus spécifiquement dans les secteurs des pâtes et papiers et des raffineries de pétrole. Les données recueillies sont publiées périodiquement et ont été intégrées à la banque de données sur la qualité de l'atmosphère (CESPA).

Une étude de la qualité de l'air sous le Palais des congrès à Montréal a été réalisée pour évaluer la concentration de pollution provenant de la circulation automobile sur l'autoroute Ville-Marie.

Une recherche bibliographique sur les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) a été complétée et servira à l'élaboration des politiques et des actions appropriées compte tenu des effets possibles de ces contaminants sur la santé.

Prévention

La Direction a reçu 32 demandes de certificats d'autorisation concernant des projets d'installation d'équipement antipollution et de modification de procédés; 26 certificats ont été émis et 11 projets sont à l'étude. Les principaux secteurs visés sont les pâtes et papiers, les alumineries et les cimenteries.

La Direction continue d'assumer la coordination de l'étude du projet de modernisation et d'agrandissement de la compagnie Reynolds, à Baie-Comeau.

Elle a poursuivi sa collaboration dans l'étude de certains projets soumis à la Direction des évaluations environnementales ou à d'autres directions tels le Centre d'élimination et de recyclage de déchets organiques dangereux et les avant-projets d'alumineries Péchiney (Bécancour) et Alcan (Laterrière).

Au chapitre de la règlementation, elle a procédé à:

— la révision du règlement sur la qualité de l'atmosphère et la participation à la révision du règlement sur les pâtes et papiers;

— la préparation de lignes directrices relatives au contrôle du bruit communautaire;

— la révision de la méthode de calcul des hauteurs des cheminées.

Restauration

À la suite de l'offensive amorcée auprès de 128 entreprises industrielles au cours de 1981-1982, 35 entreprises ont maintenant l'équipement requis pour respecter la réglementation; 30 ont entrepris des travaux correctifs et la Direction envisage d'autres programmes de travaux de dépollution.

Contrôle

La Direction a réalisé dix échantillonnages des sources fixes comprenant 100 essais. De plus, 26 surveillances, comprenant 30 essais, ont été effectuées par l'entreprise privée sous la surveillance de la Direction. Le contrôle du respect des normes dans le secteur de l'amiante a été poursuivi et les échantillonnages pertinents ont été faits. Un échéancier d'échantillonnage des émissions atmosphériques provenant des bouilloires a été établi avec plusieurs entreprises de pâtes et papiers.

Le contrôle de la norme relative au contenu en soufre des huiles lourdes s'est poursuivi; 145 utili-

sateurs ont été visités, et les 17 contrevenants ont été avisés d'utiliser une huile lourde conforme. Un suivi systématique a été amorcé et se poursuivra au cours des prochains mois.

Pas moins de 967 véhicules ont été inspectés au mois de mai 1983 lors de la tenue d'une clinique automobile organisée conjointement par le Ministère et Environnement Canada afin de mesurer les émissions de gaz polluants et de vérifier les équipements antipollution. Les principaux problèmes constatés étaient: carburateur mal réglé (60 %), absence de convertisseur ou convertisseur hors d'usage (19 %), absence de soupape (24 %) et absence du scellé du carburateur (22 %).

Précipitations acides

Le développement d'un modèle de transport à grande distance a été complété et a été implanté sur les ordinateurs centraux. Il permettra l'analyse de l'incidence des différentes sources d'émissions de SO_2 sur les milieux récepteurs.

Un bilan des émissions de SO_2 a été complété pour les années 1980 et 1982 et des projections ont été faites pour 1984. Les émissions d'anhydride sulfureux qui étaient de 1 085 000 tonnes métriques en 1980 ont diminué à 884 140 en 1982 et on prévoit diminuer ces émissions à 814 500 tonnes métriques d'ici la fin de 1984.

La Direction a participé à une expérience conjointe Canada — États-Unis sur le transport à longue distance de polluants atmosphériques.

Entente avec la CUM

Conformément à l'entente par laquelle le Ministère a délégué son autorité à la Communauté urbaine de Montréal (CUM), le Ministère lui a versé 2 913 000 $ pour l'assainissement de l'air sur son territoire.

Ce montant a servi notamment à donner suite aux plaintes et à tenir les enquêtes requises relativement aux sources de pollution de l'atmosphère. La CUM a aussi participé à l'inventaire des plus importantes sources de pollution sur son territoire, à l'intérieur de l'inventaire provincial effectué par le Ministère. Elle a amélioré son réseau d'échantillonnage et de surveillance de la qualité de l'air en collectant, en temps réel, les données concernant certains polluants gazeux, en analysant l'ensemble des données recueillies à ses postes d'échantillonnage et en fournissant les résultats au Ministère.

Les activités de la CUM ont également porté sur le contrôle des sources de contamination et sur la mise en place de plans d'urgence en matière de pollution atmosphérique. Conformément à l'entente, elle a informé la population sur la qualité de l'air dans son territoire en rendant public quotidiennement un indice de pollution; elle met à la disposition des intéressés l'information disponible sur la nature, la quantité ou la concentration des polluants émis sur son territoire par diverses sources et fournit, le cas échéant, copie des autorisations d'équipement antipollution et des programmes d'assainissement.

Cette entente est administrée par un Comité de coordination formé de représentants des deux parties.

Activités prévues en 1984-1985

La Direction procédera principalement à la révision du règlement sur la qualité de l'atmosphère.

Direction de la gestion des déchets dangereux

Rôle

Cette Direction a pour mandat d'élaborer des politiques, des normes et des programmes ministériels en matière de gestion des déchets dangereux et d'assurer le support technique requis auprès des directions régionales.

Objectifs visés

Le but général de la Direction est d'assurer la protection adéquate des milieux physique et humain des effets néfastes résultant de l'élimination de déchets dangereux dans l'environnement.

Un des premiers objectifs de la Direction est de mettre en place des équipements d'élimination des déchets dangereux en intéressant particulièrement l'entreprise privée à investir dans ce domaine. Il est impératif d'offrir à court terme des solutions d'élimination aux industries du Québec afin qu'elles aient un choix à faire entre l'élimination adéquate et d'autres solutions tel le recyclage ou la réduction des déchets à la source.

Le Ministère a aussi comme objectif à moyen terme de favoriser l'implantation d'unités de recyclage tant internes qu'externes et de favoriser toute activité de réduction des déchets à la source.

Réalisations

Conformément à la planification établie, l'usine de la compagnie Stablex Canada inc. pour l'élimination des déchets inorganiques a commencé ses opérations au printemps 1983.

À la suite d'un appel à des promoteurs, lancé en septembre 1982, le Ministère a choisi la compagnie Serdoq pour implanter un centre d'élimination et de recyclage des déchets organiques dangereux.

Par l'entremise d'un consultant privé, la Direction a procédé à l'évaluation du marché potentiel pour l'élimination des déchets organiques dangereux, combinée à une étude sur la problématique d'entreposage des déchets organiques dangereux en attendant le début des opérations de l'incinérateur que construira Serdoq.

Parallèlement à la mise en place d'un système informatisé de contrôle de la circulation des déchets, la Direction a élaboré un projet préliminaire de réglementation sur la gestion des déchets dangereux destinée notamment à remplacer l'actuelle réglementation sur les déchets liquides. Ce nouveau projet de règlement vise principalement à améliorer la réglementation existante sur les points principaux suivants:

— élargir la portée pour y inclure une liste de déchets solides;

— resserrer le contrôle de la circulation des déchets dangereux;

— assurer une cohérence entre les divers règlements du Ministère en ce qui a trait aux définitions de déchets toxiques.

Ce projet de règlement sera présenté au Conseil des ministres pour approbation au cours de la prochaine année financière.

La Direction a préparé, en collaboration avec les directions régionales, un plan d'intervention pour vérifier les installations électriques dans les usines de filtration et intervenir lorsque ces installations, qui contiennent dans certains cas des huiles contaminées au BPC, présentent des risques importants de contamination de l'eau potable.

La Direction a aussi entrepris la préparation de directives reliées à l'entreposage et à la manutention des résidus de BPC. Ce projet a été complété à la fin de mars 1984.

Elle a aussi travaillé à l'élaboration de normes pour le nettoyage d'un tunnel de la compagnie Reynolds, à Baie-Comeau, contaminé par des résidus de BPC. Ce travail a mené à un accord avec la compagnie qui a procédé au nettoyage du tunnel. La compagnie Reynolds estime que les coûts de ces travaux atteindront 1 500 000 $.

La Direction a de plus collaboré avec la Direction des évaluations environnementales et la Direction de l'assainissement de l'air à l'élaboration de directives pour des études d'impact, particulièrement sur des projets d'incinération de déchets dangereux.

La Direction a coordonné un contrat d'étude sur la problématique des déchets provenant des hôpitaux et sur l'évaluation des modes de gestion actuellement utilisés dans les hôpitaux du Québec.

Une étude de la situation du recyclage des résidus industriels est en cours. On y étudie les différentes méthodes de recyclage utilisées ou potentiellement utilisables et les aspects socio-économiques d'une telle approche. Cette étude confiée au groupe Stop inc. doit être complétée au printemps 1984.

Contrôle de la circulation des déchets

À son programme d'implantation d'un système de contrôle de la circulation des déchets dangereux, un système de manifeste relié à un système informatisé de contrôle *a priori*, a été mis en place sur une base volontaire avec la participation de la compagnie Stablex Canada inc. comme destinataire, et la collaboration des industries produisant des déchets inorganiques.

Activités prévues en 1984-1985

L'année 1984-1985 devrait permettre à la Direction de mettre l'accent sur:

— le contrôle de la gestion des déchets inorganiques dangereux dans l'industrie. L'étude d'impact de la compagnie Serdoq inc, qui désire implanter un centre de recyclage et d'élimination des déchets organiques dangereux, devrait être déposée. Un plan d'action pour une meilleure gestion des résidus de laboratoire, particulièrement au niveau des laboratoires gouvernementaux, devrait être élaboré et réalisé;

— l'élaboration d'un plan d'action dans le domaine des résidus de pesticides;

— l'élaboration de la problématique des déchets provenant des hôpitaux et la présentation d'un plan d'action;

— l'étude des possibilités d'élaborer un programme de recyclage et de réduction à la source des déchets dangereux.

Groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination des déchets dangereux (GERLED)

Rôle

Le 22 juin 1983, le Comité de gestion du Ministère formait le Groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination des déchets dangereux (GERLED). Son rôle consiste à déterminer l'importance du danger que représentent les lieux d'élimination des déchets dangereux pour la santé publique et l'environnement.

Objectifs visés

Le Groupe a élaboré un plan d'action qui a pour objectif de déterminer l'importance du problème environnemental relié aux lieux d'élimination des déchets dangereux en réalisant:

— pour le 1er avril 1984, un inventaire exhaustif de tous les lieux ayant potentiellement reçu des déchets dangereux;

— pour le 1er mai 1984, une classification préliminaire de tous les lieux inventoriés.

Réalisations

Au 31 mars 1984, le GERLED avait inventorié 296 lieux ayant potentiellement reçu des déchets dangereux.

La classification de chaque lieu

Pour chaque lieu inventorié, le GERLED procède à l'évaluation du risque potentiel qu'il représente pour la santé publique et l'environnement, en tenant compte des facteurs suivants:

— la nature et la quantité des déchets susceptibles de se trouver sur les lieux;

— la capacité de confinement du sol, c'est-à-dire sa capacité à empêcher l'infiltration des contaminants dans l'environnement;

— la localisation des prises d'eau potable et le risque qu'elles soient contaminées par les déchets;

— le risque de contamination directe des populations par les déchets eux-mêmes ou par les poussières et les gaz qui pourraient s'en échapper;

— le risque de contamination de la chaine alimentaire;

— le risque de contamination des écosystèmes et des milieux naturels sensibles, par exemple, les lieux de fraie et d'alevinage.

À partir de l'analyse de ces différents facteurs, chaque lieu inventorié a été classé dans l'une ou l'autre des trois catégories suivantes:

— Catégorie 1: lieu présentant actuellement un potentiel de risque pour la santé publique et/ou un potentiel de risque élevé pour l'environnement.

— Catégorie 2: lieu présentant actuellement un potentiel de risque moyen pour l'environnement et/ou un faible potentiel de risque pour la santé publique.

— Catégorie 3: lieu présentant actuellement un faible potentiel de risque pour l'environnement mais aucun risque pour la santé publique.

Enfin, parmi tous les lieux analysés, un certain nombre n'ont pas été retenus, ne présentant pas de risque relié à la présence de déchets dangereux.

Les résultats complets de l'inventaire des lieux d'élimination de déchets dangereux et de leur classification seront rendus publics à compter du printemps 1984.

Activités prévues en 1984-1985:

Le GERLED procédera à:

— la caractérisation exhaustive de 50 pour cent des lieux de la catégorie 1

— la caractérisation préliminaire de 20 pour cent des lieux de la catégorie 2

— l'amorce des activités de restauration (étude des cas, solutions, discussions) des lieux de la catégorie 1.

Direction de la récupération et du recyclage

Rôle

Cette Direction a pour principal mandat d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques ou des moyens de gestion des déchets qui permettent leur réduction, leur réemploi et leur recyclage, tout en tenant compte de la réalité économique et sociale.

Dans cette optique, elle travaille à la mise sur pied de programmes d'aide et de sensibilisation à la récupération et au recyclage; elle favorise et soutient le développement de techniques et de nouveaux marchés. Enfin, elle développe et fournit l'expertise nécessaire à l'analyse de projets à haute technicité et réalise des études relatives au développement de la récupération et du recyclage.

En ce qui concerne la gestion plus traditionnelle des déchets, la Direction a aussi comme mandat d'élaborer des programmes d'intervention, des directives ou des normes pour ce secteur d'activités et d'identifier les techniques d'élimination propres aux résidus solides d'origine domestique, urbaine et commerciale.

Elle fournit aussi l'assistance technique, géoscientifique et administrative aux directions régionales pour l'implantation et le contrôle des lieux d'élimination et pour toutes autres questions relatives à la gestion des déchets.

Objectifs visés

Elle vise principalement la réduction de la quantité des déchets pouvant affecter les ressources eau et sol, par la récupération, le réemploi et le recyclage des ressources secondaires.

Elle vise aussi à résoudre les problèmes environnementaux reliés à l'élimination des déchets solides en favorisant une saine gestion de ces résidus.

Réalisations

Conférence sectorielle

L'année a été marquée par la tenue d'une conférence socio-économique sectorielle sur la récupération et le recyclage du papier et du verre, premier sommet convoqué par un ministre de l'Environnement, les 28, 29 février et 1er mars 1984. Cette conférence visait à asseoir les bases d'une véritable industrie de la récupération et du recyclage au Québec en incitant à diminuer le gaspillage des ressources, à accroître le recyclage du papier et du verre et à réduire les coûts d'élimination des déchets pour les municipalités et les entreprises en favorisant la collecte sélective.

Plus concrètement, cette rencontre avait comme objectifs de définir les rôles et les responsabilités de chaque intervenant concerné par cette activité et de susciter leur engagement pour accélérer le développement de cette industrie nouvelle.

Quelque 220 participants et conseillers et une cinquantaine d'observateurs ont présenté environ 200 propositions d'action, regroupées sous les thèmes: la collecte sélective, la récupération et le réemploi, le développement des marchés et la recherche et enfin, la sensibilisation de la population et les structures de concertation et de gestion.

Les discussions ont permis de dégager les grandes prémisses d'un système de récupération et de recyclage soit l'assurance d'un approvisionnement stable et suffisant, le développement de marchés permanents et réguliers, l'existence d'un réseau efficace de conditionnement et la mise sur pied de programmes de sensibilisation.

Les participants ont aussi reconnu la compétence des municipalités en matière de gestion des déchets et ont demandé au Gouvernement de modifier la réglementation sur la gestion des déchets solides pour leur permettre d'adopter la collecte sélective.

Plusieurs engagements ont été pris lors de cette rencontre. Par exemple, le Gouvernement et les représentants du secteur privé se sont engagés à accentuer le développement des marchés, de la technologie et des nouveaux produits et à élaborer un code de bonne pratique pour l'emballage. Les représentants de l'industrie, des consommateurs et des milieux communautaires et professionnels ont accepté de s'engager à participer techniquement et financièrement à la mise sur pied de campagnes de sensibilisation, sous la coordination du ministère de l'Environnement.

Outre ces engagements, le Ministère a annoncé qu'il élaborerait un plan de développement de la collecte sélective et une politique gouvernementale d'achat de produits recyclés et recyclables et qu'il superviserait la réalisation d'un annuaire des équipements. Il a aussi convenu qu'il mettrait sur pied des tables de concertation, formées des représentants du sommet, afin d'assurer le suivi de cette rencontre.

Pour leur part, d'autres ministères, tels ceux de l'Énergie et des Ressources et de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, ont accepté de mettre leurs programmes d'aide financière à la disposition des recycleurs pour développer les marchés et la recherche.

Trois documents relatifs à la préparation et au suivi du sommet ont été publiés: *L'état de la situation*, *Le cahier des propositions d'action* et *Le compte-rendu du sommet*.

Assistance aux organismes de récupération

La Direction a poursuivi la gestion du programme d'aide à la recherche, à la formation et à l'amélioration de l'industrie de la récupération (PARFAIR).

Plus d'une vingtaine de groupes ont reçu des subventions totalisant 600 000 $ pour des projets concernant la sensibilisation de la population, l'achat de biens pour la collecte ou le conditionnement et la recherche pour le développement de technologies nouvelles.

Récupération des papiers fins

La Direction poursuit le programme de récupération des papiers fins dans tous les édifices d'importance, loués ou propriétés des différents ministères du Gouvernement.

Les papiers récupérés sont destinés, pour une valeur nominale, à des groupes communautaires choisis par le Ministère, qui doivent en contrepartie mettre en place les structures de récupération et développer des programmes de sensibilisation. Cependant, les édifices des villes de Québec et de Montréal, propriétés du Gouvernement et accueillant plus de 300 employés, font exception. Ces derniers sont desservis par un système de récupération relevant directement du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

Consignation des contenants à remplissage unique

Le 30 septembre 1983 a marqué l'expiration des ententes entre le Gouvernement, l'industrie des boissons gazeuses et les brasseurs. Celles-ci avaient pour objet de limiter le recours aux contenants non

consignés en interdisant la promotion et en limitant leur part du marché.

L'élaboration de nouvelles ententes axées sur la récupération des contenants à remplissage unique a franchi un premier pas important le 30 septembre 1983, par la signature d'une lettre d'entente par le ministre de l'Environnement et l'Association des embouteilleurs de boissons gazeuses. Depuis, le Ministère poursuit ses négociations qui devront permettre de mettre en vigueur un système de récupération des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses basé sur une consigne.

Gestion intégrée des déchets

Eaux polluées de Mercier

Des crédits de 5,7 millions de dollars ont été alloués à la Direction pour permettre d'assainir les eaux souterraines et pour en récupérer les usages à Mercier et Sainte-Martine.

Les travaux pour la mise en place des installations de captage et de traitement des eaux polluées, qui faisait partie du plan de dépollution proposé par la firme d'ingénierie SNC et accepté par le Ministère, ont débuté au cours de l'année 1983. Les opérations devraient démarrer à l'été 1984.

On prévoit que les équipements de dépollution seront en opération pour une période de cinq ans.

Neiges usées

Des lignes directrices ont été émises en décembre 1983 relativement à l'élimination des neiges usées.

Celles-ci avaient pour objectifs de prévenir et de minimiser les problèmes environnementaux et sociaux causés par cette activité.

Travaux et études

La Direction a poursuivi ses travaux et ses études dans le domaine de la récupération des plastiques, des cendres d'incinération et des déchets forestiers.

Elle a réalisé des études sur le comportement et le traitement des eaux de lixiviation et a agi comme conseiller technique pour l'implantation de lieux d'enfouissement sanitaire.

Elle a entrepris un inventaire qui permettra de quantifier les boues des fosses septiques à éliminer dans la plupart des municipalités régionales de comtés, en collaboration avec l'Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec.

Elle a aussi réalisé, de concert avec la municipalité régionale de comté des Îles-de-la-Madeleine, une étude portant sur le développement d'un système de gestion des déchets propres au contexte de cet archipel.

Activités prévues en 1984-1985

Le budget du programme PARFAIR sera porté à 750 000 $ pour 1984-1985.

Un Comité permanent de développement de la récupération et du recyclage assurera le suivi des discussions et des engagements issus de la conférence sectorielle de février 1984.

La Direction réalisera le plan d'actions défini à la suite de cette conférence, qui comprend notamment l'élaboration du plan de développement de la collecte sélective.

Par ailleurs, la Direction poursuivra ses études dans les secteurs n'ayant pas fait l'objet de discussions au sommet, entre autres en ce qui concerne les pneumatiques usagés. Divers procédés définis comme de haute technologie feront également l'objet de recherches pour le développement d'une expertise québécoise (incinération, compostage, tri mécanique, etc.)

De plus, un comité sera formé pour l'élaboration du code de bonne pratique pour l'emballage ainsi qu'une table de travail représentée par les municipalités, l'Association des entrepreneurs en services sanitaires et le Ministère, afin de développer l'assistance technique pour la gestion des déchets solides.

Enfin, dans le cadre de l'élaboration du programme de référence, qui constituera la première bourse de déchets solides, le Ministère développera un logiciel dont l'utilisation est prévue pour l'année 1985.

Programme 03
Connaissance

Ce programme vise à améliorer les connaissances sur les composantes du milieu ambiant par des inventaires biophysiques et l'analyse des écosystèmes.

Les interventions liées à ce programme sont regroupées sous deux éléments:

Élément 01 — Inventaires

Élément 02 — Laboratoires et recherche

Élément 01
Inventaires

Direction générale des inventaires et de la recherche

Cette Direction générale a comme mandat de participer à l'élaboration des politiques du Ministère en matière d'amélioration des connaissances requi-

ses dans le domaine de l'eau, de l'air et du sol dans un contexte de gestion et de protection de ces ressources. Elle doit approuver la programmation et coordonner les différents programmes de recherche, d'acquisition de données biophysiques et d'analyses de laboratoires.

Elle comprend trois directions: la Direction de la recherche, la Direction des inventaires et la Direction des laboratoires.

Direction des inventaires

Cette Direction a pour mandat de procéder à l'inventaire systématique des composantes de l'eau, de l'air et du sol. La connaissance de la qualité de ces milieux permet d'instaurer des programmes propres à en prévenir la détérioration ou à en réaliser la restauration.

Elle gère quatre ententes à frais partagés avec Environnement Canada:

— le programme d'exploitation des réseaux météorologiques;

— le programme d'exploitation des réseaux hydrométriques et sédimentologiques;

— le programme de surveillance continue de la qualité des eaux;

— le programme de cartographie des plaines inondables.

Les objectifs opérationnels de la Direction sont les suivants:

— rationaliser l'exploitation des systèmes de collecte des données en fonction des objectifs de connaissance et de surveillance;

— mettre l'emphase sur l'interprétation des données et leur mise en disponibilité dans de courts délais;

— maintenir la qualité de l'expertise professionnelle et technique.

Cinq services se partagent les responsabilités dans ce domaine.

Service de la qualité des eaux

Rôle

Le rôle principal de ce Service consiste à surveiller la qualité physique, chimique et biologique des eaux par le biais de ses réseaux d'observation de la qualité des eaux de rivières, de lacs et des substances toxiques présentes dans différentes composantes des milieux aquatiques.

Objectif visé

L'objectif est d'assurer une surveillance continue de la qualité des milieux aquatiques sur le territoire québécois.

Réalisations

Surveillance

La surveillance s'est effectuée dans les domaines suivants:

— les rivières: les données de la période 1978-1981 ont été validées et ont subi un traitement statistique.

Un comité tripartite (Canada — Ontario — Québec) coordonne la surveillance de la qualité des eaux de la rivière des Outaouais. Un rapport de surveillance est en voie de préparation et fera état des progrès réalisés à la suite des nombreux travaux d'assainissement entrepris.

— les lacs: 26 lacs exploités et une centaine de lacs inexploités situés au sud du 53e degré de latitude ont été échantillonnés à toutes les saisons. La surveillance vise à mettre en évidence le taux d'acidification des lacs du Québec, en relation avec le problème des précipitations acides.

Un plan d'interprétation des données de qualité des eaux lacustres est en voie d'exécution.

— les substances toxiques: le programme d'échantillonnage réalisé en 1983 a été concentré sur sept bassins versants de rivières que les relevés antérieurs identifiaient comme relativement plus contaminés en BPC, en mercure ou en HAP. L'emphase est mise sur la détection de ces substances dans la chair de différentes espèces de poissons afin d'en indiquer les risques pour la santé humaine. L'interprétation des données recueillies en 1980 est complétée.

Le Service a réalisé deux études: une sur l'effet des résidus d'amiante sur la qualité des eaux de l'Estrie et une contre-expertise concernant la contamination de l'eau et des sédiments de la Baie-des-Ha! Ha!

Précipitations acides

Le Service a réalisé un ensemble de projets visant à faire la lumière sur les méfaits des précipitations acides sur la qualité physique, chimique et biologique des milieux aquatiques. Ces projets sont:

— l'évaluation des dépôts acides: cette évaluation est en cours à partir des résultats de la qualité physico-chimique des eaux de pluies recueillies à 46 sites d'échantillonnage.

— Le niveau et l'étendue de l'acidification dans certaines zones sensibles: l'interprétation des résultats se fait par zone et elle est maintenant complétée pour les régions de Rouyn — Noranda, Portneuf et Schefferville.

— Les effets de l'acidification sur l'omble de fontaine: des campagnes de mesures intégrées (physico-chimie de l'eau et biologie) se sont poursuivies dans trois zones du massif des Laurentides au nord de Québec (Portneuf, réserve des Laurentides, Charlevoix). Jusqu'à maintenant, les populations d'ombles de fontaine et le niveau d'acidification de 29 lacs ont fait l'objet d'études, conjointement avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Neuf lacs de Charlevoix font l'objet de plusieurs études visant à établir la relation entre la perte des populations d'ombles de fontaine de trois de ces lacs et la hausse de leur niveau d'acidité à la suite des retombées de dépôts acides d'origine atmosphérique.

— Projet conjoint New York — Québec: la comparaison de la physico-chimie de quatre lacs des Adirondaks, dont deux ont perdu leur population de poissons, avec quatre lacs de la région de Portneuf, aussi acides mais ayant une structure de population d'ombles de fontaine normale, permettra d'identifier les facteurs (autres que l'acidité) qui contribuent à la survie du poisson ou à sa perte.

Activités prévues en 1984-1985

Le Service mettra l'emphase sur la systématisation des données recueillies par les réseaux de surveillance.

L'interprétation des données acquises sur les toxiques en 1981 sera effectuée aussitôt que les analyses de laboratoires seront terminées.

Enfin, les projets suivants seront entrepris:

— une enquête sur les effets biologiques de l'acidification sera amorcée dans une nouvelle zone sensible sise au sud-est de Rouyn — Noranda. Cette étude permettra de connaître la sensibilité à l'acidification d'espèces de poissons autres que l'omble de fontaine;

— une étude des relations entre les dépôts acides, la nature biophysique des bassins versants, les conditions physico-chimiques des lacs et l'état des populations piscicoles d'ombles de fontaine sera amorcée de manière à dégager les seuils de tolérance de l'espèce et la charge acide critique à ne pas dépasser pour ce territoire (massif des Laurentides du nord de Québec).

Service de la météorologie

Rôle

Ce Service a pour rôle de faire l'inventaire systématique de la ressource air pour répondre aux besoins du Ministère et du Gouvernement.

Objectif visé

Il consiste à satisfaire d'abord les besoins du Ministère et de tous les ministères du Gouvernement en matière de connaissances du milieu atmosphérique et, de plus, à exercer certaines activités de surveillance du milieu atmosphérique comme soutien aux programmes de protection et de restauration de l'environnement.

Réalisations

Le Service s'est attaché aux priorités suivantes:

Précipitations acides: améliorer la qualité et le rendement du réseau de collecteurs de précipitation et assurer la participation du Québec à l'expérience CAPTEX (Cross Appalachian Tracer Experiment). À cet égard, le Service a la responsabilité de la connaissance de l'importance et de l'étendue des dépôts humides sur le territoire du Québec.

Cartographie des plaines inondables: évaluer les crues de récurrence 20 et 100 ans pour six bassins de rivières et leurs principaux tributaires; effectuer des études régionales sur l'estimation des débits de crues exceptionnelles.

Entente à frais partagés Québec — Canada: négocier l'entente à frais partagés sur le réseau climatologique, en vue d'en redéfinir et préciser certains points qui en faciliteront l'application.

Expertises: l'expertise technique du Service a été mise à contribution pour évaluer les débits et les niveaux de crue ainsi que la fréquence d'occurrence permettant d'établir des normes pour la protection des cours d'eau. Dans le cas des crues de 100 ans et 20 ans, les données fournissent aux municipalités les bases nécessaires à leur réglementation. Tous les bassins versants du Québec habité ont fait l'objet de la prévision quotidienne de fonte à partir du début de février jusqu'à la disparition de la neige, et l'élaboration d'un guide d'interprétation climatique a été mise de l'avant.

Une étude ayant pour objet le bilan des connaissances hydrologiques sur l'ensemble du territoire québécois a été réalisée.

Activités prévues en 1984-1985

Au programme d'étude des précipitations acides, le Service se propose de poursuivre et d'amé-

liorer l'interprétation des mesures de dépôts de sulfates sur le Québec.

Service des eaux souterraines

Rôle

Les activités de ce Service portent sur la connaissance et la protection de la ressource eau souterraine.

Objectifs visés

Il a pour objectifs d'évaluer les disponibilités de l'eau souterraine, de mesurer l'impact des activités humaines sur cette ressource, d'émettre des avis techniques sur des travaux et projets relatifs à l'exploitation et la protection des aquifères.

Réalisations

Étude hydrogéologique Farnham — Saint-Césaire: le but de ce projet est de connaître les disponibilités et la qualité des eaux souterraines dans une région de 900 kilomètres carrés où les problèmes d'approvisionnement sont aigus.

Front de contamination à Mercier: le Service a poursuivi le prélèvement trimestriel d'une trentaine d'échantillons d'eau pour suivre l'évolution de l'enclave de contamination qui n'a presque pas progressé au cours de l'année.

Réseau piézométrique: dans ce réseau servant à mesurer et à analyser l'eau des puits, l'accent a été mis cette année sur l'amélioration des techniques de prélèvement en recourant à de l'équipement plus léger qui ne requiert pas d'entretien particulier et qui est facilement transportable.

Cartes de potentiel de débit: l'exploitation par traitement informatique des données contenues dans la banque de données hydrogéologiques a permis de produire 27 cartes à l'échelle 1:50 000 à l'intérieur des basses-terres du Saint-Laurent. Ces données portent sur les débits d'eau qui peut être soutirée du sous-sol par des puits ou autres ouvrages de captage, principalement en vue de l'alimentation en eau potable des particuliers. Les cartes produites fournissent des indices sur les endroits offrant des possibilités d'approvisionnement.

Essai du procédé Vyredox: le traitement sur place de l'eau souterraine ferrugineuse par le procédé Vyredox a fait l'objet d'un premier essai au Québec, à Trois-Rivières-Ouest, afin de démontrer l'adaptabilité de la méthode et, si possible, développer une expertise québécoise dans ce domaine. Ce procédé consiste à injecter de l'eau oxygénée dans la nappe aquifère perturbée de façon naturelle par la présence de fer pour en éliminer le fer et le manganèse. Malgré quelques difficultés techniques, les résultats ont été très encourageants et l'expérience mérite d'être poursuivie.

En plus de ces travaux, le Service a fourni une aide technique à 24 municipalités rurales aux prises avec un problème d'alimentation en eau et a donné des avis et commentaires techniques dans 37 cas, tels des projets d'embouteillage d'eau, des fosses à purin, l'épandage de sel, l'exploitation de gravières et de dépotoirs et la mise en place d'alumineries.

Enfin, deux rapport hydrogéologiques ont été préparés. L'un, paru au cours de l'année, porte sur l'hydrogéologie de la rive nord du Saint-Laurent et l'autre, qui sera publié en 1984-1985, concerne l'hydrogéologie d'une partie de la rive sud.

Activités prévues en 1984-1985

En 1984-1985, le Service mettra l'accent sur la préparation de cartes de vulnérabilité à la pollution en faisant ressortir les aires à risque, compte tenu de la perméabilité des formations géologiques.

Service des eaux de surface

Rôle

Ce Service a pour mandat d'inventorier la quantité des eaux de surface sur tout le territoire québécois, de déterminer les caractéristiques du milieu hydrique et de diffuser toutes ces données pour assurer le développement et la protection de la ressource.

Objectifs visés

L'objectif général visé est la connaissance du milieu hydrique pour prévenir sa détérioration et réaliser sa restauration; en particulier, l'inventaire quantitatif des eaux de surface, la détermination des caractéristiques du milieu hydrique et la diffusion de ces informations.

Réalisations

L'action de ce Service a porté sur les points suivants:

Hydrométrie: lors des crues printanières, ce Service a poursuivi des campagnes intensives de mesures afin de suivre la situation, d'établir les prévisions des apports et de diffuser les renseignements aux organismes mandatés d'agir en cas d'urgence.

Instrumentation: le Service a fait l'essai de différents appareils de mesure, d'enregistrement et de télétransmission, nouveaux sur le marché, pour les adapter si possible aux besoins.

Hydrographie: le programme de cartographie des zones inondables a particulièrement touché le territoire de la Communauté urbaine de Québec, les bassins des rivières Yamaska et Nicolet.

Des levés bathymétriques servant à mesurer la profondeur des lacs ont été effectués dans une vingtaine de lacs, au programme d'étude sur les précipitations acides, ce qui porte à près de 2 300 le nombre de lacs déjà sondés au Québec.

Activités prévues en 1984-1985

Le Service procédera à la conversion d'une vingtaine de stations conventionnelles du réseau hydrométrique en stations de télémesure et poursuivra le programme de cartographie des zones inondables dans les secteurs déjà à l'étude. Il entreprendra des relevés dans 40 nouveaux secteurs.

Service des inventaires écologiques

Rôle

Le mandat de ce Service porte sur l'inventaire du capital-nature (inventaire écologique de l'ensemble des ressources terrestres, faune, flore, activité forestière) du territoire québécois comme cadre de référence à toute opération d'aménagement du territoire.

Objectifs visés

Le Service vise à optimiser l'utilisation du territoire, tout en harmonisant les activités humaines et les caractéristiques écologiques du milieu. Simultanément, il cherche à caractériser l'état de la qualité écologique actuelle du territoire et les répercussions des utilisations passées, actuelles et futures sur la qualité du milieu.

Réalisations

Inventaire du capital-nature de la Moyenne-et-Basse-Côte-Nord

Le Service a publié sept rapports synthèses sur la production forestière, la flore, le sol, les dépôts de surface, le gros gibier et la cartographie de régions et des districts écologiques.

Assistance technique aux municipalités régionales de comté

Le Service a apporté son assistance technique aux municipalités régionales de comté de Desjardins, de Robert-Cliche et de Sartigan qui avaient fait appel à son expertise pour la délimitation des zones inondables et, dans le cas de Robert-Cliche, pour la définition des variables écologiques.

Par ailleurs, le Service a préparé et distribué à l'ensemble des municipalités régionales de comté un guide technique devant servir de cadre écologique de référence pour les aider à rédiger leurs schémas d'aménagement.

Inventaire du capital-nature des réserves écologiques

Trois réserves écologiques ont été inventoriées durant l'été 1983: Rivière-du-Moulin, des Laurentides et du Micocoulier.

Un rapport et une cartographie préliminaires de la réserve du Micocoulier ont été remis à la Direction des réserves écologiques et des sites naturels qui, à partir de ces informations, en élaborera le plan de gestion.

Cartographie des dépôts de surface

Ce travail, commencé en 1982-1983 à la Direction régionale de Québec, a été complété pour la région de Québec et étendu à la région de l'Estrie. Ces cartes indiquent les principales sources de sable, gravier, etc., et constituent une source d'informations très utiles aux municipalités régionales de comté dans l'élaboration de leurs schémas d'aménagement.

Inventaire floristique

Le Service a complété l'inventaire floristique des tourbières de Clarenceville et de Venise-en-Québec en vue de préciser la rareté et l'unicité de leur flore.

Activités prévues en 1984-1985

Au cours de la prochaine année, le Service prévoit traiter les dossiers suivants:

Inventaires: inventaires du capital nature de la Moyenne-et-Basse-Côte-Nord: publication de sept rapports scientifiques.

Expertises professionnelles: contribution aux études d'impact menées par le Ministère relativement au programme d'arrosage de la tordeuse des bourgeons de l'épinette; participation au programme de formation des cartographes de la Direction des forêts du ministère de l'Énergie et des Ressources pour le territoire des monts Chic-Chocs.

Cartographie écologique: à la demande des Directions régionales de Québec et de l'Estrie et de la Direction des réserves écologiques et des sites naturels, préparation des cartes identifiant les régions et les districts écologiques de ces territoires.

Réserves écologiques: préparation du rapport de l'inventaire écologique des quatre réserves sui-

vantes: Rivière-du-Moulin, des Laurentides, Tantaré, Micocoulier.

Élément 02
Laboratoires et recherche

Direction des laboratoires

Rôle

Cette Direction regroupe les Services de laboratoire de Montréal et Québec et est responsable de l'organisation de services analytiques en région, au moyen de contrats de service avec des laboratoires privés ou des institutions hospitalières, et de la mise en service de petites unités de laboratoire lorsque la situation le requiert.

Objectifs visés

Fournir au Ministère les supports analytiques requis pour la réalisation des divers programmes de contrôle et d'acquisition de connaissances.

Réalisations

Malgré un incendie qui a dévasté les locaux du laboratoire de Montréal, la Direction a réalisé les travaux suivants:

Travaux d'analyse

Les laboratoires ont réalisé près de 850 000 analyses sur plus de 160 000 échantillons. De plus, 1 800 échantillons prélevés pour le contrôle de l'eau potable dans le Nouveau-Québec ont été analysés par des laboratoires d'institutions hospitalières.

Le quart de ces travaux portait sur l'analyse de la qualité de l'eau potable (programme de surveillance des réseaux de distribution d'eau municipaux, puits des particuliers, interventions dans les situations problématiques). Ces activités ont nécessité 31 000 heures de travail de laboratoire en plus des autres travaux d'analyse reliés au programme d'assainissement des eaux usées et au réseau de surveillance du milieu aquatique et de l'air.

L'orientation générale des travaux réalisés se répartit en:

— 65 pour cent à des fins de prévention;

— 10 pour cent à des fins de restauration;

— 25 pour cent à des fins de recherche.

Autres activités

Les laboratoires ont procédé à plusieurs développements techniques par les activités suivantes:

— l'étude des interférences de matrice et la mise en service, au laboratoire de Québec du spectromètre d'émission de plasma;

— la participation à trois études interlaboratoires fédérales-provinciales dans le domaine des précipitations acides:

— la mise en place au laboratoire de Québec d'une méthode d'analyse automatisée au carbone organique et inorganique;

— le rodage et la mise en service du spectromètre de masse au laboratoire de Montréal;

— l'introduction de plusieurs autres méthodes d'analyses plus performantes.

Les laboratoires ont participé aux travaux du Comité fédéral-provincial sur l'assurance de la qualité des analyses relatives au transport des polluants atmosphériques sur de longues distances.

La Direction a participé aux travaux du Comité de normalisation des méthodes d'analyses à caractère environnemental mises sur pied en collaboration avec le Bureau de normalisation du Québec.

Contrôle des eaux embouteillées

La Direction a effectué le contrôle bactériologique de 60 marques d'eau embouteillée et a décelé plusieurs cas de contamination.

Ces interventions auprès de l'industrie concernée auront également suscité la mise en oeuvre de cinq nouveaux projets de restauration d'installations d'embouteillage.

Réorientation des activités

Afin de répondre davantage aux besoins actuels, la Direction a élaboré une stratégie visant à délester ses laboratoires des analyses de routine reliées au contrôle de l'eau potable en vue d'une réorientation de ses activités vers une plus grande spécialisation dans l'analyse de nouveaux contaminants.

Une opération d'accréditation de laboratoires a été lancée, afin de confier désormais à des laboratoires accrédités par le Ministère les analyses d'eau potable dont il se chargeait jusqu'alors; ces analyses seront maintenant aux frais des intéressés.

Au laboratoire de Québec, un projet de 290 000 $ prévoyant en particulier l'aménagement du secteur d'analyse organique est en voie de réalisation et devrait être complété en juin 1984.

Activités prévues en 1984-1985

Les principaux projets dont la réalisation est prévue sont:

— la poursuite de l'opération accréditation de laboratoires privés dans les domaines de la bactériologie, de la biologie et de la chimie; on prévoit l'accréditation de 35 laboratoires d'analyse microbiologique de l'eau en juin 1984;

— la mise en place d'un programme d'assurance de la qualité des analyses à l'intention des laboratoires privés;

— la réalisation du projet d'aménagement des installations du laboratoire de Montréal au coût de plus de 3 000 000 $;

— la mise au point d'un protocole d'évaluation de la toxicité de déchets solides.

Direction de la recherche

Rôle

Le mandat de cette Direction nécessite l'élaboration de programmes et activités de recherche en relation avec les priorités du Ministère, une liaison efficace avec les autres organismes, tant publics que privés, oeuvrant dans le domaine environnemental, ainsi qu'une collaboration étroite avec les diverses unités administratives, centrales et régionales, du Ministère.

Objectifs visés

Répondre aux besoins de connaissance identifiés par les unités administratives ou émanant des grandes priorités du Ministère.

Réalisations

Les activités de cette Direction ont porté sur les dossiers suivants:

Rapport de conjoncture sur l'état de la recherche et du développement en environnement: en avril 1983, le Gouvernement décrétait qu'un rapport de conjoncture devrait être préparé sur l'état de la recherche dans le secteur de l'environnement au Québec. La responsabilité de cette étude a été confiée par le ministre de l'Environnement et le ministre à la Science et à la Technologie, à un groupe de travail dont les membres ont été choisis au sein du ministère de l'Environnement, de la communauté scientifique et du secteur industriel.

Le but du rapport de conjoncture est de fournir l'information nécessaire pour définir les orientations et les moyens d'intervention en matière de recherche dans ce secteur.

D'une part, le groupe a réalisé l'inventaire de la recherche environnementale conduite par les différents organismes et institutions au Québec et, d'autre part, il a dégagé la perception des secteurs prioritaires de recherche en regard des problèmes environnementaux que posera le développement économique du Québec dans les années à venir. Des subventions totalisant 52 000 $ ont été octroyées.

Traitement du fumier: la phase II d'un programme triennal, visant à trouver des solutions qui permettent de régler les problèmes urgents et sérieux causés à l'environnement par les déjections animales, a été réalisée. Sept subventions pour un montant global de 223 582 $ ont été octroyées pour le traitement du lisier de porc.

Les recherches consistaient à:

— vérifier une chaîne de traitement composée d'équipements disponibles mais conçus pour d'autres produits;

— vérifier les conditions de colmatage de trois types de sol avec du lisier de porc et de bovins;

— vérifier la décantation-fluoculation et séparation mécanique de l'effluent d'un digesteur anaérobie à surface fixe;

— optimiser les processus microbiologiques de digestion aérobie, de nitrification et de dénitrification;

— optimiser le processus de coagulation-décantation du lisier de porc par des produits chimiques;

— optimiser le processus de *stripping* de l'azote ammoniacal;

— vérifier l'applicabilité d'un nouveau procédé de différentes étapes de filtration mécanique et de séparation chimique.

La Direction, avec la collaboration du Service de l'assainissement agricole, a élaboré les conditions et les modalités de participation à la phase III et a procédé au lancement d'un appel d'offres.

Devant l'urgence de trouver une solution au problème d'élimination du lisier de porc, un Comité pour la réalisation d'usines pilotes a mis au point deux procédés de traitement et de valorisation du lisier de porc, chaque procédé devant faire l'objet d'une usine pilote. Le projet consiste en l'agencement optimal de procédés. Les eaux traitées pourraient être éventuellement réemployées dans la porcherie ou rejetées au cours d'eau, alors que les résidus solides pourraient être récupérés sous forme de protéines et de fertilisants. Le Comité a déposé son rapport en décembre 1983.

Précipitations acides: la Direction a participé aux divers comités d'études québécois, fédéral-

provincial et canado-américain et a présenté des séminaires et conférences.

Elle a octroyé des contrats ou subventions pour un montant global de 105 000 $ en vue de:

— permettre la collaboration du Québec au Comité formé par la Société royale du Canada, la National Academy of Sciences des États-Unis et la Academia de la Investigacion Cientifica du Mexique;

— déterminer, par l'acidification et la neutralisation de certains lacs, les conditions physico-chimiques critiques pour la survie de l'omble de fontaine;

— réaliser une étude sur la géochimie et la géochronologie sédimentaire récente de lacs acides;

— participer à la planification d'une conférence internationale sur les précipitations acides tenue en Ontario;

— inventorier les polluants atmosphériques associés aux précipitations acides pour l'est de l'Amérique du Nord;

— élaborer un projet sur la détermination de l'origine des polluants atmosphériques associés aux précipitations sèches.

Traitement et valorisation des boues d'épuration: avec la coopération du Service de l'assainissement agricole, de la Direction de la récupération et du recyclage et des Directions régionales de Québec et du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, la Direction a fait réaliser une étude de traitement des boues de fosses septiques et une étude de préfaisabilité technique de la reprise des boues dans les étangs de sédimentation municipaux par les agriculteurs.

Substances toxiques: la Direction, avec la collaboration du Service de l'assainissement agricole, a commandé une étude sur les phénomènes de contamination de l'eau souterraine par les pesticides, afin d'identifier les zones susceptibles d'être affectées et les interventions possibles.

Des subventions ont en outre été accordées pour:

— une étude virologique des eaux brutes et des eaux traitées de six usines de filtration de la région de Montréal;

— une analyse de la documentation reliée aux problèmes environnementaux occasionnés par les travaux de dragage et en tirer des critères de qualité;

— une expérience pilote d'élimination sur place du fer et du manganèse dans l'eau potable par la méthode Vyredox.

Activités prévues en 1984-1985

Les principales activités sont:

Rapport de conjoncture sur l'état de la recherche et du développement en environnement: ce rapport sera remis au cours de l'année 1984-1985.

Traitement du fumier: le programme de recherche et développement sur le traitement du fumier atteindra sa troisième et dernière année en 1984-1985.

Précipitations acides: les travaux en cours seront poursuivis, notamment:

— un support financier à la Société royale du Canada et à la National Academy of Sciences des États-Unis et à la Academia de la Investigacion Cientifica du Mexique;

— une étude sur l'omble de fontaine, entreprise par l'université Laval, afin de déterminer les seuils de tolérance à l'acidification pour ce poisson;

— le projet ADOM (modèle eulérien de transport à longue distance des polluants atmosphériques) qui devrait se terminer en 1985.

De plus, en collaboration avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et le Service de la qualité des eaux, deux études seront entreprises. La première évaluera l'importance de l'acidification de certains lacs de Charlevoix et l'autre traitera des sédiments de certains lacs des Laurentides et de la région de Rouyn — Noranda.

La Direction terminera l'étude des phénomènes de contamination des eaux souterraines par les pesticides:

— le programme sur les pesticides sera généralisé pour tenir compte globalement des contaminants toxiques environnementaux;

— une étude sur certains contaminants toxiques contenus dans l'eau potable des grands centres urbains sera planifiée et effectuée.

Les projets de recherche prévus en fonction des besoins de connaissances porteront sur:

— l'élimination des boues municipales;

— les réserves écologiques et les sites naturels.

Programme 04
Gestion interne et soutien

Ce programme vise particulièrement la planification et la direction des ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

Les activités de ce programme sont regroupées au niveau des trois éléments suivants:

Élément 01 — Direction et administration centrale

Élément 02 — Administration régionale

Élément 03 — Organismes-conseils

L'information et la consultation de la population relèvent d'organismes formés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et de la Loi sur les réserves écologiques, et chargés de conseiller le ministre de l'Environnement; ces organismes sont:

— le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE);

— le Conseil consultatif de l'environnement (CCE);

— le Conseil consultatif des réserves écologiques (CCRE).

Leurs activités font l'objet de la présentation au ministre de l'Environnement d'un rapport distinct du présent rapport annuel.

Élément 01
Direction et administration centrale

Les activités du Secrétariat du Ministère, des relations intergouvernementales, de la Direction de la conception et de l'évaluation des politiques, de la Direction des communications et de l'éducation et du Service juridique qui font partie de l'élément 01 du programme 04, ont été présentées au début du présent rapport annuel.

Administration

Direction du personnel

Rôle

Cette Direction a pour rôle de conseiller et d'assister la direction du Ministère, les gestionnaires et leurs employés en matière de gestion du personnel.

Objectif visé

Elle vise à assurer aux employés du Ministère le support requis en services au personnel, en accord avec les programmes tels que la mobilité du personnel, l'égalité en emploi, le perfectionnement, etc.

Réalisations

Dotation

Les priorités privilégiées ont visé particulièrement la gestion de la décroissance et l'utilisation optimale des ressources humaines disponibles, tout en favorisant la meilleure adéquation possible entre les postes à combler et les candidats recherchés.

Les opérations de cette Division ont porté principalement sur les mouvements de personnel: affectations (40), nominations (46), promotions (11), reclassements (16) et départs (70).

Développement des ressources humaines

Le Ministère a consacré 156 000 $ au développement de ses ressources humaines, dont 20 000 $ pour le personnel d'encadrement, incluant la relève de gestion, et 136 000 $ pour le personnel fonctionnaire et professionnel. Au-delà de 529 employé (e)s ont participé.

Relations du travail

À l'occasion du renouvellement des conventions collectives, une quinzaine de sessions d'information ont permis de rejoindre 250 membres du personnel de gérance. Des rencontres ont été tenues avec des représentants syndicaux (comité de relations professionnelles, comités de griefs, comité *ad hoc* sur la mise en disponibilité, etc.) pour échanger sur les principaux dossiers en cours (compressions d'effectifs, réorganisation, déménagement à l'édifice Marly, etc.).

Des efforts ont été faits en vue d'améliorer la qualité de vie au travail. Ainsi, environ 45,5 pour cent des employés du Ministère (soit 550) travaillent maintenant selon un système d'horaire variable. Des régimes d'horaire à temps partiel sont également accessibles au personnel. Enfin, des comités paritaires de santé et de sécurité ont été mis sur pied là où les risques sont les plus élevés, soit aux laboratoires de Québec et de Montréal; une politique ministérielle de fourniture de vêtements et d'équipements de sécurité a été élaborée et mise en oeuvre auprès du personnel concerné.

Direction des finances et des systèmes

Cette Direction a comme responsabilité d'assurer auprès des gestionnaires du Ministère et des organismes s'y rattachant, un rôle de support dans les domaines administratif et financier. Elle doit, de plus, agir comme interlocutrice du Ministère auprès des organismes centraux.

Elle regroupe les services suivants:

Service de la programmation budgétaire

Rôle

La responsabilité de ce Service consiste principalement:

— à agir comme interlocuteur du Ministère auprès des organismes centraux pour la coordination des opérations touchant le cycle budgétaire gouvernemental;

— à préparer les divers documents associés à chacune des étapes du cycle budgétaire et à conseiller les gestionnaires et la Direction du Ministère sur l'application de la réglementation et l'amélioration du processus d'allocation des ressources du Ministère;

— à poser les gestes administratifs entourant l'exécution du budget en fonction des programmations établies et des règles budgétaires en vigueur.

Réalisations

Le Service a coordonné la préparation de tous les dossiers relatifs au cycle budgétaire.

Il a réalisé des analyses périodiques sur l'évolution des dépenses du Ministère et fait des recommandations de nouvelles allocations budgétaires au Comité de gestion. Il a assumé la responsabilité du respect et du suivi de la réglementation touchant le fichier central des fournisseurs du Gouvernement. Il a aussi pris en charge le dossier du suivi et du contrôle du Service de la dette du programme d'assainissement des eaux, pour lequel il est à élaborer un système plus adéquat en fonction des besoins identifiés dans ce secteur d'activités.

Activités prévues en 1984-1985

Le Service concentrera ses efforts sur l'élaboration et la mise en place d'un processus d'allocation des ressources qui permette une meilleure intégration de ce dernier à l'ensemble du processus décisionnel du Ministère. Il se penchera également sur la structure budgétaire du Ministère en fonction des orientations, des objectifs et de la structure administrative actuellement en révision.

Service de la gestion financière et du contrôle des revenus

Rôle

Ce Service a le mandat de coordonner le soutien administratif et technique de chacune des unités administratives et de fournir aux autorités supérieures du Ministère ce soutien administratif.

Réalisations

Le Service a coordonné la mise en place des nouveaux mécanismes relatifs au plan de gestion financière « délégation de signature ».

Il a mis en application de nouvelles modalités concernant le contrôle des enveloppes budgétaires relatives aux sommes allouées pour les employés occasionnels.

Activités prévues en 1984-1985

Le Service prévoit notamment développer et appliquer les modalités de contrôle administratif en concordance avec la politique gouvernementale de vérification interne et de contrôle.

Service des systèmes de gestion

Rôle

Ce Service a comme mandat de conseiller les autorités du Ministère relativement à l'organisation et aux méthodes administratives, à l'informatique et à la gestion de la documentation.

Réalisations

Au niveau de l'organisation et des méthodes, les efforts ont surtout porté sur l'évaluation de la relance du programme d'assainissement de l'eau, l'analyse de l'organisation administrative, l'implantation de nouvelles sources de revenus, l'implantation d'appareils de traitement de textes et l'évaluation des besoins en effectifs.

Dans le domaine de l'informatique, le Service a assumé son rôle de planification et de gestion des activités informatiques, selon les décisions du Comité de gestion et les orientations du schéma directeur et du Comité informatique pour lequel le Service assure le secrétariat.

Activités prévues en 1984-1985

Le Service prévoit réaliser:

— l'application du schéma directeur pour l'informatique, notamment en ce qui concerne la bureautique;

— l'implantation d'une nouvelle structure administrative;

— l'accentuation de son rôle de support conseil auprès des différentes unités administratives.

Direction des services auxiliaires

Rôle

Cette Direction pourvoit aux besoins du Ministère en matière d'aménagement des locaux, d'ap-

provisionnement, de soutien administratif, de gestion de l'équipement et de gestion du parc de véhicules-automobiles.

Réalisations

Au cours de 1983-1984, la Direction a pris plusieurs mesures afin de réduire le coût global de ses opérations.

De plus, la Direction remet en question le mode d'opération des grands systèmes de dépenses qu'elle gère en tout ou en partie, tels la gestion du parc de véhicules, la gestion des équipements, le compte ministériel de reprographie et le compte ministériel de communications.

Équipement et véhicules-automobiles

La Direction a procédé à l'analyse préliminaire du système d'inventaire des équipements en vue de le rendre plus efficace et plus sécuritaire.

La Direction a entrepris une étude en octobre 1983 afin de mieux connaître les éléments justificatifs du parc de véhicules-automobiles et d'en analyser le mode de gestion.

Soutien administratif

La Direction a fait un effort particulier au chapitre de la photocopie afin d'offrir un service amélioré; de plus, en collaboration avec la Direction des communications et de l'éducation, elle participe à l'effort de rationalisation de la production de toutes les publications pour diffusion interne ou externe.

Elle a permis la réalisation de près de 10 millions de photocopies, a satisfait quelque 6 500 demandes relatives à la messagerie externe et administré le compte ministériel Communications — Travaux de reprographie, dont le budget annuel est de 95 000 $.

Approvisionnement

Les achats et locations ont fait l'objet de:

— 336 réquisitions au Service général des achats (SGA), pour un montant de 2 044 590 $;

— 872 commandes locales, pour un montant de 439 070 $;

— 1 017 demandes de livraison, pour un montant de 399 265 $;

— 116 réquisitions de fournitures de bureau, pour un montant de 142 056 $.

Aménagement

Pour ce qui est de la téléphonie, la Direction a complété et entré sur traitement de textes, un système de contrôle pour les communications interurbaines. Elle a aussi amorcé un inventaire de l'équipement en télécommunication et radiocommunication.

Avec la collaboration du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, la Direction a aménagé les bureaux de trois directions régionales, de cinq bureaux locaux et du Conseil consultatif de l'environnement. Plus de 100 postes de travail ont été affectés par ces aménagements.

La Direction des services auxiliaires a pourvu à plus de 37 nouveaux aménagements mineurs concernant 133 postes de travail et traité plus de 700 demandes de service, dont 235 avec le ministère des Communications et 340 avec le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

L'échéancier de la relocalisation des bureaux du Ministère au 3900, rue Marly, à Sainte-Foy, a nécessité la révision complète des fiches signalétiques dont l'analyse est en cours.

Activités prévues en 1984-1985

La prochaine année sera très importante en raison du transfert des responsabilités financières actuellement assumées par le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement et qui cesseront de l'être dès la mise en place de la nouvelle Société immobilière du Québec.

Le Service aménagera au 3900, rue Marly, à Sainte-Foy, les bureaux du Ministère situés au 2360, chemin Sainte-Foy.

Élément 02
Administration régionale

Rôle

Dans la réalisation de leur mandat général de planification, de direction et de contrôle des opérations du Ministère au niveau régional et en conformité avec le mandat de régionalisation amorcé en 1980, les directions régionales ont un mandat commun: un rôle de surveillance et de contrôle, de support et d'aide technique, d'information et de prévention auprès des divers intervenants du milieu, citoyens, groupes et organismes, dans l'application des lois et règlements dont elles assument la responsabilité au sein du Ministère.

Objectifs visés

Dans l'ensemble, les directions régionales ont mis la priorité sur la gestion des déchets solides, le contrôle de la qualité de l'eau potable, la poursuite et l'intensification de l'inventaire des productions animales, en vue d'apporter les correctifs nécessaires conformément à la réglementation traitant de la prévention de la pollution de l'eau par les établissements de production animale. Elles ont également

fait porter leurs efforts sur la confection de l'atlas environnemental, la gestion des déchets dangereux et les urgences environnementales.

Réalisations communes à l'ensemble des régions

Les dix directions régionales ont concentré leurs efforts sur les objectifs et priorités d'action établis pour l'ensemble du Ministère, tout en adaptant leurs interventions aux particularités propres à chacune des régions particulièrement dans les domaines suivants:

Gestion des déchets solides

La surveillance et le contrôle des lieux d'élimination des déchets se sont poursuivis en vue d'une application intégrale du plan directeur de chacune des régions. Ce plan est axé sur la disparition complète de tous les dépotoirs existants et leur remplacement par des lieux d'enfouissement sanitaire ou des dépôts en tranchée.

L'objectif a été atteint à 82,5 pour cent en moyenne. Bien que la gestion des déchets demeure une responsabilité municipale, le ministère de l'Environnement a amorcé une approche plus coercitive afin de favoriser l'implantation d'une gestion plus adéquate des déchets.

Contrôle de l'eau potable

Le contrôle de la qualité de l'eau de consommation a été une préoccupation constante dans toutes les régions du Québec.

Les directions régionales ont élaboré un programme de contrôle en regard du nouveau règlement qui entrera en vigueur en 1984.

Les méthodes utilisées pour l'application du règlement seront les suivantes:

— un contrôle systématique de la fréquence des résultats d'analyse des échantillons d'eau pour chacun des réseaux municipaux ou privés identifiés comme problématiques ou susceptibles de le devenir;

— un contrôle des autres réseaux, selon un système permettant de vérifier les résultats d'analyse pour l'ensemble des municipalités ou sociétés de distribution d'eau d'une région, au moins une fois l'an.

Règlement et inventaire des productions animales

Dans les bassins de fortes concentrations animales tels ceux des rivières Yamaska, L'Assomption et Chaudière, les directions régionales ont poursuivi le travail amorcé au cours des dernières années. Des inventaires et des interventions d'assainissement sont en cours afin de mieux contrôler cette forme de pollution des eaux.

Confection de l'atlas environnemental

L'objectif visé par la réalisation d'une carte écologique globale du territoire est de fournir une image des problèmes environnementaux et des potentiels naturels québécois.

Le travail de cartographie entrepris depuis 1981-1982 s'est poursuivi et les cartes de base sectorielles sont réalisées à 49 pour cent dans l'ensemble des régions. Les directions régionales prévoient atteindre 80 pour cent de leur objectif à la fin de 1984-1985.

Parallèlement à la confection de l'atlas environnemental et à la suite de l'adoption de la Loi 125 sur l'aménagement du territoire, le Ministère s'est vu confier la responsabilité de produire des avis préliminaires aux municipalités régionales de comté pour faciliter l'élaboration de leurs schémas d'aménagement. À partir des données d'inventaire tirées de l'atlas environnemental, les directions régionales ont pu collaborer à la préparation de ces avis.

Déchets dangereux

En collaboration avec le Groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination des déchets dangereux (GERLED), les directions régionales ont inventorié ces lieux.

Par ailleurs, elles ont participé étroitement à un programme d'intervention visant à évaluer et à éliminer les risques de contamination d'eau potable par les BPC dans les usines de filtration au Québec.

Des avis de corrections ont été transmis à 40 municipalités ou institutions exploitant des usines de filtration. Ces avis exigeaient le remplacement, le confinement, l'isolement ou la vérification de 453 pièces d'équipement électrique contenant des BPC.

Urgence-Environnement-Québec

Rôle

La responsabilité première du Service Urgence-Environnement est d'appuyer, en collaboration avec les directions régionales, le travail d'intervention des municipalités dans des situations d'urgence où l'environnement est menacé.

Objectifs visés

Ses principaux objectifs sont:

— d'établir des plans nationaux et régionaux en matière d'urgences environnementales;

— de fournir aux municipalités l'aide technique nécessaire lors de ces urgences;

— d'administrer certains programmes d'aide financière lors d'interventions préventives et d'urgence;

— de conclure des ententes avec d'autres organismes pour faciliter les interventions lors de situations d'urgences environnementales;

— de prévenir les désastres par des programmes de surveillance (surveillance des cours d'eau pour les déversements d'hydrocarbures et de purin ou pour les conditions de glace);

— de contrôler, d'atténuer ou de corriger les effets des désastres sur la qualité de l'eau, de l'air et du sol;

— de restreindre les effets des désastres sur les populations humaines et sur les biens.

Réalisations

Urgence-Environnement a répondu sensiblement au même nombre de demandes que l'an dernier, soit en moyenne 300 par mois. Ces demandes concernaient, dans une proportion de 80 pour cent des accidents technologiques, alors que les autres avaient trait à des phénomènes naturels. La formation du personnel d'intervention a été une de ses grandes priorités; 125 employés ont participé à des stages de formation d'une durée d'une semaine sur les divers aspects des urgences environnementales.

Sur plus de 3 500 demandes formulées à ce Service, 987 ont fait l'objet d'une attention plus particulière compte tenu de leur impact sur l'environnement; de ce nombre, 88 ont nécessité l'intervention du Ministère.

Le fond d'urgence initialement de 300 000 $ a été majoré à 731 000 $ pour assister financièrement les municipalités ayant subi des accidents naturels et technologiques. Ces interventions ont porté principalement sur le déversement de biphényles polychlorés (BPC) survenu à Low dans l'Outaouais, (120 000 $), les inondations dans la région de Montréal (134 774 $) et à Richmond (16 122 $).

Réalisations particulières, par région

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

Service d'interventions en milieux municipal et hydrique

Les activités de ce Service ont porté sur les points suivants:

La gestion des déchets solides: étude de dossiers de 13 lieux de dépôt en tranchée et émission de cinq certificats d'autorisation; étude de dossiers de huit lieux d'enfouissement sanitaire et émission de deux certificats d'autorisation; fermeture de 12 dépotoirs à ciel ouvert, 49 lieux demeurant encore en opération; activités de contrôle et de surveillance de 54 lieux d'élimination des déchets.

Nombre d'accidents ayant fait l'objet de mesures d'urgence ou de prévention et montants dépensés par région, en 1983-1984*

Directions régionales	Accidents technologiques		Accidents naturels		Total	
	Nombre	Dépenses	Nombre	Dépenses	Nombre	Dépenses
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	12	9 476,00 $	11	25 897,25 $	23	35 373,25 $
Saguenay — Lac-Saint-Jean	1	4 600,00	4	3 230,00	5	7 830,00
Québec	1	3 987,12	10	7 737,35	11	11 724,47
Mauricie — Bois-Francs	1	2 034,50	13	21 108,74	14	23 143,24
Estrie	—	—	3	18 907,24	3	18 907,24
Montréal	1	16 052,27	20	118 721,73	21	134 774,00
Outaouais	2	8 454,27	1	1 076,00	3	9 530,27
Abitibi — Témiscamingue	—	—	1	17 579,00	1	17 579,00
Côte-Nord	2	923,20	5	16 330,67	7	17 253,87
Nouveau-Québec	—	—	—	—	—	—
Total	**20**	**45 527,36**	**68**	**230 587,98**	**88**	**276 115,34**

* au 1984-04-17

La gestion de l'eau potable: réalisation de 10 enquêtes de besoins; contrôle bactériologique de 15 entreprises privées de distribution d'eau; réalisation de 39 expertises globales ou mises sous contrôle bactériologique pour des municipalités ayant un réseau de distribution d'eau avec ou sans traitement; suivi de 52 dossiers de réseaux municipaux de distribution d'eau en traitement; émission de 64 certificats d'autorisation pour les réseaux de distribution d'eau et réseaux d'égout municipaux et privés.

Gestion de l'eau usée: réalisation de dix enquêtes de besoins et de quatre études d'efficacité du traitement dans une expertise globale pour des municipalités ayant un réseau d'égout sanitaire.

Gestion du milieu hydrique: étude de 153 projets de création d'emplois et émission de 115 certificats d'autorisation pour des travaux d'aménagement en milieu hydrique; émission de 24 certificats d'autorisation pour des piscicultures et de sept certificats pour des lacs artificiels.

Service de surveillance et d'intervention en milieu agricole

Ce Service a réalisé plus de 3 133 inspections et au-delà de 300 plaintes écrites ont été traitées. Dans le secteur de la production animale, 109 demandes de certificat ont été formulées et 70 autorisations ont été émises.

Urgence-Environnement est intervenu pour sa part dans 39 cas d'accidents naturels et 24 cas d'accidents technologiques ayant occasionné entre autres, le déversement de 210 000 litres d'hydrocarbures dans l'environnement.

De plus, le Service est intervenu dans l'élimination des restes de onze mammifères marins échoués.

Par ailleurs, Urgence-Environnement a apporté une assistance financière totale de 129 723,84 $ à des municipalités à la suite de dégâts causés par une tempête d'une extrême violence survenue les 6 et 7 décembre 1983. Les municipalités assistées sont Sainte-Luce, Matane, Petite-Matane, Sainte-Anne-des-Monts, Percé, Saint-Maurice-de-l'Échouerie, Anse-à-Valleau et Rivière-au-Renard.

Service d'inventaires et de recherche

L'équipe de cartographie a complété 80 pour cent des travaux relatifs à la confection de l'atlas régional. Le dossier sur les municipalités régionales de comté a été réalisé. Le Service a procédé à l'étude de 15 dossiers sujets à la réglementation des études d'impact et traité quelque 150 demandes de renseignements météorologiques et hydrométriques.

Service industriel

Ce Service a notamment réalisé l'inventaire des carrières et sablières de la région. De plus, il a émis 50 certificats d'autorisation dans les secteurs suivants: sablières (21), industries agro-alimentaires et usines de transformation du poisson (12), industries de transformation primaire du bois (7), carrières (3), usines de béton bitumineux (3), industries de concassage (2), usine de béton-ciment (1) et infrastructure commerciale (1). Le Service a également entrepris de façon particulière une étude des dossiers des carrières et sablières aux Îles-de-la-Madeleine en plus de répondre aux plaintes et demandes de services provenant d'organismes et d'industries de l'ensemble du territoire.

Service des communications et de l'éducation

Ce Service a répondu à une demande croissante d'information de la part des diverses clientèles. Plus de 20 000 dépliants, brochures et affiches représentant 33 titres différents ont été distribués. De ce nombre, 14 500 ont servi à la promotion des diverses activités prévues au programme du Mois de l'environnement. De plus, le Service a participé à trois expositions et présenté une dizaine de conférences. Un centre de documentation régional a été mis sur pied.

Direction régionale du Saguenay et du Lac-Saint-Jean

Par une présence de plus en plus active dans le milieu, la Direction régionale a visé à se doter de moyens d'intervention rapides et efficaces pour assurer la protection des systèmes hydrique, atmosphérique et terrestre de la région.

Ainsi, elle a privilégié le traitement efficace et rapide des demandes d'information, de service et d'autorisation et, parallèlement, insisté sur la mise en place d'un système de suivi et de contrôle adéquat.

Service municipal

Pour l'année 1983, le Service municipal s'était fixé quatre priorités d'intervention:

— améliorer le service à la clientèle;

— contrôler la qualité de l'eau potable;

— diminuer la pollution des eaux et du sol;

— effectuer le suivi du dossier des municipalités régionales de comté, en ce qui a trait à l'aménagement.

Au chapitre de l'eau potable, il a incité certaines municipalités à corriger leur système de traitement.

Le Service a intensifié son programme de fermeture de dépotoirs et d'implantation de lieux conformes à la réglementation en vigueur. Des 66 dépotoirs existants en 1981, seulement sept sont encore utilisés. Depuis l'été 1984, toute la région est desservie correctement en ce qui a trait à l'élimination des déchets solides.

Service hydrique

Dans la lutte aux accidents naturels, le Service a réalisé des travaux permanents pour la stabilisation des berges à Desbiens. Ce projet, qui sera complété au cours du prochain exercice financier, entraînera des dépenses de 160 000 $.

Certains dossiers prioritaires, sous la responsabilité directe d'autres unités administratives, ont nécessité une participation active du Service; c'est le cas notamment du dossier d'études d'impact pour la stabilisation des berges du lac Saint-Jean et celui de la gestion du réservoir Kénogami.

Service agricole

Ce Service a mené prioritairement un programme de restauration du milieu.

Des interventions ont été faites auprès de 225 exploitations animales, dans onze municipalités, permettant ainsi à ce secteur de prendre le rythme d'avancement du programme d'assainissement des eaux du Québec.

Service industriel

Le Service industriel a donné la priorité à l'analyse et l'autorisation des nouveaux projets ainsi qu'à la conformité normative des entreprises existantes.

Il a entrepris l'inventaire des petites et moyennes entreprises (PME) régionales en vue d'en dresser un portrait environnemental. Au niveau de la restauration, le Service a établi la problématique régionale des lieux inexploités des carrières et sablières; il prévoit élaborer un plan d'intervention au cours des prochains mois.

Il a procédé à l'optimisation des réseaux d'échantillonnage de l'air et à l'interprétation des résultats, notamment dans le secteur de La Baie.

Service des communications et de l'éducation

Ce Service a accru ses interventions dans les milieux scolaire et municipal.

Le Service a aussi réalisé des campagnes d'information relatives à des dossiers prioritaires notamment: l'assainissement agricole, la fermeture de certaines plages publiques, la récupération et le recyclage et les projets régionaux soumis aux études d'impact.

Service du contrôle et de la surveillance

Ce Service a accru sa surveillance en milieu agricole et a assuré le suivi de la fermeture des dépotoirs à ciel ouvert.

Urgence-Environnement

Ce Service a répondu à une soixantaine de demandes reliées aux déversements d'hydrocarbures.

Direction régionale de Québec

La Direction a accordé la priorité aux programmes suivants:

— l'inventaire des établissements de production animale dans le bassin versant de la rivière Chaudière (phase II) et dans une partie du bassin versant de la rivière Etchemin, incluant l'analyse et l'interprétation des données recueillies;

— l'inventaire des industries produisant des déchets dangereux et visites systématiques des établissements par catégories de déchets produits;

— l'intensification des relations de la Direction régionale avec les municipalités régionales de comté afin de les aider à insérer la dimension environnementale dans les schémas directeurs en voie de préparation.

Service municipal

Ce Service a recommandé l'autorisation de 144 projets d'aqueduc et d'égout et a donné son accord à onze études préliminaires. Quinze nouveaux permis d'aqueducs privés ont été émis.

Il a procédé à l'envoi de 106 avis de faire bouillir l'eau, sept de non-consommation et de 394 avis de correction.

De plus, 25 dépotoirs ont été fermés et désaffectés.

Service de la surveillance

Le Service de la surveillance a fourni une assistance technique dans quelque 500 cas, principalement dans les secteurs de l'eau potable et des eaux usées.

De plus, 1000 visites de contrôle ont été effectuées dans le domaine des déchets solides, de l'eau potable et des établissements de productions animales.

Le Service est intervenu dans le règlement de 325 plaintes provenant presque totalement de particuliers.

Service agricole et récréatif

Ce Service a émis 232 certificats d'autorisation et signifié 12 refus techniques. Il a aussi autorisé l'exploitation de 12 piscines publiques et de 13 pisciculture et la construction de 17 lacs artificiels. Le contrôle de la qualité de l'eau potable dans les établissements publics a donné lieu à 466 interventions.

Service industriel

Ce Service a commencé au cours de l'année l'identification et le contrôle des effluents liquides des mines et moulins d'amiante du territoire. Il a de plus supervisé l'exploitation de sablières en milieu hydrique.

Le contrôle des activités des mines d'amiante, des scieries, des fonderies, des carrières, des sablières, des usines de béton bitumineux, des usines de béton de ciment, de la raffinerie de pétrole, des industries alimentaires de même que le contrôle de la qualité de l'air ambiant et du bruit communautaire ont nécessité son intervention dans 145 dossiers.

Il a de plus poursuivi l'inventaire des déchets dangereux en donnant la priorité aux déchets dangereux particuliers aux industries de placage.

Service des inventaires

Ce Service a poursuivi le développement de son atlas environnemental en complétant sa banque régionale d'informations spatiales (BRISE).

Il a assuré la coordination de l'inventaire des établissements de productions animales situés dans les bassins des rivières Saint-Charles, Cap Rouge, Beauport, du Chêne, à la Scie, Montmorency ainsi que les principaux secteurs de la rivière Etchemin. Environ 1 100 dossiers, nécessitant près de 1 400 visites, ont été préparés.

Les municipalités régionales de comté ont fait l'objet d'une attention particulière et la plupart, soit 15 des 17, ont reçu de la documentation permettant l'inscription des préoccupations environnementales dans leur schéma d'aménagement. Un colloque sur l'aménagement du territoire a réuni les représentants des services d'aménagement des municipalités régionales de comté et des personnes ressources de la Direction régionale.

Le Service est intervenu dans 45 cas reliés à des problèmes d'érosion et de glissement de terrain.

Au surplus, dans les projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, 25 projets ont été analysés et ont fait l'objet de commentaires et de recommandations.

Service des communications et de l'éducation

Le Service a tenu un symposium sur l'environnement au bénéfice des maires, conseillers et preneurs de décision de la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Ouest.

Des rencontres avec les conseillers pédagogiques de la région ont eu lieu afin d'établir des liens de collaboration et permettre aux enseignants d'atteindre plus facilement les objectifs des cours de sciences de la nature et d'écologie. Plus spécifiquement, le Service a rencontré environ 3 000 élèves dans différentes écoles du territoire pour les sensibiliser à l'environnement par le visionnement de films ou l'interprétation de la nature en sentiers écologiques improvisés.

Il a de plus donné des conférences à l'intention de 32 associations ou groupements.

Le musée de la Haute-Beauce a aussi bénéficié de l'assistance du Service dans la préparation d'une exposition itinérante pour les 17 municipalités de son territoire.

Urgence-Environnement

Ce Service est intervenu dans 135 situations reliées à des accidents naturels ou technologiques.

Direction régionale de la Mauricie et des Bois-Francs

Service municipal

Ce Service a effectué le contrôle des équipements d'alimentation, de traitement et de distribution de l'eau potable, des usines d'épuration, des piscines publiques et des pataugeoires.

Des procédures ont été entreprises pour fermer les dépotoirs encore existants en vue de les remplacer par un mode d'élimination conforme. En outre, le Service a vu au respect du règlement sur la gestion des déchets solides en donnant priorité à la prévention et à la solution des problèmes de pollution du sol et des eaux contaminées associés aux lieux d'enfouissement sanitaire.

Service du milieu hydrique

Ses actions ont porté sur le contrôle de la stabilité des barrages, la détection des empiétements, les pisciculture, les étangs de pêche et les lacs artificiels. Ainsi, les interventions ont visé à sensibiliser les clientèles face à la plus-value envi-

ronnementale qu'elles peuvent retirer de leurs projets en les réalisant en accord avec les normes et directives du Ministère.

Concernant la lutte aux accidents naturels, le Service a assuré la réalisation de travaux correctifs de stabilisation des berges du fleuve Saint-Laurent à Sainte-Marthe-du-Cap. Dans plusieurs autres cas, il a conseillé les autorités municipales sur les mesures à prendre pour contrôler ces phénomènes.

Service industriel

Dans le domaine des déchets industriels, ce Service a réalisé trois études d'importance qui ont permis d'évaluer le degré de pollution par la chaux sur un terrain de 17,1 hectares à l'usine de la compagnie Gulf, à Shawinigan. De plus, le Service a désaffecté trois procédés d'usines fermées à la suite d'une décision des entreprises concernées. Ce sont le plan d'acide sulfurique Gulf, l'usine Du Pont et les réservoirs d'huile lourde de la Compagnie internationale de papier.

D'autre part, les rejets d'eaux usées des industries chimiques de Shawinigan ont été inventoriés. Le Service a aussi participé activement à l'évaluation environnementale de l'implantation de la nouvelle tréfilerie Alcan, à Shawinigan.

Dans le secteur de l'air, 16 certificats de conformité ont été émis et 10 enquêtes sur le bruit ont été réalisées à la suite de plaintes de citoyens.

Service agricole

Le Service agricole est intervenu auprès de 251 producteurs agricoles. Les correctifs requis par le Ministère ont généré des investissements de l'ordre de 3 000 000 $.

Depuis janvier 1984, il a entrepris la réalisation de la phase corrective du programme d'assainissement des eaux pour les bassins des rivières Yamaska et Champlain; près de 300 exploitations agricoles sur 756 devront apporter des correctifs mineurs, principalement en ce qui concerne les superficies d'épandage et les écoulements de purin dans les cours d'eau.

Le Service a participé à la vulgarisation du règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale; il a aussi fourni des informations techniques aux agriculteurs et aux inspecteurs du Service de la surveillance et du contrôle par des conférences, des consultations ou des réunions.

Service du contrôle et de la surveillance

Les interventions des inspecteurs ont prioritairement été orientées vers les activités agricoles et industrielles de façon à assurer une protection adéquate du milieu.

Service des inventaires

Le Service a réalisé l'inventaire des industries, des carrières et sablières, des prises d'eau potable et des émissaires d'eaux usées. L'inventaire des données du milieu hydrique et de l'écologie est complété à 50 pour cent et la cartographie de l'atlas environnemental est réalisée à 60 pour cent.

Il a procédé à des relevés hydrométriques sur la rivière Sainte-Anne et a été responsable d'un réseau d'échantillonnage de l'air dans quatre municipalités.

Service des communications

Le Service des communications a maintenu son effort de diffusion du matériel d'information imprimé et audiovisuel. Il a également poursuivi son travail de soutien en matière de communications auprès des autres services de la Direction régionale.

Urgence-Environnement

Ce Service est intervenu à l'occasion de 41 accidents technologiques et 13 accidents naturels. Lors des inondations du printemps 1983, il a fourni une aide technique importante aux municipalités de Louiseville, Yamachiche et Saint-Alexis-des-Monts.

Direction régionale de l'Estrie

La Direction régionale a mis l'accent sur l'augmentation de la productivité visant ainsi un meilleur service à sa clientèle régionale par l'amélioration de la qualité de vie au travail. Deux autres grands objectifs portaient sur la réalisation d'un meilleur contrôle et suivi de ses opérations et autorisations, de même que sur les communications à caractère éducatif pour l'ensemble de sa clientèle régionale.

Elle s'était fixée six priorités:

Inventaires des établissements agricoles

La Direction a réactivé le programme d'intervention et de correction agricoles dans le bassin de la rivière Yamaska et le parachèvement de l'inventaire des productions animales dans les bassins des rivières Yamaska et Magog. 2 150 producteurs agricoles furent visités et leurs établissements inventoriés. Le programme d'inventaire du milieu agricole doit se terminer l'an prochain.

Gestion des déchets dangereux

Par ailleurs, la Direction a mis en opération un système de contrôle des déchets dangereux. 179 établissements identifiés comme sources de déchets dangereux furent visités et un système de suivi a été mis en place.

Communications et éducation

La Direction régionale a élaboré les grandes lignes d'un plan de communication à caractère éducatif à l'intention de ses clientèles régionales. La réalisation partielle du plan de communication a surtout porté sur l'amélioration de la qualité de l'eau potable et l'intégration du Mois de l'environnement au milieu scolaire.

Contrôle des ouvrages hydrauliques

La Direction régionale a aussi défini une stratégie d'intervention et de contrôle de la stabilité des barrages basée sur des critères de risque de rupture et de responsabilité du propriétaire. Cette stratégie sera pleinement appliquée au cours du prochain exercice.

Atlas régional

La Direction régionale a surtout concentré ses efforts vers la production d'une cartographie détaillée des données environnementales régionales de son territoire. Ce travail permettra la réalisation à court terme d'un atlas régional orienté vers les opérations et l'aménagement du territoire.

Schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté

Désirant consolider ses relations particulières avec les municipalités régionales de comté de manière à jouer un rôle actif dans l'élaboration des schémas d'aménagement, la Direction a affecté plusieurs de ses ressources à la transmission de l'information technique demandée par les municipalités régionales de comté.

Gestion interne

Les objectifs de gestion interne se sont traduits par la réalisation des actions prioritaires suivantes: l'aménagement des locaux, la mise en place d'un mécanisme de communication, la réalisation d'un programme de formation technique, la mise en place de mécanismes de contrôle et de suivi des opérations des autorisations émises, l'expérimentation et l'amorce de l'implantation de la bureautique et du traitement de l'information.

Direction régionale de Montréal

Service municipal

Ce Service a collaboré à la municipalisation de huit aqueducs et égouts privés et a émis huit permis d'exploitation aux aqueducs privés. En ce qui a trait aux aqueducs et aux égouts municipaux, le Service a accordé 399 permis d'autorisation de travaux évalués à 128 548 705 $ et a effectué l'inventaire de 290 usines de filtration et pompage.

Par ailleurs, à titre préventif, il a effectué 1 175 inspections de réseaux municipaux et privés.

Cette année encore, le Service a poursuivi la coordination du dossier de la contamination de l'eau souterraine dans la région de Mercier.

En outre, il a activement participé à l'opération BPC au cours de laquelle la Direction régionale a visité 290 installations et émis 26 avis de correction aux municipalités afin qu'elles apportent les mesures correctives requises pour prévenir tout risque de contamination des usines de filtration d'eau potable.

Service industriel

Ce Service poursuit des programmes de contrôle systématique dans différents types d'industries dans le but de vérifier la conformité de leurs opérations. À titre d'exemple, un programme de contrôle commencé dans les 134 bétonnières a été complété récemment.

Service de la gestion des déchets

Les activités du Service ont porté sur deux domaines: les déchets domestiques et les déchets industriels.

La surveillance et le contrôle des lieux d'élimination de déchets d'importance ont reçu une attention particulière.

Le personnel du Service a participé à un comité technique pour le choix du futur centre de traitement des déchets organiques de la compagnie Serdoq et a mené une expérience sur le manifeste concernant la circulation des déchets dangereux. Il a assuré une surveillance continue des déchets inorganiques acheminés à l'usine de la compagnie Stablex.

Certains travaux de restauration ont été effectués. Le plus important est celui de LaSalle Coke où des travaux de restauration ont permis le confinement de quelque 60 000 mètres cubes de sols contaminés par des hydrocarbures.

Par ailleurs, 379 visites de contrôle ont été effectuées par le Service. Ce dernier a émis 177 avis de correction et 86 avis d'infraction. Enfin,

160 dossiers relatifs à des lieux d'élimination de déchets ont été réglés.

De plus, le Service a traité quelque 50 dossiers relatifs à la restauration de lieux contaminés à la suite d'accidents technologiques.

La campagne d'échantillonnage effectuée au programme de surveillance des lieux d'élimination de déchets a porté sur 21 lieux d'élimination de déchets.

En outre, il y a eu émission de 15 certificats d'autorisation, 12 permis d'exploitation, cinq certificats d'autorisation et trois permis d'exploitation en rapport avec le règlement sur les déchets solides.

En 1984-1985, un nouveau plan directeur de la gestion des déchets solides devrait être rédigé afin que les schémas d'aménagement des municipalités concordent avec les orientations du Ministère et qu'on implante des lieux d'élimination ou de traitement de déchets solides là où le besoin est le plus urgent. Il en est de même pour les lieux d'élimination de boues de vidanges: il n'y a actuellement que deux lieux d'élimination de déchets autorisés par le Ministère dans la région métropolitaine de Montréal.

Service des inventaires et de la recherche

Le Service a axé ses priorités sur la poursuite de la confection d'un atlas environnemental; il a effectué la révision, à titre de conseiller technique, des règlements de contrôle intérimaires et de schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté; il a procédé à l'analyse et la diffusion de données spécialisées recueillies par les réseaux d'échantillonnage de l'air localisés en dehors du territoire de la CUM et les stations de mesure des nappes d'eau souterraines réparties dans les principales villes de la région de Montréal.

Le Service assume aussi d'autres responsabilités dont la gestion de trois réserves écologiques et de l'île Sainte-Thérèse.

En 1984-1985, les priorités porteront sur l'achèvement de l'atlas environnemental et la mise en oeuvre d'études visant à identifier les besoins des municipalités régionales de comté de Montréal en matière d'aménagement et de protection des rives.

Service de la gestion des ouvrages en milieu hydrique

Ce Service est intervenu dans les domaines suivants: ouvrages de protection des berges, empiètements et baux, barrages privés, quais, remblayages, etc. Il a émis 19 avis.

Il s'est assuré de la stabilité et de la conformité des quelque 900 barrages privés existants et a traité les plaintes relevant de ses compétences.

L'accent sera mis en 1984-1985 sur un rapprochement avec les municipalités, les municipalités régionales de comté et les associations intéressées par les ouvrages en milieu hydrique.

Service agricole

Le Service voit à la surveillance des établissements de production animale pratiquant l'élevage sur fumier liquide et semi-solide et concentré principalement dans les bassins des rivières Yamaska et L'Assomption. Il a procédé à l'inventaire des exploitations agricoles de ces deux bassins et des bassins des rivières des Hurons, Bayonne et Matambin.

Une attention particulière a été apportée aux établissements produisant du fumier liquide, soit les exploitations porcines, et également sur les cas de pollution grossière.

Opération spéciale — rivière L'Assomption

Le Conseil des ministres confiait au Ministère, en janvier 1984, le mandat de prendre des mesures d'urgence afin d'amener les éleveurs de porcs de la région de la rivière L'Assomption à respecter les conditions liées à leur permis d'exploitation.

Cette opération spéciale visait particulièrement les exploitations porcines (porcheries de maternité et porcheries d'engraissement) ayant des carences au niveau de la capacité d'entreposage des fumiers ou de la superficie d'épandage requise pour l'élimination des fumiers, ainsi qu'un certain nombre d'établissements de production de bovins situés près des cours d'eau. Selon l'expérience du Ministère à l'égard de cette activité, 233 bâtiments appartenant à 145 producteurs et susceptibles de présenter des risques élevés de pollution grossière ont été retenus pour fins d'enquête. Chez les 145 producteurs visités lors de l'opération spéciale qui s'est déroulée du 24 au 31 janvier 1984, le Ministère a constaté que 55 établissements étaient non conformes à la réglementation.

Malgré une nette amélioration au niveau de la mise en place des structures d'entreposage dans les porcheries d'engraissement, le problème majeur demeure le déficit de superficie d'épandage.

L'opération n'a pas permis de détecter de déversement majeur mais elle confirme la présence d'une pollution continue alimentée de petites sources ponctuelles et de sources diffuses.

Service de la surveillance et du contrôle

En février 1984, le Service a fait effectuer des relevés sanitaires dans les municipalités suivantes: Île-Perrot, Saint-Patrice-de-Sherrington, Vaudreuil, Sainte-Marie-Salomée, L'Épiphanie, Saint-Roch-de-l'Achigan, Sainte-Marie-de-Monnoir, Saint-Grégoire, Laval, Brébeuf, Huberdeau, Entrelacs et Saint-Calixte.

Ces travaux consistent à faire l'inventaire des installations septiques des maisons isolées et des commerces pour en vérifier la conformité aux normes environnementales et à fournir aux intéressés l'aide technique requise.

Le Service a effectué 4 172 visites qui ont entraîné l'envoi de 37 avis de correction.

Service des communications

Le Service avait comme priorités d'établir un meilleur système de communications avec le citoyen, d'informer les médias d'information des programmes et activités de la Direction régionale, de sensibiliser les groupes à la protection de l'environnement et de participer à la mise en oeuvre de projets nationaux.

Le Service a ainsi reçu une centaine de demandes en moyenne par semaine de la part de citoyens et des médias en ce qui a trait à de la documentation, des renseignements sur les lois et règlements, ou sur les activités et programmes du Ministère.

Par ailleurs, le Service a participé à l'application du programme de création d'emplois et a collaboré à la mise en oeuvre et à la réalisation de la conférence sur la récupération et le recyclage tenue en février 1984.

En outre, dès janvier 1984, il a entrepris un programme de rencontres en milieu scolaire.

Urgence-Environnement

Quelque 611 cas ont été signalés, soit 526 accidents technologiques comprenant entre autres le déversement de 10 518 000 litres d'hydrocarbures et de 230 000 litres d'autres produits chimiques ainsi que 85 accidents naturels dont 60 glissements de terrains.

Ces interventions diverses représentent une augmentation d'environ 70 pour cent par rapport à l'année précédente.

Le Service prévoit accentuer le travail auprès des municipalités dans l'élaboration de plans d'urgence municipaux.

Direction régionale de l'Outaouais

Service hydrique municipal

Ce Service a accordé son approbation à 51 projets municipaux d'aqueducs et d'égouts. De plus, une cinquantaine de municipalités de la région ont pu bénéficier du support technique offert dans différents dossiers touchant leurs équipements d'eau potable ou d'eau usée.

Le contrôle de l'eau potable a nécessité 58 interventions reliées à des cas de contamination ou à des défectuosités de systèmes de traitement de l'eau potable.

De plus, 26 projets d'installations septiques commerciales ont fait l'objet de certificats d'autorisation et le Service a procédé au suivi des démarches d'implantation de lieux d'enfouissement intermunicipaux pour la région, dont un a fait l'objet d'un certificat d'autorisation.

Le Service est intervenu dans quelque 250 cas d'utilisation illicite des berges ou d'empiétement des cours d'eau.

Service industriel

Ce Service a procédé à quelques enquêtes dans le domaine des établissements de transformation de la viande en vue de l'émission de lettres de conformité. Dans le domaine des scieries, plus de 74 dossiers ont été étudiés, ce qui a permis d'émettre une vingtaine de certificats d'autorisation. Les pisciculture et les lacs artificiels ont nécessité 15 visites et plus de 10 certificats ont été délivrés.

Le Service a répondu à une trentaine de plaintes concernant le bruit communautaire et la pollution atmosphérique.

Plus de 200 visites de contrôle ont été effectuées et neuf certificats d'autorisation ou lettres de confirmation de droits acquis ont été émis pour des carrières, sablières et usines de béton bitumineux. Finalement, le Service est intervenu à 15 reprises dans les dossiers de déchets dangereux reliés aux activités des industries chimiques.

Service de la surveillance, du contrôle et des productions animales

Le Service a procédé à 1 126 inspections de contrôle et interventions liées à des plaintes ou demandes de service de la population.

L'équipe a également effectué près de 1 185 prélèvements d'eau et émis, après vérification, quelque 31 certificats d'autorisation de production animale.

Au niveau de l'inventaire agricole, 237 cas ont été examinés.

La fermeture des dépotoirs (15) s'est continuée à un rythme intéressant dans la région alors que l'aménagement de six dépôts en tranchée était autorisé.

En matière d'urgences environnementales, le Service est intervenu dans les cas de 26 accidents naturels ou technologiques; les inondations ont mobilisé ses ressources pour l'équivalent de 15 journées/personnes.

Service des inventaires

Le Service a procédé à la confection de l'atlas régional en plus de fournir une expertise scientifique au programme d'études d'impact.

Il a également participé à la production de deux avis préliminaires pour les municipalités régionales de comté.

Il a de plus participé à un comité interministériel régional en vue de produire un plan de gestion des terres publiques qui sera transmis aux municipalités régionales de comté.

Enfin, le Service a fait l'inventaire des produits chimiques, des procédés industriels et des déchets potentiellement dangereux que l'on retrouve dans les industries manufacturières de la région et a mis à jour l'inventaire des réseaux d'égout.

Service des communications et de l'éducation

Le Service a répondu à plus de 5 620 demandes de documentation.

Il a émis 39 communiqués de presse relatifs à la mission du Ministère, aux programmes offerts et aux campagnes d'information et de sensibilisation, tel le Mois de l'environnement.

Le Service a aussi organisé des expositions thématiques sur la présence du Ministère en région et a rencontré divers organismes (associations de lacs, groupes écologiques, clubs sociaux, municipalités, milieu scolaire), en plus de participer, à titre de ressource, à l'organisation de mini-colloques aux tables de concertation permanentes des organismes écologiques de la région.

Il a consolidé ses relations avec les médias d'information de la région en participant à plus de 20 émissions et entrevues, avec les médias électroniques, portant sur les différents aspects de l'environnement.

Finalement, des ententes avec les médias d'information ont permis la diffusion de 20 capsules-radio dans sept stations de l'Outaouais et la préparation de chroniques environnementales qui sont diffusées par les médias écrits de la région.

Direction régionale de l'Abitibi et du Témiscamingue

Service industriel et de l'inventaire

L'objectif de ce Service a été de mettre sur pied une stratégie de sensibilisation, d'intervention et de contrôle visant à introduire la dimension environnementale comme l'une des notions fondamentales dont les industries doivent tenir compte dans leurs opérations courantes et dans leurs prospectives de développement.

Les priorités du Service ont été:

— la connaissance de la situation globale de chacun des secteurs d'activités au moyen de relevés et d'inventaires;

— l'établissement de mécanismes d'intervention et de contrôle visant à améliorer la qualité des rejets industriels;

— l'établissement d'une collaboration étroite avec les différents organismes gouvernementaux œuvrant dans ces mêmes secteurs d'activités.

Le secteur minier: l'action de la Direction porte sur les différentes sphères d'activités de l'industrie minière. Une attention particulière est apportée à la gestion des eaux des effluents acides ou cyanures en favorisant un quasi-recyclage de ces eaux contaminées ou des méthodes de traitement optimum.

En ce qui concerne la qualité de l'air, une surveillance étroite s'effectue au niveau de l'émission de bioxyde de soufre (SO_2) ou de matières particulières.

Dans la gestion des parcs à résidus miniers, des actions de restauration ont été posées aux lieux d'élimination Aldermac et East Malartic en collaboration avec les principaux intervenants.

Le secteur forestier: dans ce secteur qui s'est implanté en cours d'année, les activités ont permis d'intensifier les relations de la Direction régionale avec l'industrie forestière. La mise en place d'un système de contrôle et de suivi des usines de sciage a été élaboré et devrait permettre d'accentuer la présence du Ministère dans ce domaine. Une attention particulière sera apportée à la gestion des effluents et des parcs à déchets.

L'élaboration d'un système de contrôle et de suivi de l'exploitation en forêt est actuellement en préparation.

Le secteur PME (petites et moyennes entreprises): également implantées en cours d'année, les

activités dans ce secteur ont permis d'établir des mécanismes de contrôle et de suivi des carrières et sablières et des usines de béton, assurant pour ces exploitations une gestion acceptable pour l'environnement.

La Direction a collaboré à la fondation d'une société à but non lucratif visant à promouvoir l'élimination du gaspillage par la récupération et le recyclage.

Le secteur inventaire hydrique: dans ce secteur, on a réalisé un inventaire complet de données socio-économiques requis pour l'élaboration de l'atlas environnemental.

Le Service a apporté aux municipalités régionales de comté un support technique dans l'élaboration des règlements de contrôle intérimaire et des schémas d'aménagement.

Service à la collectivité

Le secteur de la surveillance et du contrôle: en plus de répondre aux demandes des clientèles telles que les agriculteurs, les municipalités, les diverses associations, promoteurs et autres, la Direction joue dans ce secteur un rôle très important d'éducation auprès du milieu.

Elle vérifie aussi la qualité des services fournis à la population par les municipalités et par certains organismes ou corporations privés.

Le secteur municipal: le Service vérifie et accepte les divers plans et devis soumis à son attention pour la construction, la rénovation, le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux et privés. La même pratique s'applique pour les terrains de camping et les bases de plein air privés ou publics.

Le secteur agricole: la Direction s'est préoccupée de la pollution des eaux par les établissements de production agricole en poursuivant le recensement des producteurs qui permettra de mieux identifier les secteurs d'intervention à privilégier l'an prochain.

Direction régionale de la Côte-Nord

L'année 1983-1984 en fut une de consolidation pour la Direction régionale de la Côte-Nord. En effet, le personnel oeuvrant à Sept-Îles et à Baie-Comeau est maintenant en place. De plus, les objectifs fixés au début de l'année ont été, en majorité, atteints principalement en regard de l'inventaire effectué sur une bonne partie du territoire. Il permet maintenant une prise de décision quotidienne mieux éclairée tout en facilitant une planification en fonction des sites sensibles à protéger.

Service municipal et industriel

Au chapitre de l'alimentation en eau des municipalités, il faut mentionner la municipalisation du réseau de distribution d'eau du ministère des Transports à Sacré-Coeur, l'expertise commandée à des consultants pour modifier sensiblement les réseaux d'aqueduc et d'égout de Port-Menier avant que cette localité de l'île d'Anticosti ne soit municipalisée, la recherche d'eau souterraine pour l'alimentation du village de Baie-Johan-Beetz ainsi que, dans un proche avenir, la chloration de l'eau de la localité de Pentecôte. Du côté de l'assainissement des eaux, deux villes de la région ont présenté des demandes; il s'agit de Baie-Comeau et de Port-Cartier.

Le Service a également coordonné l'inventaire des activités à incidences environnementales telles que les carrières et sablières, les cimetières de carcasses d'automobiles, les scieries: plus d'un millier de dossiers pour le secteur de Tadoussac à Sept-Îles et de la Basse-Côte-Nord. Il reste encore le secteur de la Moyenne-Côte-Nord, le domaine agricole ainsi que l'ensemble des grosses entreprises à visiter.

Face aux activités des compagnies minières, le dossier des « eaux rouges » (eaux usées) a suivi son cours alors que la position du Ministère sur les mesures de mitigation des poussières de minerais s'est précisée: advenant une relance de la production, les travaux correctifs qui représentent des dizaines de millions de dollars d'investissement pourraient être échelonnés sur plusieurs années. Dans le domaine de l'assainissement de l'air, la Direction a poursuivi son étude de la problématique de la pollution occasionnée par le chauffage au bois en ajoutant deux nouvelles stations d'échantillonnage à son réseau de Sept-Îles.

Service de la surveillance et du contrôle

Ce Service a redoublé d'efforts pour améliorer les conditions de vie des citoyens de la Basse-Côte-Nord. Ainsi, quatre des 15 localités de la Basse-Côte-Nord ne disposent pas encore de réseau d'alimentation en eau alors que l'élimination des eaux usées de deux municipalités cause de sérieux problèmes de salubrité aux citoyens. La Direction régionale s'attend à ce que le problème des eaux usées de Lourdes-de-Blanc-Sablon, qui a fait l'objet d'une étude l'an dernier, connaisse enfin une solution.

Par ailleurs, l'été 1983 a été marqué par le problème de l'élimination des déchets de poisson provenant des usines de transformation de la Basse-Côte-Nord. Tout indique que les usines de transformation de ce secteur (une dizaine) modifieront leurs installations de façon à se conformer aux exigences

du Ministère tant sur le plan de l'élimination des eaux usées de lavage, des eaux usées domestiques qu'au niveau des déchets de poisson qui seront transportés au large par barges.

Service de la gestion des déchets solides

Le développement du réseau des lieux d'enfouissement sanitaire devrait connaître un certain déblocage au cours des prochains mois alors que les agglomérations de Forestville et Les Escoumins fermeront leurs dépotoirs respectifs. Soulignons aussi l'ouverture récente du lieu de dépôt en tranchée de Havre-Saint-Pierre ainsi que la fermeture du dépotoir de Baie-Comeau, ce qui a suscité l'implantation d'un lieu pour les matériaux secs au lieu d'enfouissement régional de Pointe-Lebel.

Service de l'écologie et des inventaires

Ce Service a amorcé la réalisation de l'atlas environnemental régional: les cartes sectorielles réalisées jusqu'à maintenant présentent les différents modes d'utilisation du territoire (prises d'eau, lieux d'élimination des déchets, stations météorologiques et hydrologiques, etc). De plus, à cette cartographie s'ajoutera un volet nature, c'est-à-dire les ressources fauniques et forestières, sans oublier les écosystèmes sensibles.

Service des études d'impact

Il faut mentionner la collaboration du Service à l'analyse des études d'impact des projets d'importance que sont l'agrandissement de l'aluminerie de Reynolds de Baie-Comeau (principalement à l'occasion de la découverte de BPC), la relocalisation de l'aéroport de Saint-Augustin et, éventuellement, des travaux hydro-électriques du lac Robertson, en Basse-Côte-Nord.

Il y a lieu, par ailleurs, de mentionner la participation de la Direction régionale aux travaux du Comité mixte du plan d'aménagement de l'archipel de Mingan et à la surveillance des arrosages aériens dans la lutte à la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Service des communications et de l'éducation

Ce Service a mené plusieurs campagnes, notamment dans le cas des déchets de poisson ainsi que pour les dépotoirs sauvages. Il faut souligner la tenue en mai 1983, Mois de l'environnement, du premier sommet écologique nord-côtier en même temps que la publication d'un cahier spécial dans les hebdomadaires de la région, ce qui a fait connaître le mandat du Ministère à la population en général. Toujours dans cette optique d'assurer un lien entre les différentes clientèles, un diaporama présentant les activités de la Direction régionale a été réalisé. L'encouragement à la mise sur pied de nouveaux groupes environnementaux dans la région étant une des préoccupations de la Direction, la collaboration au bulletin de liaison *La Côte-Nord, saine et sauve* s'est avérée être un excellent moyen de communication.

Création d'emplois

En ce qui a trait au programme de création d'emplois, la Direction régionale a accordé 301 000 dollars à 17 organismes pour la création de 50 emplois.

Urgence-Environnement

Le personnel régional d'Urgence-Environnement a dû intervenir à plus d'une trentaine de reprises dans des cas d'accidents technologiques (déversements d'huile, bris de conduite) et naturels (inondations, échouages de baleines, tempêtes) principalement à la fin d'avril et au début de mai 1983 lorsqu'une dizaine de cas d'urgence se sont présentés en autant de jours.

Direction régionale du Nouveau-Québec

La Direction régionale s'est fixée deux priorités: l'hygiène du milieu et une exploitation des ressources en accord avec les possibilités de ce milieu. Ses deux services orientent leurs efforts en ce sens.

Service des inventaires et des analyses environnementales

Ce Service s'occupe de la participation de la Direction régionale aux mécanismes d'intervention prévus au chapitre II de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Au cours de l'année, ses activités ont été les suivantes:

— suivi des travaux à caractère expérimental sur le territoire, tout particulièrement ceux portant sur le traitement des eaux usées;

— participation aux travaux de quatre des cinq comités issus du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement, soit: le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK), la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK), le Comité consultatif de l'environnement de la Baie-James (CCEBJ) et le Comité d'examen (COMEX);

— suivi financier et participation à un programme de collaboration entre l'Administration régionale Kativik (ARK) et le Ministère portant sur

l'hygiène du milieu dans les communautés inuit. Une subvention de 117 975 $ a été versée pour ce programme;

— suivi financier et aide technique au programme d'assistance aux administrateurs locaux cris. Une subvention de 81 250 $ a également été versée;

— participation avec la Direction des réserves écologiques et des sites naturels, à l'identification de sites potentiels en vue de l'implantation de réserves écologiques au Nouveau-Québec.

Service de la surveillance et du contrôle

Les interventions de ce Service se situent tant au niveau des chantiers de la Baie-James qu'à celui des communautés autochtones.

Le Service a effectué l'inspection des campements industriels des chantiers de la Baie-James et des services qui s'y rattachent, tant au niveau de l'étude préalable à l'autorisation et à l'implantation de ces services qu'au niveau du contrôle de l'exploitation des services d'eau potable, des eaux usées, des déchets solides et des déchets liquides.

Il a également assuré le suivi des travaux relatifs à l'exploitation des carrières et des sablières:

— en réalisant l'étude des demandes de certificat d'autorisation en regard du règlement relatif à ce genre d'exploitation;

— en effectuant l'inspection des lieux où des travaux étaient effectués, pour en vérifier la conformité;

— en assurant l'inspection des travaux de restauration.

Au cours de la prochaine année, une attention particulière sera apportée à l'évaluation des systèmes de traitement des eaux usées déjà en place dans la plupart des communautés cries. En territoire inuit, des projets similaires sont déjà à l'étude ou en préparation.

Au niveau des communautés autochtones, les interventions ont consisté:

— à effectuer des tournées d'inspection dans les communautés autochtones en relation avec la protection de l'hygiène du milieu;

— à assurer le contrôle hebdomadaire de l'eau potable dans ces communautés;

— à effectuer un relevé des installations, des équipements, des services et de nombreux autres paramètres qui serviront à la fabrication de l'atlas environnemental;

— à réaliser conjointement avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, deux tournées des pourvoiries du territoire pour s'assurer du respect de la Loi sur la qualité de l'environnement et du règlement qui régit ce genre d'établissement;

— à assurer le suivi du programme de récupération des barils vides sur le territoire.

Urgence-Environnement

Ce Service est intervenu à trois reprises dans des cas d'accidents technologiques, déversements de 49 000 litres de produits pétroliers dont environ 21 000 ont pu être récupérés.

En plus de ces interventions, le Service a:

— participé aux travaux du Comité permanent des mesures d'urgence sur le territoire de la Baie-James;

— profité d'une tournée générale dans les communautés autochtones pour sensibiliser la population sur le rôle et le mandat d'Urgence-Environnement lors de situations dangereuses pouvant affecter leur milieu et leur qualité de vie.

Service des communications et de l'éducation

Cette année, les activités de ce Service ont surtout été axées sur l'aspect éducatif. Deux campagnes ont été organisées auprès des autochtones.

La première portait sur les déchets sauvages et visait en particulier la clientèle crie; la seconde, orientée vers la clientèle inuit, portait sur l'eau potable.

Le Service a aussi participé, entre autres activités, à la réalisation du Mois de l'environnement, à l'organisation d'une tournée du Ministre sur le territoire, à une tournée d'animation dans sept communautés cries et à la diffusion de documentation.

Activités prévues en 1984-1985 pour l'ensemble des directions régionales

Les directions régionales prévoient:

— améliorer les services à la clientèle par la mise en application du plan de communication du Ministère en regard des relations avec les citoyens et citoyennes;

— entreprendre un programme quinquennal d'assainissement agricole;

— poursuivre l'intensification des inventaires dans le but de compléter l'atlas environnemental;

— poursuivre l'inventaire et les visites des établissements industriels susceptibles de produire des déchets toxiques ou dangereux par catégories d'industries.

Partie III
Annexe

Lois et règlements administrés par le Ministère

Textes législatifs et règlementaires relevant du ministère de l'Environnement.

— Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)

— Loi sur le ministère de l'Environnement (L.R.Q., c. M-15.2)

— Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux (L.R.Q., c. S-18.21)

— Section XIX de la loi sur les mines (L.R.Q., c. M-13)

— Loi sur la protection des arbres (L.R.Q., c. P-37)

— Loi sur la provocation artificielle de la pluie (L.R.Q., c. P-43)

— Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c. R-13)

— Loi sur les réserves écologiques (L.R.Q., c. R-26)

— Loi sur les villages cris et le village naskapi (L.R.Q., c. V-5.1; a. 21)

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement

— Règlement relatif à l'administration de la Loi sur la qualité de l'environnement (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.1)

— Règlement sur les carrières et sablières (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.2)

— Règlement sur les conditions sanitaires des campements industriels ou autres (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.3)

— Règlement sur l'eau de puits, la glace et les aliments (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.4)

— Règlement sur les eaux embouteillées (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.5)

— Règlement sur les effluents liquides des raffineries de pétrole (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.6)

— Règlement sur les entreprises d'aqueduc et d'égout (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.7)

— Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées de résidences isolées (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.8)

— Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.9)

— Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement dans une partie du Nord-Est québécois (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.10)

— Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social dans le territoire de la Baie-James et du Nord québécois (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.11)

— Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.12)

— Règlement sur les déchets liquides (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.13)

— Règlement sur les déchets solides (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.14)

— Règlement sur l'habitation en général (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.15)

— Règlement sur certains organismes de protection de l'environnement et du milieu social du territoire de la Baie-James et du Nord québécois (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.16)

— Règlement sur les pataugeoires et piscines publiques (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.17)

— Règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.18)

— Règlement sur la qualité de l'atmosphère (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.20)

— Règlement sur les salons de coiffure (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.22)

— Règlement sur la salubrité dans les endroits publics (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.23)

— Règlement sur l'usage du D.D.T. (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.24)

— Règlement sur les usines de béton bitumineux (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.25)

— Règlement sur la protection des eaux souterraines dans la région de ville de Mercier (décret 1525-82, (1982) 114 B.O., II, p. 2491)

Règles adoptées par les organismes relevant du ministère de l'Environnement

— Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.19)

— Règles de régie interne du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.21)

— Règles de régie interne du Comité consultatif de l'environnement Kativik (G.O., partie 2, numéro 56, 8 décembre 1982, p. 4455-4457)

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur les mines

— Règlements sur les eaux souterraines (R.R.Q., 1981, c. M-13, r.3)

— Arrêté ministériel concernant les zones désignées en vertu de l'article 13 des règlements concernant les eaux souterraines (arrêté ministériel, 27 mars 1975, règl. 75-148, 8 avril 1975)

Règlement adopté en vertu de la Loi sur la provocation artificielle de la pluie

— Règlement sur la provocation artificielle de la pluie (R.R.Q., 1981, c. P-43, r.1)

Règlement adopté en vertu de la Loi sur le régime des eaux

— Règlement d'application de l'article 2 de la Loi du régime des eaux (R.R.Q., 1981, c. R-13, r.1)

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur les réserves écologiques

— Règlement constituant la réserve écologique de l'Île-aux-Sternes (R.R.Q., 1981, c. R-26, r.1)

— Règlement pourvoyant à la création de la réserve écologique du lac Malakisis (R.R.Q., 1981, c. R-26, r.2)

— Règlement pourvoyant à la création de la réserve écologique des Laurentides (R.R.Q., 1981, c. R-26, r.3)

— Règlement constituant la réserve écologique du Micocoulier (R.R.Q., 1981, c. R-26, r.4)

— Règlement pourvoyant à la création de la réserve écologique du Pin-Rigide (R.R.Q., 1981, c. R-26, r.5)

— Règlement constituant la réserve écologique de la Pointe-Heath (île d'Anticosti) (R.R.Q., 1981, c. R-26, r.6)

— Règlement pourvoyant à la création de la réserve écologique de la Rivière-du-Moulin (R.R.Q., 1981, c. R-26, r.7)

— Règlement pourvoyant à la création de la réserve écologique du Tantaré (R.R.Q., 1981, c. R-26, r.8)

— Règlement constituant la réserve écologique de Couchepaganiche (G.O., partie 2, numéro 8, 16 février 1983, p. 1087-1088)

Règlement adopté en vertu de la Loi sur le ministère de l'Environnement

— Règlement sur la signature de certains documents du ministère de l'Environnement (décret 1553-83, 2 août 1983, G.O., partie 2, numéro 35, 17 août 1983, p. 3731-3732)

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux

— Règlement sur les contrats conclus par la Société québécoise d'assainissement des eaux (R.R.Q., 1981, c. S-18.21, r.1)

— Règlement sur l'exercice des pouvoirs et sur l'administration générale des affaires de la Société québécoise d'assainissement des eaux (R.R.Q., 1981, c. S-18.21, r.2)